



**DELIBERATION N° 24/062 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DES 25 ET 26 AVRIL 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024**

SEANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 mai 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Romain COLONNA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Frédérique DENSARI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Joseph SAVELLI à M. Hervé VALDRIGHI
M. François SORBA à M. Jean-Paul PANZANI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 avril 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 mai 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 25 È 26
D'APRILE DI U 2024**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 25 ET 26 AVRIL 2024**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 30 et 31 mai, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2024

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

Le 25 avril 2024, à 10 heures 10, **l'Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse prie les élus d'accepter les excuses de **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, qui est en déplacement, et sera absente pour cette première séance.

Il ouvre la séquence des questions orales.

Question n° 1

« Ligne maritime Toulon-L'Isula, un risque pour la DSP maritime » (n° 2024/O1/022) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Question n° 2

« Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) » (n° 2024/O1/009) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**. La réponse est formulée par **M. ARMANET**.

Question n° 3

« Prédation autour du patrimoine bâti historique » (n° 2024/O1/019) par **Mme SANTUCCI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**.

Question n° 4

« Patrimoniu corsu : dà à difesa turregiana à l'esigenza di memoria nazionale » (n° 2024/O1/018) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**.

Ces deux questions comportant le même objet, elles appellent une seule réponse. Elle est formulée conjointement par **Mme LUCIANI** et **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

Question n° 5

« Bilan du schéma montagne » (n° 2024/O1/012) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **M. GIOVANNANGELI**.

Question n° 6

« Intelligence artificielle » (n° 2024/O1/014) par **Mme TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu**. La réponse est formulée par **M. VINCIGUERRA**.

Question n° 7

« A quand la fin de la répression en Corse ? » (n° 2024/O1/021) par **Mme BATESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Question n° 8

« Dysfonctionnement au niveau de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu » (n° 2024/O1/020) par **M. SORBA** au

nom du groupe **Fà Populu Inseme**. La réponse est formulée par **M. ARMANET**.

Question n° 9

« Réfection du radier de Sartène » (n° 2024/O1/013) par **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **M. LIVRELLI**.

Question n° 10

« PTIC » (n° 2024/O1/014) par **M. LACOMBE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Question n° 11

« Aiutu à un agricultori dopu a timpesta Ciaran : à chi ni simu ? » (n° 2024/O1/023) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **M. LIVRELLI**.

Question n° 12

« Problématique de la circulation à Olmeto » (n° 2024/O1/015) par **M. MELA** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

Question n° 13

« I soldi corsi, a chi ni simu oramai ? » (n° 2024/O1/024) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **M. VINCIGUERRA**.

Question n° 14

« Etat des routes en Balagne et respect des engagements votés en assemblée » (n° 2024/O1/016) par **M. GUIDONI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Il est 13 heures 03 et **le Vice-président de l'Assemblée de Corse** invite **Mme MARCHETTI, secrétaire de séance**, à procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de
Corse,**

**Mmes et MM. Jean-Felix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI,
Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI,
Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI,
Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA,
Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène
CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI,
Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain
COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone
FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles
GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE
MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu
LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges
MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul
PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique
PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis
POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI,
Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia
TIBERI et Hervé VALDRIGHI.**

Sont absents et représentés :

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de
Corse, par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de
Corse,**

**Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,
Mme Valérie BOZZI par M. Georges MELA,
Mme Lisa FRANCISCI PAOLI par Mme Sandra MARCHETTI,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI.**

Sont absentes :

**Mmes Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI
PIREDDA et Vanina LE BOMIN.**

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et il ouvre la séance.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rappelle la mémoire de Jean-Jacques GIOVANNONI récemment décédé. Il formule ses plus sincères condoléances à la famille du défunt. Il nourrit également une pensée pour **Mme ANTONINI** qui vient de perdre sa mère. Il indique qu'il envisageait de procéder à un point d'étape concernant le processus de Beauvau :

- sur la visite du ministre de l'Intérieur tout d'abord mais celle-ci a été reportée à une date ultérieure ;
- sur le procédé à mettre en œuvre pour sensibiliser les élus locaux au processus ensuite ;
- sur la méthode commune visant à écrire la loi organique enfin.

Sur ce dernier sujet, **le Président SIMEONI** n'a pas l'intention de reproduire la même méthode employée lors du projet d'écritures constitutionnelles. Il est indispensable que les membres du **Conseil exécutif de Corse** et ceux de **l'Assemblée de Corse** travaillent en étroite collaboration. Les instances consultatives doivent aussi être saisies afin qu'elles s'expriment sur cette problématique.

Le Président du Conseil exécutif de Corse ajoute qu'une **Conférence des Présidents** était prévu sur ce dossier en début de matinée mais qu'elle n'a pas pu se tenir, **la Présidente MAUPERTUIS** étant absente du fait des perturbations liées au trafic aérien. Celle-ci aura lieu demain et une restitution interviendra en début d'après-midi vendredi.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 101

Raportu n° 101 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2024.

Rapport n° 101 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2024.

M. VANNI présente le procès-verbal de la réunion des 27 et 28 mars 2024. Il demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu n'appelle aucune observation des intéressés, il est mis aux voix.

Sont absentes : Mmes Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Vanina LE BOMIN.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI,

Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET – FINANCES - FISCALITÉ

RAPPORT 090

Rapportu n° 090 : Rivalutazione di a dutazione di cuntinuità territoriale.

Rapport n° 090 : Revalorisation de la dotation de continuité territoriale.

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Avanzemu, Un Soffiu Novu** et **Core in Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme BORROMEI souligne que le fond et la forme doivent être distingués sur ce dossier emblématique. Elle regrette sa gestion temporelle. En effet, son traitement intervient alors que le budget a été adopté et les délégations de service public ont été attribuées. Le groupe **Avanzemu** n'a pourtant pas manqué d'alerter l'exécutif sur cette problématique par le truchement de questions orales et de motions. Désormais, la représentation territoriale est placée dans l'obligation de solliciter une nouvelle fois l'aide de l'Etat.

Mme BORROMEI estime que le dispositif de la dotation de continuité territoriale est obsolète. Cependant, elle observe que l'exécutif a fait le choix de le poursuivre. Elle suggère de conduire rapidement une

réflexion sur les schémas que les élus auront choisis en termes de continuité territoriale et regrette que **la Collectivité de Corse** continue de réclamer tout en se justifiant, la DCT. Dans cet esprit, elle s'interroge sur le rôle de l'institution :

- convient-il de repenser la DSP ?
- quel modèle souhaite mettre en place **l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif** ?
- quel impact sur l'utilisateur résident ?

Mme BORROMEI est convaincue que ce débat va engendrer d'autres débats et il est, par conséquent, urgent de trouver des solutions et des fonds. Elle invite l'exécutif à repenser le système avec au cœur de la réflexion l'utilisateur résident. Toutefois, la représentation territoriale ne peut se retourner en l'état actuel de la situation que vers l'Etat pour solliciter une aide financière complémentaire.

M. Jean-Michel SAVELLI estime que **la Collectivité de Corse** est placée dans une impasse budgétaire. Cette dernière est justifiée par l'exécutif en mettant en exergue l'absence d'indexation sans prendre en considération la réduction du périmètre et en focalisant sur la compagnie régionale maritime, piste qui n'est pas abandonnée. Il cite d'autres éléments à l'appui de son propos.

M. Jean-Michel SAVELLI juge que **la Collectivité de Corse** n'est pas tenue de compenser seule les aléas des compagnies délégataires. Il note à cet effet que la crise sanitaire a révélé une résilience des compagnies *low cost*. Ces dernières maîtrisent parfaitement leurs coûts et dégagent de substantiels résultats.

M. Jean-Michel SAVELLI convient que la mauvaise situation budgétaire de l'Etat explique en partie la baisse de la DCT, tout comme celle de **l'Office des Transports de la Corse**, et l'absence d'indexation place l'institution en difficulté. Cependant, la vraie raison réside dans les choix adoptés par l'exécutif, et tout particulièrement l'obsession marquée par la création d'une compagnie régionale à laquelle l'Europe s'opposera.

En conclusion, **M. Jean-Michel SAVELLI** n'est pas opposé au contenu du rapport mais une étude est à réaliser. Dans cet esprit, il présente l'amendement suivant :

Il convient d'insérer un nouvel article ainsi rédigé après l'article 3 de la délibération correspondante :

« **ARTICLE 4** :

***DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse d'engager une étude sur un mode de gestion alternatif aux dessertes aérienne et maritime de la Corse par voie de concession, consistant en des obligations de service public compensées afin d'en mesurer la faisabilité et de pouvoir disposer des modélisations nécessaires à une réflexion d'ensemble ; et que les conclusions de cette étude devront être présentées avant la fin de l'année 2024. »*

En conséquence, l'article 4 devient l'article 5.

M. BENEDETTI qualifie le rapport de litanie contenant une surabondance de chiffres. Son contenu est extrêmement confus et, en son lieu et place, il convenait de présenter un document de nature politique. Il insiste pour privilégier une logique politique et non comptable, le présent rapport devant constituer une annexe. Cela étant, la demande de compensation est fondée mais il est nécessaire d'appréhender et de redéfinir différemment nos relations avec nos partenaires. Un outil spécifique à la Corse est indispensable. Dans cet esprit et au-delà du fait que la demande est légitime, cela implique un rapport politique assorti d'une demande d'indexation comptable.

M. ACQUAVIVA affirme que le rapport est exhaustif mais partage l'idée que ce dossier est un combat politique. Le document est transitoire. Il convient de s'inscrire dans la perspective d'une autonomie financière et fiscale qui permettra de disposer d'une somme plus conséquente. Cette autonomie sera obtenue avec la loi organique.

M. ACQUAVIVA rappelle que la Commission européenne n'avait jamais rencontré un président de **l'Office des Transports de la Corse** avant 2016. Des échanges qu'il a eus alors qu'il occupait ce siège, il ressort que la compagnie régionale de type SEMOP est conforme au droit européen. Il formule une analyse critique du dispositif d'aide sociale qui constituait une aide déguisée aux touristes et qui a largement contribué à affaiblir la situation financière de **l'Office des Transports de la Corse**. Il ajoute que les opérateurs sont tenus d'être au service de la Corse et des Corses et qu'il est partisan d'un juste service public. Nonobstant,

cette dotation transitoire est indispensable avant que le débat fiscal n'intervienne.

M. ACQUAVIVA revient sur les économies que le Gouvernement envisage de réaliser sur les collectivités territoriales. Celles-ci se situent à hauteur de 10 milliards d'euros. Cela amputera les investissements et il s'avérera nécessaire de mener un combat pour obtenir cette dotation financière dans le court terme et un pacte fiscal et budgétaire de qualité dans le moyen terme. Aussi, il appelle la représentation territoriale à un sens plus aiguisé de la convergence et à moins d'ergotage. L'objectif consiste à obtenir le meilleur service public dans l'intérêt supérieur de la Corse.

M. GHIONGA plaide en faveur d'un service public pris en charge par la collectivité. Aussi, il votera pour le rapport et contre l'amendement.

M. Jean-Michel SAVELLI renvoie l'exécutif et la majorité au rapport de la chambre régionale des comptes.

M. MONDOLONI dit que l'autonomie fiscale et financière, contrairement à ce que pense la majorité territoriale, ne résoudra pas toutes les difficultés à laquelle la Corse est confrontée. L'exécutif réclame à l'Etat 74 millions d'euros mais trois problèmes se posent :

- un problème de nature historique. Deux rapports sont donc soumis à l'examen de **l'Assemblée de Corse** alors que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** sollicitent depuis huit ans des analyses préalables. Le sujet n'a jamais été abordé sur le fond ;
- un problème de nature budgétaire. Ces rapports interviennent alors que l'on assiste à une montée en charge médiatique des déficits. Celui de l'Etat a atteint trois mille milliards et le Gouvernement réclame dix milliards d'euros d'économies aux collectivités territoriales. En proportion, cela se traduit par 50 millions pour **la Collectivité de Corse** ;
- un problème de nature politique. La problématique a été évoquée une seule fois en **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Il est évident que l'Etat va demander à l'institution une part de l'effort.

M. MONDOLONI estime que l'exécutif entraîne **l'Assemblée de Corse** sur le sujet de manière caricaturale et précipitée avec en conclusion « la

fée autonomie » solution de tous les maux. Il partage toutefois l'idée de conduire une réflexion sur le contenu de la loi organique. Celle-ci doit porter sur le fond et éviter d'être menée au détour de deux rapports. Il est probable qu'une discussion plus fouillée permettrait de solliciter un montant plus important.

Un court débat s'engage alors entre **MM. ACQUAVIVA** et **MONDOLONI**. Le premier juge que le second trouve systématiquement des excuses à l'Etat et il l'incite à être du côté de la Corse. Le second estime qu'il n'est complaisant ni avec **l'Etat** ni avec **la Collectivité de Corse**. L'engagement dans une éthique de responsabilité se traduit en trouvant des moyens et non des excuses.

M. Joseph SAVELLI s'étonne des propos tenus par l'opposition. Il est clair que la DCT a cessé d'être indexée et que des sommes sont manquantes. Au-delà des résultats d'études hypothétiques sur un principe d'obligation de service public, un rattrapage et une indexation sont nécessaires. Il s'agit de l'idée proposée par l'exécutif. Le débat ne se situe pas dans le cadre du sujet.

Mme BOZZI considère la demande légitime nonobstant son caractère tardif. S'agissant de la problématique de la TVA, il eût été opportun de négocier cela lors de la fusion qui est intervenue en 2017 et constitue un cas unique en France à cette période.

Mme GIACOMETTI PIREDDA précise que les deux rapports sont liés. En tout état de cause, la Corse est parvenue au terme d'une logique et d'un système de dépendance. Le temps des choix est normalement venu mais aucune transition vers un nouveau modèle n'est perceptible. Elle s'étonne en substance que l'exécutif quémande au travers de ce rapport ce qui constitue un dû alors que n'apparaît pas d'amorçage vers un dispositif alternatif. La solution de la compagnie maritime régionale a été totalement abandonnée. In fine, elle est persuadée que la demande est légitime mais celle-ci gagnerait à être formulée différemment. Ces problématiques méritent d'être abordées comme des combats.

Mme GIACOMETTI PIREDDA ajoute qu'elle dépose un amendement sur le second rapport. En conclusion, elle observe que l'exécutif sollicite un mandat de la représentation territoriale mais sans que cette dernière ne sache de quelle manière seront abordées les négociations. Dans cet esprit, le rapport de trente pages se révèle inutile.

M. BENEDETTI qualifie l'administration de l'enveloppe de la DCT de « gestion d'épicier ». L'abandon du service complémentaire s'est simplement traduit par la demande de fongibilité. En aucune façon, une logique entrepreneuriale, politique et stratégique n'a été envisagée. Il y a lieu d'engager une discussion politique sur l'enveloppe considérée.

Le Président du Conseil exécutif de Corse s'étonne que nombre d'intervenants critiquent le minutage, le contenu et la majorité, notamment de manière simultanée. Les reproches portent ainsi sur le moment retenu pour présenter le document. Il rappelle que l'argumentaire a été construit avec les députés et les sénateurs. Sur cette base, il est tout simplement réclamé la pérennisation et l'indexation de la DCT. Il n'existe pas de moment particulièrement opportun, ce type de remarque n'est pas raisonnable. Par ailleurs, l'argumentation de nature technique dont il est impossible de se priver est indispensable, elle appuie l'argumentaire politique.

Le Président SIMEONI estime que la ré-indexation est de droit mais elle n'est pas acquise. Il exhorte les élus à choisir, le problème de fond n'étant ignoré par personne. Il revient sur la question de l'indexation de la TVA évoquée dans le rapport et rappelle que la Corse a été exclue de la dotation sur le ferroviaire attribuée aux autres régions.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que « *semu à a strinta di u saccu* » et que **l'Assemblée de Corse** est tenue de se prononcer sur le rapport en cause. Il mentionne que l'exécutif émet un avis défavorable sur l'amendement.

M. MONDOLONI demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 17 heures 10. La reprise intervient à 17 heures 52.

M. MONDOLONI indique que cet amendement est récurrent. Il s'agit de mettre en pratique ce que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** sollicitent depuis des années.

A ce propos, **M. MONDOLONI** ne manque pas de faire référence au débat sur les déchets où, de la même façon, une étude sur la valorisation thermique est demandée.

Le Président SIMEONI n'écarte pas le principe consistant à réaliser une étude. Cependant, il convient dans l'immédiat de décider s'il y a lieu d'indexer la DCT pour parvenir à une organisation efficace des transports. Il suggère d'éviter de confondre les messages.

- 090-1- Vote de l'amendement :

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met aux voix l'amendement dont il s'agit.

L'Assemblée de Corse a rejeté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 23

CONTRE : 40

ABS. : 0

NP : 0

- **090-2- Vote du rapport :**

M. MONDOLONI estime que l'exécutif n'est pas parvenu au travers de ce rapport et dans le cadre du débat à démontrer la part de l'effort que la représentation territoriale est tenue d'accomplir pour engager une discussion en pleine responsabilité avec l'Etat. Cependant, les membres du groupe **Un Soffiu Novu** sont disposés à accompagner l'exécutif même si l'argumentaire contenu dans le rapport en cause est insuffisant. Ils se prononceront en faveur de ce document.

M. BENEDETTI souligne qu'il est nécessaire de demeurer cartésien. **L'Assemblée de Corse** a voté à l'unanimité deux délégations de service public avec un montant de DCT de 187 millions d'euros. Il manque plus de 40 millions d'euros et l'objet du moment consiste à assurer l'équilibre budgétaire de **la Collectivité de Corse**. Un montant de 230 millions d'euros a été adopté et il n'est pas raisonnable de demander un réexamen des OSP. Cela ouvrirait la voie à la concurrence et mettrait en danger la compagnie régionale.

M. BENEDETTI considère qu'il est légitime d'adopter ce rapport à l'unanimité. Cela s'inscrit dans la continuité des votes précédents portant sur la DSP.

M. ANGELINI précise qu'il n'a pas de difficulté pour voter ce rapport sur le fond. En revanche, il nourrit une forme d'angoisse sur la manière dont l'exécutif tente de culpabiliser la représentation territoriale en pratiquant un chantage systématique à l'unanimité. Il s'agit là d'un antidote de la démocratie. Le fait de développer des opinions différentes ne signifie pas d'être contre la Corse.

M. ANGELINI ajoute qu'il est résolument opposé à une « uberisation » des transports. A l'instar de la représentation territoriale, il est favorable au service public. Cela ne constitue pas néanmoins un obstacle à la recherche d'un modèle original avant qu'il en soit imposé un de l'extérieur. Aussi, le groupe **Avanzemu** au nom duquel il s'exprime soutient les demandes d'études, **la Collectivité de Corse** a vocation à réfléchir.

M. ANGELINI est interpellé par le minutage et est plutôt défavorable à une partie de la forme retenue, d'autant que l'on est à la veille de bouleversements importants. En conclusion, il rappelle :

- que les membres du groupe **Avanzemu** sont opposés au chantage à l'unanimité ;
- que le débat demeure ouvert et qu'il aurait été souhaitable de l'élargir ;
- que le vote favorable du groupe n'est pas un blanc-seing sur la politique des transports conduite par l'exécutif.

Mme GIACOMETTI PIREDDA concède que la demande telle qu'elle est formulée, est légitime. Elle réitère sa remarque en mentionnant la nécessité absolue d'un nouveau système. Elle constate que rien n'a été amorcé en ce sens et que le dire n'est pas offensant. Elle s'interroge à nouveau sur la manière dont l'exécutif qui n'a pas répondu, défendra cette demande et insiste sur l'obligation impérieuse d'introduire un rapport de force. En tout état de cause, un changement de paradigme est indispensable. Elle votera en faveur de ce rapport même si l'alternative consiste à choisir entre l'émancipation et la requête.

M. ACQUAVIVA resitue les enjeux. Les demandes d'indexation de la DCT ont été portées sans discontinuer depuis 2017. Cela s'est traduit par des refus systématiques et par l'adoption de l'amendement scélérat de 2018. Il partage l'avis selon lequel il faut éviter d'être complaisant et naïf envers l'Etat. Il suggère de faire montre de fermeté et de se préparer sur l'opération de raboutage de 10 milliards d'euros d'économie à laquelle l'Etat tente de contraindre les collectivités territoriales. Dans l'immédiat il convient de défendre l'intérêt supérieur de la Corse et de donner de la force à une demande conjoncturelle. Le groupe **Fà Populu Inseme** votera pour ce rapport.

M. GHIONGA est fermement opposé aux privatisations. Il émettra donc un vote favorable.

Le Président SIMEONI considère qu'il convient de se préoccuper de l'essentiel ce qui ne se traduit pas par un refus de la critique. La négociation requiert de la force et, par conséquent, il est préférable de disposer d'une unanimité. Concernant la forme que la négociation doit emprunter, il préconise de définir une méthode pour œuvrer sur le fond. Les présents documents sont des rapports d'appel. Un débat sur l'aérien et le maritime aura lieu. Il n'y a pas de monopole du service public qu'il s'agit néanmoins de préserver dans son périmètre. Le moment n'appelle pas à un vote sur d'éventuelles études. Le présent vote est un vote de combat démocratique.

M. VANNI sollicite les suffrages des élus.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 092

Raportu n^u 092 : Rimpattu finanziariu chì permette di ripusiziunà a struttura di e risorse di a Cullettività di Corsica à un livellu paragunevule à quellu di e Regione è Dipartimenti di dirittu cumunu.

Rapport n^u 092 : Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été donné. Les groupes **Avanzemu, Un Soffiu Novu** et **Core in Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. MONDOLONI estime qu'il est difficile de voter contre ce rapport. La question de fond consiste toutefois à savoir si l'argumentaire est étayé. Ce n'est pas le rapport de force qui prévaut mais la force du rapport. Il est favorable à l'octroi d'une recette supplémentaire à condition que l'institution s'oriente sur une politique d'investissements structurants assortie de choix pertinents. Dans cet esprit, il propose l'amendement suivant.

Après l'article 2 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« **ARTICLE 3** :

***PRECISE** que cette dotation annuelle spécifique sera affectée au financement des investissements infrastructurels.*

En conséquence, l'article 3 devient l'article 4. »

Mme GIACOMETTI PIREDDA observe que la matrice de la collectivité ne correspond pas aux compétences qu'elle est tenue d'assurer. La structure des recettes n'est pas dynamique. Il y a lieu de mener une négociation portant sur un rattrapage historique consistant à demander des comptes à la France ; de veiller à éviter les négociations asymétriques ; de ne pas s'inscrire dans une logique de quémandeur comme cela est le cas actuellement. A la pratique de l'aumône, il est indispensable de se situer dans une logique d'émancipation.

Mme GIACOMETTI PIREDDA évoque ensuite son amendement. Elle expose tout d'abord les motifs :

Jusqu'à ce jour, la question des relations financières entre la Corse et la France a toujours été abordé du côté de Paris sous l'angle d'une double rengaine : « la Corse ne pourrait pas vivre sans l'aide de la France » et en second lieu qu'il faudrait faire la chasse aux prétendus « privilèges » indûment perçus.

Pourtant Gérald Darmanin a reconnu durant le processus de discussions avec les élus corses que « La Corse ne coûtait pas cher à la République ». Le mouvement national en est pour sa part depuis toujours convaincu.

En revanche, nous avons la faiblesse de penser que contrairement au mythe de la fameuse « solidarité nationale », la dépendance a pour la Corse, un coût.

Dans la perspective d'une pleine souveraineté seule garante, à notre sens, d'un mieux-être économique et social, nous ne nous situons pas dans une logique consistant à demander plus d'aides à la France mais bien de retrouver la maîtrise de l'ensemble des leviers de notre développement.

Pour l'heure, dans le cadre d'une réparation historique qui pourrait accompagner la mise en œuvre éventuel d'un statut fiscal, les élus de la Corse ainsi que l'ensemble des Corses doivent pouvoir disposer, en toute transparence de l'ensemble des données objectives permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et la France.

En l'absence de ces éléments, il est illusoire d'espérer négocier de façon loyale un quelconque statut fiscal et même d'envisager un rattrapage historique réel.

Elle propose, en conséquence, l'amendement suivant :

« **INTEGRER** l'article, tel que rédigé ci-dessous, en tant qu'article 2 de la délibération et réviser la numérotation des articles suivants en conséquence.

DEMANDE que préalablement à toutes discussions sur un statut fiscal, les élus de la Corse puissent disposer, en toute transparence, de l'ensemble des flux permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et la France, notamment :

- Le montant des recettes fiscales et parafiscales perçues en Corse ainsi que leur évolution ;
- Le montant des revenus fonciers, dont les recettes effectives et potentielles liées à la présence de la base militaire d'A Sulinzara-Vintiseri ainsi que l'évolution des coûts (externalités négatives) induits par celle-ci ;
- Le montant global de l'épargne corse. »

M. BENEDETTI dit que l'équilibre économique est défavorable à la Corse. Il n'est pas favorable à une politique consistant à combler les « trous » et, tout particulièrement, ceux du déficit de fonctionnement structurel. Il convient de s'inscrire dans une logique globale avec une vision planificatrice générale.

M. POZZO di BORGIO fait remarquer que les propos développés par **M. ACQUAVIVA** sur le précédent rapport s'appliquent à celui-ci. Ils s'inscrivent dans la même logique. Les élus réclament en vain de l'Etat qu'il fournisse les chiffres portant sur la fiscalité en Corse. Il considère par ailleurs que l'île ne saurait être le laboratoire de la rectitude alors que parallèlement les cheminots et les aiguilleurs du ciel ont négocié des avancées substantielles en profitant du déroulement prochain des jeux olympiques. Aussi, il s'agit de revendiquer une remise à niveau en sollicitant simplement ce qui est dû et cela s'inscrit dans le cadre d'un premier combat. Il rappelle en conclusion que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** entamera un travail sur le pacte budgétaire et financier.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que la discussion sera complexe mais globale. Les trois dispositifs sur lesquels la Corse a été traitée de manière injuste constituent une bonne manière d'entamer cette discussion. Il convient de remettre au préalable les compteurs à zéro et de se diriger ensuite vers un échange stratégique et prospectif. Le caractère compliqué de la discussion nécessite de se rendre aux négociations avec des idées simples. Sur les amendements, il suggère une suspension de séance pour les évoquer.

La séance est suspendue à 19 heures 24.

Elle reprend à 20 heures 00.

Le Président SIMEONI présente l'amendement de synthèse ci-après sous la forme d'une délibération substitutive :

« **Article 1** :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse relatif au rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la CDC à un niveau similaire à celui des régions et des départements de droit commun, joint à la présente délibération.

Article 2 :

DEMANDE qu'en amont des discussions sur le pacte budgétaire, fiscal et financier, et sur le statut fiscal et social, la Corse puisse disposer, en toute transparence, de l'ensemble des flux permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et l'Etat, notamment :

- Le montant des recettes fiscales et parafiscales perçues en Corse ainsi que leur évolution ;
- Le montant des revenus fonciers, dont les recettes et les plus-value effectives et potentielles liées à la présence de la base militaire d'A Sulinzara-Vintiseri ainsi que l'évolution des coûts (externalité négative) induite par celle-ci ;
- Le montant global de l'épargne corse.

Article 3 :

DEMANDE à l'Etat qu'il reverse à la Collectivité de Corse une dotation annuelle spécifique de 34 M€ permettant de corriger une situation inéquitable comparativement aux régions et départements de droit commun, et

DEMANDE que cette dotation soit composée d'une fraction ad hoc de TVA nationale.

Article 4 :

PRÉCISE que cette dotation annuelle spécifique sera affectée au **financement des investissements infrastructurels.**

Article 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse. »

M. BENEDETTI partage cette idée sur le fond mais sollicite une revalorisation des dotations pour les affecter aux investissements. Cependant, il considère que l'acte ainsi rédigé est illégal. Il invoque à cet effet le concept d'unité de caisse.

Le Président SIMEONI fait observer que l'idée consiste à intégrer les suggestions formulées par les élus dans le cadre des débats et contenus dans les amendements.

M. ANGELINI dit que son groupe ne votera pas ce rapport en l'état. L'équation est manifestement très complexe et il est indispensable de travailler encore sur le contenu du rapport pour parvenir à une rédaction satisfaisante. Il n'est pas opposé toutefois à ce texte mais il ne le valide pas.

Mme GIACOMETTI PIREDDA souligne que l'amendement qu'elle a proposé, constitue une exigence pour la Corse et il est important qu'il soit intégré dans le corps de la délibération. Elle assume pleinement ses critiques à l'encontre de l'économie générale du projet initial et aurait souhaité que son amendement fasse l'objet d'un vote dissocié. Elle est convaincue néanmoins qu'elle a amené de la force à ce dossier et demeure attentive à la suite qui sera donnée à ce texte. Elle mentionne qu'elle s'abstiendra.

M. MONDOLONI estime qu'il s'agit d'un acte administratif dont il y a lieu de retenir l'esprit. Son contenu indique simplement qu'une fois les ressources allouées, elles seront affectées aux investissements. Il s'agit du sens de la délibération.

M. POZZO di BORGO rapporte que le groupe **Fà Populu Inseme** votera ce rapport. Il est cependant dommageable que d'aucuns s'attachent à la forme tout en négligeant le fond. Il rappelle qu'il convient seulement de demander ce qui est un dû.

M. BENEDETTI manifeste son désaccord sur le procédé qui consiste à détourner la règle. Le groupe Core In Fronte s'abstiendra.

- **092-1- Vote de l'amendement substitutif :**

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met aux voix l'amendement substitutif.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain

COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 49
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 0**

- 092-2- Vote du rapport amendé :

M. VANNI demande aux élus de se prononcer sur le rapport ainsi amendé.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra

MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 49
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 0**

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur la dérogation au régime du temps de travail des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Les intéressés donnent leur accord.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 087

Rapport n° 087 : Pattu è prugramma tarriturali d'insirzioni di l'attributarii di u rivinutu di sulidarità attiva 2024-2028.

Rapport n° 087 : Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028.

Mme FAZI présente le rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Le groupe **Un Soffiu Novu** s'est abstenu. Les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

Mme DENSARI insiste sur l'importance majeure de ce rapport. Elle

salue la méthode employée et le travail accompli. Cela permet d'aller au plus près des territoires. Ce PPTI est ambitieux car il pose la problématique et détermine les enjeux. La politique d'insertion du plan considéré répond à un cheminement vertueux. Elle se félicite que la Corse dispose enfin d'un PPTI et ajoute que le groupe **Fà Populu Inseme** approuvera ce document.

M. BENEDETTI estime que la logique de cette loi est antisociale. Le principe de cette dernière a été rejeté par la quasi-totalité des partenaires sociaux et par les forces progressistes et humanistes. Le rapport s'inscrit au sein de cette réforme rétrograde alors qu'il convient de mettre en place une logique de salaire unique sans compensation. Cette remarque vaut pour les deux rapports qu'il lie. Le groupe **Core In Fronte** s'abstiendra.

Mme COGNETTI-TURCHINI indique que cette action territoriale est indispensable. Ce document unique coconstruit permet de lutter contre l'exclusion. Il serait pertinent de travailler sur le volet formation.

M. GHIONGA critique le dispositif et partage les propos de **M. BENEDETTI**. Il votera contre.

Mme FAZI précise que certains intervenants confondent les rapports et évoquent en fait celui portant sur la convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024. Elle insiste sur l'avis formulé par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-

Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 55
 CONTRE : 0
 ABS. : 7
 NP : 0

RAPPORT 088

Rapportu n° 088 : **Convenzione per l'inserzione è l'impiegu pè u 2024.**
 Rapport n° 088 : Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024.

M. GIOVANNANGELI quitte momentanément l'hémicycle.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Mme DENSARI lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable est émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** s'est abstenu. Les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI procède à la lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Celle-ci a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme COGNETTI-TURCHINI cite quelques éléments statistiques et indique que cette loi pourrait faire l'objet d'une adaptation législative. Elle ajoute que le groupe **Un Soffiu Novu** votera ce rapport.

Mme SANTUCCI met en exergue les chiffres contenus dans le rapport. Ils sont éloquentes. Cette convention est au cœur du métier de **la Collectivité de Corse**. L'acronyme RSA est composé d'un « S » qui signifie « solidarité », terme dans lequel elle inscrit ses politiques publiques.

Mme SANTUCCI félicite **la Conseillère exécutive** et les services qui portent ce dossier. L'objectif réside dans l'expérimentation dont les résultats sont attendus.

Mme FAZI remercie les intervenants et précise que l'institution n'appliquera aucune sanction.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 7
NP : 0

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

RAPPORT 079

Raportu n^u 079 : Designazione di i soci di e cunferenze di u sport è di i finanziatori di u sport.

Rapport n° 079 : Désignation des membres de la conférence du sport et de la conférence des financeurs du sport.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport. Il rappelle que pour la conférence du sport en Corse les personnes suivantes ont été désignées par le Conseil exécutif :

- **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**, titulaire, et **Mme FAZI**, suppléante ;
- **M. PAOLINI**, titulaire, et **M. VINCIGUERRA**, suppléant ;
- **M. GIOVANNANGELI**, titulaire, **Mme LUCIANI**, suppléante.

Il ajoute que les personnes ci-après ont été désignées pour siéger au sein de la conférence des financeurs du sport en Corse :

- **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**, titulaire, et **Mme FAZI**, suppléante ;
- **M. PAOLINI**, titulaire, et **M. VINCIGUERRA**, suppléant.

Sont proposés pour la conférence du sport en Corse au titre de **l'Assemblée de Corse** :

- **M. SORBA**, titulaire, et **Mme CAMPANA**, suppléante ;
- **M. Joseph SAVELLI**, titulaire, et **Mme FAGNI**, suppléante ;
- **M. BICCHIERAY**, titulaire, et **Mme COMBETTE**, suppléante ;
- **M. Pierre POLI**, titulaire, et **Mme TIBERI**, suppléante ;
- **Mme PIETRI**, titulaire, et **Mme BRANCA**, suppléante.

Sont proposés pour siéger au sein de la conférence du sport en Corse,

les élus suivants :

- **M. POZZO di BORGO**, titulaire, et **M. BIANCUCCI**, suppléant.

M. VANNI demande aux élus de se prononcer sur les désignations des membres de l'**Assemblée de Corse**.

Sont absents : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a approuvé.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 46

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

M. BICCHIERAY rappelle que la flamme olympique passera en Corse et il fait part de la grande fierté qu'il éprouve. Elle traversera neuf communes et sera portée par cent quatre vingt dix neuf relayeurs. Il

regrette qu'elle ne passe pas par Calvi et par Grosseto-Prugna et indique que celle-ci avait traversé la Corse à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver en 1968.

M. SORBA salue le travail accompli par **le Conseil exécutif** en général et par **Mme GUIDICELLI** en particulier sur ce dossier. Le groupe **Fà Populu Inseme** prendra part aux travaux de la conférence qui débiteront après le passage de la flamme.

Le Président SIMEONI plaide dans le même sens. Cet évènement mettra en exergue les valeurs du sport.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

RAPPORT 098

Rapport n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinfurzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina.

Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine.

La présentation du rapport est effectuée par **M. LIVRELLI**.

Mme CHIARELLI-LUZI mentionne que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Avanzemu**, **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. CAITUCOLI mentionne que **M. LIVRELLI** ne ménage pas ses efforts. Il considère qu'avec la disparition d'*a capra corsa*, c'est la Corse qui disparaît. Il aborde les questions du pastoralisme et de la transhumance et note avec satisfaction qu'une AOP a été obtenue. Il est également ravi de l'installation prochaine de la commission d'aménagement foncier qui proposera des dispositifs susceptibles d'éviter la propagation des incendies.

Mme BRANCA insiste sur la nécessité de préserver et développer l'agriculture qui s'inscrit dans notre culture et notre société.

M. LIVRELLI constate que les filières ovine et caprine sont en régression. Les dispositions en termes d'aménagement du territoire visent à fixer les populations dans le rural et à inciter l'installation de jeunes éleveurs. Il y a lieu de s'en féliciter.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 078

Raportu n° 078 : Raportu n° 066 ODARC - Pianu di maistria 2024/2028 di i malatii capruni principali in Corsica - Prughjettu « Capra Sana ».

Rapport n° 078 : ODARC - Plan de maîtrise 2024/2028 des principales maladies caprines en Corse - Projet « Capra Sana ».

M. LIVRELLI présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Avanzemu**, **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme CHIARELLI LUZI rappelle que le soutien de cette filière constitue une priorité pour la majorité territoriale. Des mesures de biosécurité ont été mises en œuvre pour lutter contre les maladies. Des partenaires se sont engagés aux côtés de l'institution pour préserver une partie du patrimoine culturel, environnemental et sociétal du territoire. **Mme CHIARELLI LUZI** insiste tout particulièrement sur le fait que la prévention est intégralement financée par la **Collectivité de Corse**.

M. GHIONGA manifeste son inquiétude concernant les croisements de la chèvre corse avec la chèvre alpine. Cela est susceptible d'entraîner un affaiblissement de la race corse.

M. LUCCHINI indique que le choix consistant à prendre en charge l'intégralité du financement permet de préserver le patrimoine insulaire. La création d'un élevage de boucs s'est traduite par une préservation de la race insulaire. Il ajoute que différents choix opérés en la matière et auxquels la **Collectivité de Corse** a procédé, ont sauvé *a capra corsa*. Du contenu de ce rapport, transparaît la volonté politique de sauver le patrimoine et une partie de ce que sont les Corses.

M. CAITUCOLI évoque le projet conduit avec le Maroc et suggère qu'il

fasse l'objet d'un élargissement au pastoralisme et à la transhumance. Il rappelle à cette occasion le proverbe corse suivant : « *Paci è Saluta à i capri chi i pastori passani et venini* ».

M. LIVRELLI remercie les intervenants pour leurs propos. Il précise que l'importation d'animaux extérieurs favorise effectivement le développement des maladies.

- **078-1- Vote sur l'urgence** :

M. VANNI appelle les élus à se prononcer sur l'urgence.

L'urgence est retenue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **078-2- Vote sur le rapport :**

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

M. VANNI informe les élus qu'une **Conférence des Présidents** aura lieu à 9 heures et précèdera la reprise des travaux appelée à intervenir à 9 heures 30.

Il est 21 heures 30 et il suspend la séance.

SEANCE DU 26 AVRIL 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séance à 10 heures 15. Elle est assistée de **M. LUCCIONI** qui fait fonction de **secrétaire de séance**.

La Présidente MAUPERTUIS prie les élus de bien vouloir accepter ses excuses pour son absence lors de la séance du 25 avril et remercie **M. VANNI** de l'avoir suppléée. Elle a néanmoins suivi les débats par le truchement du net.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPORT 095

Raportu n° 095 : Travagliu è Impiegù : da u migliuramentu di i dispositivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu.

Rapport n° 095 : Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme.

M. VINCIGUERRA présente le rapport. Il fait état de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** avec les membres duquel il a tenu plusieurs réunions. Il lit en substance des extraits de ce document.

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a donné un avis favorable. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. Joseph SAVELLI procède à la lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Avanzemu**, **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

La Présidente de l'Assemblée de Corse suggère que **Mme NIVAGGIONI** fasse un compte rendu des travaux de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un rapport intitulé « politique de soutien au travail et à l'emploi » a été réalisé.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 065 : Rilevatu da cunclusionione di a Cumissione di u Sviluppu Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente rilativu à a pulitica di sustegnu à u travagliu è a l'impiegu.

Rapport n° 065 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la politique de soutien au travail et à l'emploi.

Mme NIVAGGIONI effectue une présentation du document considéré.

Mme COMBETTE estime que le rapport produit par **M. VINCIGUERRA** vise manifestement à justifier le choix idéologique de l'autonomie. Elle s'étonne que, sur le dispositif national dans le domaine du travail, l'exécutif proteste en avançant une absence de consultation. Le Président de la République a adressé une note préalablement à l'Association des Régions de France au sein de laquelle siège le **Président SIMEONI**. Cela étant, les mesures proposées par **M. VINCIGUERRA** se révèlent particulièrement restrictives et elles risquent d'exclure nombre de petites entreprises. Elle émet des réserves sur l'aide au retour des talents. A ce titre, elle évoque certains points et notamment :

- L'insuffisance de l'aide allouée,
- la possible discrimination visant à favoriser les étudiants insulaires qui ont poursuivi leurs études à l'extérieur au détriment de ceux qui sont allés à l'université de Corté.

Mme COMBETTE est favorable aux dispositions sur l'activité touristique mais elle note que les saisonniers viennent grossir le lot des chômeurs. Elle est également favorable à des mesures susceptibles de procéder au recrutement de jeunes insulaires. Elle approuve le dispositif « zéro chômeur » mais elle n'est pas convaincue par le point quatre consistant à intégrer cette réflexion dans le volet économique et social du statut d'autonomie et de la future loi organique.

Mme COMBETTE s'étonne par ailleurs que **la Collectivité de Corse** n'ait pas trouvé opportun de s'associer à la démarche conduite à Ajaccio sur *a fieru di l'impiegu*.

Nonobstant ces remarques, elle votera ce rapport ainsi que les membres de son groupe politique.

M. BENEDETTI, après avoir qualifié **l'Agence de Développement Economique de la Corse** de couteau suisse de l'institution, estime que le document n'a pas d'âme sociale mais s'inscrit en revanche dans une logique entrepreneuriale. Il est construit au profit de l'entreprise et évoque à titre d'exemple un dispositif qui ne comporte pas de ciblage sur les zones en tension ni de grilles d'appréciation. S'agissant de RIESCE, le retour des talents est envisagé mais sans que cette notion soit définie. Il n'y a pas d'analyse des besoins et il serait souhaitable de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les intéressés ont poursuivi leurs études ailleurs. Les formations diplômantes en cause n'étaient sans doute pas assurées à Corti.

En ce qui concerne le contrat à durée indéterminée saisonnier, **M. BENEDETTI** n'y est pas favorable et fait état de sa fibre sociale.

En conclusion, Il invite l'exécutif à réfléchir à la création d'un organe dédié à la politique sociale. Aussi, s'il rejoint l'esprit porté dans le rapport, il s'abstiendra.

Mme FAGNI considère que l'esprit d'entreprise n'est pas incompatible avec la fibre sociale. Cependant, il est nécessaire de changer de modèle. Elle note que le rapport comprend plusieurs actions. Elle retient notamment le dispositif « zéro chômeur de longue durée » qu'elle qualifie de particulièrement intéressant et elle le lie aux rapports présentés par **Mme FAZI**.

M. GHIONGA fait observer que rien n'est prévu s'agissant de la langue corse.

Mme GIACOMETTI PIREDDA constate que l'architecture générale du rapport ne privilégie pas suffisamment l'aspect social. Elle note que la Corse dispose d'une richesse : la proximité. Elle n'est guère mise en évidence. La petite taille est un avantage dont, eu égard aux mesures préconisées, l'exécutif ne profite pas.

Pour ce qui porte sur la diaspora, il existe une volonté réelle de mettre en œuvre un mécanisme favorisant le retour. Elle suggère de faire du réseau et du lobbying mais sur la base de critères bien définis. Des jeunes sont en effet formés à Corti et disposent de compétences.

Mme GIACOMETTI PIREDDA s'interroge sur l'utilité de choisir des cabinets d'études extérieurs. Elle développe de ce point de vue un discours extrêmement critique, ces derniers pratiquant la technique du « copié collé ». La gouvernance de l'université n'a manifestement pas été interrogée alors qu'elle est l'opérateur n° 1. Les évolutions doivent être conçues et pensées avec cet établissement. Dans le cas d'espèce, il y a lieu de se servir de la convention tripartite.

Mme GIACOMETTI PIREDDA émet des réserves concernant l'encouragement à faire venir des entreprises étrangères. Elle rappelle que M. TALAMONI, alors Président de l'instance délibérante, avait proposé un dispositif « zéro chômeur ». Sur l'autonomie, il convient de penser à mettre en place des mesures protégeant les entreprises locales comme cela est le cas en Polynésie. Elle note, en conclusion, l'absence de propositions dans la perspective de l'autonomie.

Mme LE BOMIN n'accepte pas le principe consistant à distinguer deux catégories d'étudiants. Il existe simplement des jeunes diplômés qui manifestent l'envie de s'enrichir. S'agissant du dispositif visant à favoriser le retour, elle est persuadée que le frein est constitué du montant de la rémunération même si certains sont disposés à faire quelques efforts. De ce point de vue, l'entreprise pourrait rétrocéder l'aide allouée.

Mme LE BOMIN souligne avec force que 80% des allocataires du RSA ont un niveau inférieur au baccalauréat et il est nécessaire d'éviter que ces personnes ne sombrent dans la précarité. Elle évoque la problématique de l'orientation. Des actions doivent être menées dans ce domaine. Elle observe que nombre de jeunes ignorent qu'ils sont susceptibles d'intervenir dans certains métiers.

M. ANGELINI aborde la problématique de la politique de la réappropriation. L'Etat exerce en effet l'essentiel de la compétence en matière d'emploi. Cela mérite d'être mentionné dans un prochain rapport sur cette thématique. Il fait remarquer que la question de l'emploi a structurellement évolué. Elle était axée préalablement sur l'accès à l'emploi et désormais, dès lors que l'on se situe dans une forme de plein-

emploi, le sujet est la rémunération, la dimension humaine et la transformation.

M. ANGELINI fait deux propositions complémentaires. Il invite la représentation territoriale à conduire une réflexion sur la notion de structuration de la diaspora économique. Il est persuadé par ailleurs de l'effet levier exercé par la prime. Il convient de concentrer l'effort sur certains secteurs.

M. ANGELINI mentionne aussi les disparités salariales avec un parcours plus inclusif. Le groupe **Avanzemu** soutient en tout état de cause certaines propositions. Il développe en conclusion, trois thèmes :

- l'emploi féminin qui est un facteur de croissance ;
- l'inclusion avec le public isolé et les personnes à mobilité réduite ;
- la corso-phonation de l'emploi. Il est indispensable de conférer à la langue une fonctionnalité sociale.

M. PANZANI déclare qu'il est rassuré par les interventions de **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et **M. ANGELINI**. Pour ce qui porte sur le rapport, il le qualifie de pertinent et d'ambitieux. Celui-ci pose les fondations d'un modèle économique et social. Le monde économique est un ensemble auquel il y a lieu de redonner confiance. Ce rapport ouvre une stratégie claire et il dispose d'une matrice d'éléments visant à redonner la possibilité de changer de dimension et de rentrer dans un nouveau modèle.

M. PANZANI ne perçoit de bonne et de mauvaise diaspora et il est convaincu que la rémunération n'est pas la seule raison qui motive le retour. Il invite à creuser le panel de propositions formulées dans le document.

M. POZZO di BORGO observe que le rapport est accueilli de manière positive. Pour sa part, il note que la perception de la valeur travail n'est plus la même depuis la crise sanitaire. Le document laisse entrevoir nombre de transversalités et il marque une volonté de poser la problématique et d'apporter des solutions.

M. POZZO di BORGO précise que les élus du groupe **Fà Populu Inseme** estiment que chacun est libre de suivre ses études là où il le souhaite même si les intéressés défendent l'université de Corse. Un

talent demeure un talent et il souhaitable que les jeunes corses reviennent travailler dans l'île. Il rappelle que l'université a bénéficié d'un soutien de la part de l'institution à hauteur de 80 millions d'euros. Ce rapport va permettre de réinventer des métiers. Il pose également de vrais problèmes et il appartient aux élus de trouver des solutions.

M. MONDOLONI insiste sur le fait que toutes les formations existent désormais en Corse et qu'elles permettent d'occuper un emploi local à l'issue. Il met en exergue que l'institution dispose de compétences en matière de formation. Il évoque ensuite successivement la question du rapport des diplômés à l'emploi, la façon dont il convient d'initier une culture entrepreneuriale, l'intelligence artificielle qui va transformer es métiers.

M. MONDOLONI est favorable au contenu du rapport mais il est nécessaire que la puissance publique soit mesure d'accompagner les changements majeurs.

M. CAITUCOLI dit qu'il convient de poser les vrais problèmes. Ainsi, les jeunes sont-ils touchés par les assassinats, par la peste blanche et la peste brune. Il existe cependant un chemin et un règlement au travers du projet de société que propose la majorité territoriale. Il évoque le centre d'interprétation Aiacciu beddu et le projet qu'il porte à Arghjusta. En tout état de cause, l'immersion doit être totale y compris au travers des métiers.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique au préalable que **la Commission Permanente** n'avait pas décidé de doubler les temps de parole. Cela étant, le travail produit est d'un excellent niveau. Elle remercie à cet effet **le Conseil exécutif de Corse et la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.**

La Présidente MAUPERTUIS souligne le paradoxe qui consiste à organiser un débat sur le thème de l'emploi alors que le taux de chômage n'a jamais été aussi bas. Il s'agit d'une apparence néanmoins. Le travail des élus porte sur le structurel et il est nécessaire d'être vigilant car la courbe du chômage remonte. Ces sujets son notamment abordés dans le cadre de la CP 2050.

La Présidente de l'Assemblée de Corse qualifie ce dossier de difficile et elle souhaite que les élus s'expriment plus dans le cadre des

commissions organiques. L'analyse du marché du travail constitue un préalable à la mise en place de politiques adaptées. Il s'agit d'une gageure et **l'Agence de Développement Economique de la Corse** est parvenue par rapport à la première mouture à saisir les enjeux. Elle soulève deux points : les expérimentations et l'ingénierie à mettre en place.

La Présidente MAUPERTUIS met l'accent sur le suivi de la dimension qualitative car des évolutions majeures sont en cours. Cela implique une approche ciblée. Elle considère que parler d'emploi oblige à parler dans le même temps de précarité, de logement notamment. L'approche multidimensionnelle est une nécessité.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que l'OCDE et non un cabinet d'études a inséré la Corse dans un panel de quinze autres régions. Il ressort que le rapport publié par cette organisation s'avère laudatif à l'égard de l'université. Sur l'attractivité des territoires, il y a lieu de stimuler la création d'entreprises et l'exploitation de compétences à l'échelon local. Elle signale que le vrai souci réside dans le fait que de nombreux jeunes, soit onze mille, ne disposent ni d'un emploi ni d'une formation. S'atteler à ce problème est une priorité absolue. Elle suggère de mettre en relation :

- la capacité de production et d'innovation ;
- la question de la formation et de recherche-développement ;
- l'aspiration à l'émancipation.

M. VINCIGUERRA constate avec satisfaction que la politique a repris sa place dans le débat sur ce thème important. Sur les experts auxquels l'institution a fait appel, il met en exergue que les intéressés ont rencontré les chercheurs de l'université de Corse. Il répond également sur les interrogations portant sur les experts-comptables et sur les grilles d'analyse utilisées. Dans cet esprit, il reprend l'ensemble des points pour les commenter. Il ajoute que la langue est un critère de discrimination positive et juge que le retour des talents est une bonne opération. Il insiste sur la nécessité de lier les révolutions et les forces de proximité. Les nouveaux métiers seront ceux du cerveau, de la main et du cœur.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie les services et **M. VINCIGUERRA** ainsi que les intervenants. La présentation de ce rapport a constitué un moment important pour **l'Assemblée de Corse**. Celui-ci s'organise autour de trois volets :

- la méthode. Le rapport d'orientation est un procédé qui a été validé en commun. Il confère un temps de réflexion et de travail en commun. Il implique aussi les acteurs et les organismes consultatifs. L'institution dispose désormais d'une base documentaire importante. Cette réflexion prend une dimension essentielle pour la société corse. La Corse ne verra le jour qu'à travers le travail, source d'émancipation ;
- la complexité du sujet ne saurait conduire la représentation territoriale à l'inertie. Une amélioration des dispositifs se révélait nécessaire même si la marge de manœuvre demeure étroite. Entre 2010 et 2015, il existait vingt-six mesures d'aides à l'emploi. En 2015, il a été procédé à un recentrage. En 2024, l'exécutif et la majorité ont intégré leur vision politique ;
- une réflexion stratégique qu'il y a lieu de poursuivre. Après avoir évoqué la question de la formation, il insiste sur la diaspora en rappelant qu'il n'existe aucun peuple au monde qui ait engagé une stratégie d'émancipation sans donner les chances d'un retour aux forces vives de l'extérieur. Le devoir de la représentation territoriale est de donner les moyens à cette ressource humaine constituée de la diaspora de venir s'impliquer en Corse. **Le Président SIMEONI** dit : « S'ils le souhaitent, leur place est ici ! ». Il qualifie cette question de centrale.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**.

Il y a lieu à présent que **l'Assemblée de Corse** se prononce sur le rapport intitulé « Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme ».

Mme GIACOMETTI PIREDDA fait un point d'ordre. Elle considère que le terme de « scorie » employé par **M. VINCIGUERRA** la disqualifie. Elle connaît l'OCDE et ses fonctions. Elle note par ailleurs que OCO Global est un cabinet de conseil.

Le Président du Conseil exécutif de Corse fait remarquer qu'un élu de **l'Assemblée de Corse** n'est pas autorisé à s'exprimer après l'exécutif sauf pour fournir une explication de vote. En substance, l'expression utilisée par **le Président de l'Agence de Développement Economique**

de la Corse n'était pas directement adressée à **Mme GIACOMETTI PIREDDA**. Ce terme est utilisé pour qualifier les choses de peu d'importance.

La Présidente MAUPERTUIS conclut en mentionnant que le débat a été d'excellente facture en assemblée et en commission. Elle incite les élus à participer aux travaux **des commissions organiques**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à se prononcer sur ce rapport.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 56
CONTRE : 0

ABS. : 7
NP : 0

La séance est suspendue à 13 heures 50 et la reprise est prévue à 15 heures 00. **Une Conférence des Présidents** se tiendra à 14 heures 30.

La séance reprend à 16 heures 28.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique qu'une inversion lors de la présentation des deux rapports portant sur l'agriculture a entraîné à retenir l'urgence sur le rapport n° 078 relatif au projet « Capra sana ». Celle-ci concernait en fait le rapport n° 098 sur la tremblante ovine. En conséquence, **l'Assemblée de Corse** retient l'urgence pour le rapport n° 098.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne qu'il a été procédé à un point sur le processus en cours lors de **la Conférence des Présidents**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse affirme sa volonté de rencontrer le Président de la République dans les meilleurs délais accompagné d'une délégation d'élus pour évoquer la suite du processus. Il informe que le ministre de l'Intérieur se rendra en Corse courant mai et il communiquera aux élus de la date de cette venue. Le cœur des discussions portera notamment sur le pacte budgétaire, financier et fiscal.

Le Président SIMEONI dit que le processus de modification constitutionnelle se poursuit avec la saisine prochaine de l'Assemblée nationale. En temps masqué, il convient de travailler en interne à l'esquisse de la loi organique correspondante. Ces travaux conduits par **le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse**, associeront **la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**. Ainsi, cette instance procédera à l'audition d'experts. Dans cette perspective, il indique qu'il demandera à M. DARMANIN de lui communiquer l'avant-projet de loi du Gouvernement. Il est en effet souhaitable que les Corses, à savoir l'ensemble des forces politiques et tous les acteurs concernés, s'approprient ce débat.

Le Président du Conseil exécutif de Corse évoque ensuite le départ de M. GOMART qui occupe les fonctions **de directeur général des services de la Collectivité de Corse**. L'intéressé assiste à sa dernière

session et il le remercie pour ces deux années passées aux côtés **du Conseil exécutif** et des élus. Il souligne tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui. La tâche était difficile et intervenait dans un contexte particulier. Il ajoute que M. GOMART a fait le choix de la passion et de la conviction. Cela a probablement bouleversé ses habitudes mais l'expérience a été globalement riche. Il note qu'il a accompli de substantiels progrès en langue corse. Il est convaincu que M. GOMART continuera à observer avec attention le déroulement des événements en Corse. **Le Président SIMEONI** insiste sur le rôle tenu par l'épouse de l'intéressé. Il comprend la décision de ce dernier de retourner dans sa Vendée natale pour y accomplir des projets professionnels et personnels. Il lui souhaite le meilleur pour la suite.

La Présidente de l'Assemblée de Corse joint ses remerciements à ceux du **Président SIMEONI**. Elle le remercie pour le soutien qu'il lui a apporté dans le traitement de certains dossiers et lui souhaite pleine réussite dans ses nouveaux desseins. Elle partage avec lui certaines convictions identitaires et religieuses. Elle avoue avoir appris à ses côtés.

M. GOMART prie les élus de bien vouloir accepter ses excuses. Il leur a en effet transmis un message qui n'était destiné qu'aux agents. Il prononce quelques mots pour remercier son épouse qui l'a soutenu. Cela étant, il a le sentiment de quitter ses fonctions en ayant accompli son devoir. Il estime que **l'Assemblée de Corse** est une très belle démocratie au sein de laquelle règne une ambiance fraternelle malgré les clivages politiques. Il conclut en mentionnant qu'il a appris ici la relativité du temps.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 066

Raportu n° 066 : Travaglii di a Cumissione di l'Educazione, di a Cultura, di a Cuesione Sociale è di e Prublematiche Sucetale e di a Cummissione di u Svilupp Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente – Cuntribuzione à u raportu d'orientazione nantu à a pulitica linguistica.

Report n° 066 : Travaux de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et de la

Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – Contribution au rapport d'orientation sur la politique linguistique.

Mme FAGNI présente une synthèse des travaux de la commission.

Mme PIETRI considère qu'il convient de dédier un lieu à la langue. Celle-ci doit être développée à tous les niveaux de la société. En l'état actuel, elle la compare à un animal de laboratoire dont l'état de santé s'aggrave malgré les médicaments. Elle cite le propos d'un militant : « Pà mè a lingua hè cio chi mi faci corsu. ». Elle la perçoit telle une flamme qui permet à chaque corse d'être ce qu'il est. Dans cet hémicycle, le niveau de conscience est le même. Il est temps de dépasser le discours et de développer la coofficialité de fait. **Mme PIETRI** insiste en citant un proverbe insulaire qui s'énonce ainsi : « Ci voli à passa di u di à u fà ». Elle suggère d'élargir et de développer le service de la langue corse avec un lieu de travail dédié, un office et un plan stratégique. Elle demeure en attente d'un calendrier et d'une ambition. Quoique enthousiaste par le travail de synthèse effectué par la commission, elle estime que la représentation territoriale n'est pas encore à la hauteur des enjeux.

Mme PEDINIELLI salue également l'important travail commis par la commission dédiée. Concernant les crèches, elle note les difficultés à trouver du personnel corsophones même si le problème subsiste pour disposer de personnel qualifié et diplômé. Cette espace constitue le cadre de la première appropriation de la langue corse. A cet égard, elle évoque les cas de la crèche du Valincu où elle travaille et celles de Bastia qu'elle a visitées. L'immersif au primaire est différent.

Mme PEDINIELLI observe que la rupture intervient au secondaire ainsi qu'à la faculté. Elle procède à un commentaire du document en abordant notamment les médias et E case di a lingua. En tout état de cause, elle ne parvient pas à appréhender la manière dont il faut opérer pour valoriser et instaurer l'usage de la langue. Elle n'est pas favorable à la création d'un office à l'heure où est abordée la lancinante question de la rationalisation de ces outils. Seule la pratique généralisée de la langue assurera sa pérennité.

Mme GIACOMETTI PIREDDA loue la qualité des travaux de la commission. Elle observe un consensus sur les réussites et les échecs en matière linguistique et dans le domaine du bilinguisme. Une question

demeure et elle porte sur la politique qui sera mise en place. Elle regrette la disparition du terme de coofficialité. Elle s'étonne de la modification du sens du proverbe et rappelle son sens. En ce qui la concerne « a lingua faci populu ».

M. GHIONGA remercie **Mme FAGNI** pour ce travail. Il juge importantes les propositions contenues dans ce rapport pour sauvegarder la langue. La langue n'est pas une simple entité culturelle mais il est nécessaire qu'elle s'inscrive dans le monde professionnel :

- par l'enseignement immersif ;
- par la formation professionnelle immersive ;
- en réclamant la connaissance en langue corse pour un emploi.

M. COLONNA salue à son tour le travail réalisé par **Mme FAGNI**. Après avoir déclaré que la langue ne peut se sauver elle-même, il mentionne qu'il s'agit d'un bien commun et d'un bien public. Elle est la propriété de tous mais n'appartient à personne. Il rappelle les objectifs à court, moyen et long terme de la majorité territoriale tout en faisant état des moyens humains et financiers nécessaires. Il convient de disposer d'une validation des objectifs assignés au début et d'une validation des objectifs atteints à la fin. Une correspondance des moyens avec les objectifs est indispensable. Il conclut en développant deux points :

- celui de la langue en tant que fait social et politique qu'il convient de penser dans un mode social et global pour toucher l'ensemble des secteurs de la société ;
- le fait de tout accomplir selon un mode sécurisé.

In fine, cela ne se nomme pas la coofficialité mais dans les faits, c'est équivalent.

M. LUCIANI débute son intervention par une anecdote qui a éveillé sa conscience. Il évoque la mémoire d'un enseignant, Antoine AMADEI, qui l'a amené à Filitosa et qui a appris le Corse. Il a même suggéré le nom du groupe « I Ghjami Aghjalesi ».

Après avoir indiqué tout le bien qu'il pensait des travaux de la commission, il fait part de sa satisfaction de voir la question de la langue revenir au centre de l'hémicycle. Cela constitue une urgence et il cite les plans élaborés et les chiffres à l'appui de son propos. Il ne manque pas

de mentionner les centres d'immersion mais il note que le temps est court.

M. LUCIANI sensibilise l'auditoire sur la place des communes dans la dynamisation de la langue et sur la nécessité d'envoyer un message au niveau de **la Collectivité de Corse** dont l'effectif est de cinq mille agents. Il rappelle l'action de Pascal OTTAVI qui a introduit le bilinguisme à l'IUFM et celle de Bernard FERRARI ainsi que de l'organisme CANOPE.

M. LUCIANI dit que l'institution dispose d'un plan et que des résultats concrets sont attendus. Il y a lieu de songer à renforcer la direction de la langue corse et il demeure en attente désormais d'une feuille de route.

M. MONDOLONI précise que beaucoup d'argent a été alloué depuis vingt ans au bénéfice de la langue corse. Il déplore cependant qu'il y a de moins en moins de locuteurs. Un objectif a été fixé à présent mais il préconise la réalisation d'une étude portant sur la volonté de parler corse. Il estime que l'université de Corse est tenue d'apporter une contribution à ce sujet. Il profite de cette occasion pour remercier les personnels qui travaillent à la traduction des débats.

Mme NIVAGGIONI rapporte qu'il subsiste quatre niveaux :

- l'absence de bilinguisme avec 3% de pratique de la langue corse ;
- le bilinguisme avec une pratique de 12 heures par semaine. L'enfant est sensibilisé ;
- l'immersif public où le taux de pratique atteint 70%. La progression est considérable ;
- l'immersif associatif où l'immersion est totale.

Elle en conclut que le système éducatif public n'est pas performant. En revanche, les meilleurs résultats sont obtenus par le dispositif immersif associatif. Le sauvetage de la langue est susceptible d'intervenir dans un système immersif intégral. Il est donc nécessaire de généraliser les deux systèmes immersifs, public et associatif.

Mme NIVAGGIONI évoque le transfert de la compétence du système éducatif à **la collectivité de Corse** qu'il y a lieu de solliciter. Elle cite le Pays basque qui dispose de quarante classes élémentaires, sept ou huit collèges, deux lycées et les intéressés estiment cela insuffisant. Le

basque est la langue de l'école mais la langue sociale demeure le français.

M. FILIPPI salue l'initiative et note avec satisfaction la volonté de faire travailler toute la société sur cette problématique. Le sauvetage de la langue exige la pratique de l'immersion. C'est la conclusion à laquelle sont parvenus les parents, les enseignants et les inspecteurs dans le cadre des rencontres organisées. Cela étant, il manque du matériel pédagogique, l'organisation du concours unique est indispensable et l'immersion en dehors de l'école passe par la formation des personnels. Au niveau des collèges et lycées, il y a un vrai problème de continuité et il s'avère indispensable, en conséquence, de convaincre les jeunes que la langue sera utile dans le monde professionnel. A l'échelle de la société civile, il y a lieu d'apporter un appui aux parents pour les aider à continuer à parler corse à leurs enfants.

M. FILIPPI constate que E Case di a Lingua constituent une vraie réussite et celles-ci pourraient devenir des centres de formation. Il partage l'idée de **M. MONDOLONI** de la valorisation et de l'évaluation. Au niveau institutionnel, il est impératif que **la Collectivité de Corse** donne l'exemple. Il observe que des élus fournissent des efforts pour s'exprimer en corse dans l'hémicycle.

M. FILIPPI dit qu'il y a des raisons d'espérer et il faut songer à associer toutes celles et tous ceux qui ont été consultés. U populu corsu hè sempri in brama di a so lingua.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie **les Commissaires** ainsi que les intervenants. Il est conscient de la nécessité de parvenir à mettre en place une vraie politique linguistique. Il appartient désormais **au Conseil exécutif** de formuler des propositions sur la base des travaux effectuées par **la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, sans négliger celui accompli précédemment. A cet effet, il évoque le texte sur la coofficialité adopté en 2013. Il rappelle l'essence de la coofficialité. Il s'agit d'un statut juridique qui permet de mettre à parité deux langues et de donner à chacun la possibilité de s'exprimer dans les deux langues considérées. Un pas décisif a été accompli avec le vote intervenu au mois de février dernier.

Le Président SIMEONI insiste à nouveau sur la nouvelle méthode de travail. Ce rapport est une première étape et il revient désormais à l'exécutif de poursuivre ce qui a été esquissé. Dans cet esprit, il envisage de tenir une réunion entre **le Conseil exécutif** et les commissions élargies à l'issue de laquelle il proposera un rapport d'orientations et un débat de restitution. Cela pourrait intervenir au mois de juin avant la révision constitutionnelle. Il suggère une vision de la coofficialité en droit et dans les faits pour transiter d'une politique de la langue vers une politique linguistique.

L'Assemblée de Corse prend acte.

La Présidente MAUPERTUIS indique à **l'Assemblée de Corse** que sont finalement désignés pour siéger au sein de la conférence du sport en Corse, les élus suivants :

- **M. Joseph SAVELLI**, titulaire, et **M. SORBA**, suppléant.

L'Assemblée de Corse entérine cette nouvelle proposition.

ENERGIA / ÉNERGIE

RAPPORT 093

Rapport n° 093 : Cuntrattu d'Ogettivi è di Perfurmanza (COP) trà a Cullettività di Corsica (CdC) è l'Agenza d'Urbanisimu è d'Energia di Corsica (AUE) pè u periodu 2024-2028.

Rapport n° 093 : Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse (CdC) et l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) pour la période 2024-2028.

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

M. VANNI assure la présidence de **l'Assemblée de Corse** en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme CHIARELLI LUZI lit le rapport de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. GHIONGA souligne qu'il n'avait pas d'autorité, alors qu'il occupait la présidence de **l'Office de l'Environnement de la Corse**, sur les agents de **la Collectivité de Corse** affectés au service de la langue corse, secteur dont il avait la charge. Il ajoute que cette situation est particulièrement dommageable. Dans le cadre de la future institution, il est favorable à la suppression des agences et offices et il estime que **les Conseillers exécutifs** doivent jouer un rôle équivalent à celui de ministres.

Mme MARIOTTI indique que la déclinaison opérationnelle n'est pas évidente même si les objectifs assignés sont louables. Elle procède ensuite à une analyse critique des missions de **l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**, ces dernières demeurant dans le conceptuel. Sur ce contrat d'objectifs et de performances, elle juge que les critères retenus ne permettent de mesurer l'efficacité des politiques publiques engagées et elle s'interroge sur la compatibilité avec les missions classiques de l'établissement. Pour ces motifs, le groupe **Un Soffiu Novu** s'abstiendra.

M. VANNI considère que les agences et les offices sont des richesses. Il fait observer que des socioprofessionnels siègent au sein des conseils d'administration et que cela constitue un lieu d'échanges avec les élus. Il plaide pour un transfert de compétences supplémentaires en faveur de ces structures.

M. PAOLINI dit qu'il s'agit de présenter un contrat d'objectifs et de performances. Il admet que les trente indicateurs proposés sont d'inégale valeur et que le contrat en cause est un document de première génération. L'idée consiste également à présenter les missions de **l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**. La stratégie telle qu'elle est conçue est nouvelle entre **la Collectivité de Corse** et ses opérateurs. Il la qualifie d'innovante et mentionne qu'elle est coconstruite. Elle offre deux axes d'intervention : l'énergie avec la mise en oeuvre de la PPE et l'aménagement du territoire. Elle couvre la mandature.

Après avoir rappelé quelques points évoqués par le rapport de la chambre régionale des comptes de Corse, **M. PAOLINI** insiste sur le fait qu'il ne s'agit aucunement d'une tutelle renforcée de **la Collectivité de Corse** sur les organismes satellites constitués des agences et offices mais d'une relation renforcée.

M. GHIONGA s'interroge sur l'identité de l'institution qui dispose de la compétence pour établir le PADDUC et il estime que l'organisation proposée n'est pas bonne.

Le Président SIMEONI considère qu'il est impossible de supprimer les agences et les offices et d'intégrer l'ensemble des personnels qui y exercent leur activité au sein de **la Collectivité de Corse**. Il évoque, s'agissant de ces établissements, des difficultés de nature administrative et de nature politique. Concernant les premières, il subsiste effectivement des déficits d'interaction entre les services de **l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse** et **la Collectivité de Corse**. Pour ce qui porte sur les secondes, il met en exergue les problèmes de transversalité. Il convient, en conséquence, d'éviter que plusieurs agences ou offices exercent la même compétence et de s'attacher à ce que celle-ci soit mise en œuvre par un seul de ces organismes.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rapporte que les collectivités régionales continentales engagées dans une opération de fusion sont moins avancées que **la Collectivité de Corse** alors que les opérations ont débuté deux ans plus tôt. En tout état de cause, le contrat d'objectifs et de performances apparaît clairement comme un pas significatif franchi en termes de gestion et de vision stratégique.

Mme NIVAGGIONI rappelle que Lionel JOSPIN, alors Premier ministre, avait abordé la thématique de la suppression des établissements satellites dans le cadre des accords de Matignon mais que cette option a été abandonnée.

Mme MARIOTTI précise que le groupe **Un Soffiu Novu** par ce vote ne remet en aucune façon en cause les personnels de **l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse** ni le budget. Il émet simplement des réserves et des doutes sur le dispositif proposé.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Sont absents : **Mmes** et **MM. Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI** et **Saveriu LUCIANI**.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS préside à nouveau la séance.

RAPPORT 094

Rapport n° 094 : Avis in quantu à u prugettu di decretu relativu à e cundizione richieste da chì un prugettu d'impiantu d'energia rinnuевule sia cunsideratu cum'è una risposta à un mutivu d'interessu maggiore.

Rapport n° 094 : Avis concernant le projet de décret relatif aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt majeur.

M. PAOLINI présente le rapport.

M. LACOMBE est favorable à la recommandation consistant à supprimer les seuils mais il convient de faire preuve de vigilance sur les seuils de rentabilité des petites unités. Ce projet de décret booste la PPE. Il note qu'il va dans le sens de la proposition de loi du sénateur PANUNZI. Il ajoute qu'il conviendra d'être vigilant sur le tarif de rachat. Le groupe **Un Soffiu Novu** votera pour le rapport proposé par l'exécutif.

M. PAOLINI insiste sur le fait qu'il appartient à **l'Assemblée de Corse** d'émettre un avis qui sera apprécié à l'échelon gouvernemental. Il ne s'agit aucunement d'un processus d'adaptation et l'institution est placée sous la tutelle de décisions qui sont prises ailleurs et par des structures coupées du terrain. Il est conscient que l'avis en cause a peu de chance d'aboutir.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet l'avis du **Conseil exécutif de Corse** sur le projet de décret aux suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle **COMBETTE**, Josepha **GIACOMETTI PIREDDA**, Pierre **GUIDONI** et Julia **TIBERI**.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix **ACQUAVIVA**, Jean-Christophe **ANGELINI**, Danielle **ANTONINI**, Jean-Baptiste **ARENA**, Véronique **ARRIGHI**, Serena **BATTESTINI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean **BIANCUCCI**, Didier **BICCHIERAY**, Jean-Marc **BORRI**, Vanina **BORROMEI**, Valérie **BOZZI**, Marie-Claude **BRANCA**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Françoise **CAMPANA**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Angèle **CHIAPPINI**, Vannina **CHIARELLI LUZI**, Cathy **COGNETTI-TURCHINI**, Anna Maria **COLOMBANI**, Romain **COLONNA**, Frédérique **DENSARI**, Santa **DUVAL**, Muriel **FAGNI**, Petru Antone **FILIPPI**, Lisa **FRANCISCI PAOLI**, Eveline **GALLONI d'ISTRIA**, Pierre **GHIONGA**, Jean-Charles **GIABICONI**, Xavier **LACOMBE**, Vanina **LE BOMIN**, Ghjuvan'Santu **LE MAO**, Jean-Jacques **LUCCHINI**, Don Joseph **LUCCIONI**, Saveriu **LUCIANI**, Sandra **MARCHETTI**, Marie-Thérèse **MARIOTTI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Georges **MELA**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Paula **MOSCA**, Nadine **NIVAGGIONI**, Jean-Paul **PANZANI**, Chantal **PEDINIELLI**, Marie-Anne **PIERI**, Véronique **PIETRI**, Antoine **POLI**, Pierre **POLI**, Juliette **PONZEVERA**, Louis **POZZO di BORGIO**, Paul **QUASTANA**, Anne-Laure **SANTUCCI**, Jean-Michel **SAVELLI**, Joseph

SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT 091

Raportu n° 091 : Messa à dispusizione da a Cullettività di Corsica à ghjuvure di u Gruppamentu d'Interessu Publicu pè a ricustituzionedi i tituli di prupietà in Corsica (GIRTEC) di lucali situati in Aiacciu, Viali di u Monti Tabor, Centru cummerciale Castellani.

Rapport n° 091 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit du Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) de locaux sis à AIACCIU, avenue du Mont Thabor, centre commercial Castellani.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme PIERI souligne que le GIRTEC est un outil indispensable. **La Collectivité de Corse** au même titre que les notaires et l'Etat peut contribuer au financement de cet établissement. Elle se félicite de la mise à disposition gratuite de ces locaux. Il ressort cependant que le GIRTEC est tenu de prendre en charge les fluides et le nettoyage. Elle considère par ailleurs que cette structure doit demeurer indépendante et ne pas faire l'objet d'une intégration au sein de **la Collectivité de Corse** à l'avenir.

M. LACOMBE demande qu'un inventaire des biens immobiliers de **la Collectivité de Corse** soit établi pour assurer une gestion plus efficace du patrimoine.

M. COLONNA mentionne qu'un effort considérable est consenti par l'institution nonobstant les remarques formulées par les membres du groupe **Un Soffiu Novu**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse précise que le coût des fluides est assumé par **la Collectivité de Corse**.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-
FORMATION-RECHERCHE**

RAPPORT 085

Raportu n^u 085 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025.

Rapport n° 085 : Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025.

Mme LUCIANI présente le calendrier assorti du rapport de l'exécutif. Elle commente l'avis émis par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Elle propose que **l'Assemblée de Corse** « prenne acte » plutôt qu'elle « approuve ». Des propositions de l'exécutif ont été prises en considération.

La Président MAUPERTUIS précise qu'il s'agit dès lors d'un amendement oral.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Le groupe **Un Soffiu Novu** s'est abstenu. Les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

M. LUCCIONI note la présence de nombre d'anomalies et d'anachronismes. Cela démontre les limites du statut actuel. Le statut d'autonomie permettra à l'institution d'arrêter le calendrier scolaire. Il évoque à ce titre la problématique liée au climat.

M. LUCIANI note aussi les anomalies que le document comporte. Il fait observer que le 8 décembre 2024 tombe un dimanche et il convient, par conséquent, que le lundi 9 septembre soit rendu férié à titre exceptionnel pour permettre d'assurer les activités habituellement prévues dans le cadre scolaire pour la Fête de la Nation.

M. MONDOLONI rappelle les exigences de nature pédagogique. Ainsi, les élèves doivent bénéficier de trente-six semaines de cours espacées par un repos toutes les six semaines. Il interroge l'exécutif sur une éventuelle alternative.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne que le calendrier est attendu par les enseignants, les élèves et les parents.

Mme SANTUCCI estime que ce sujet doit donner lieu à une discussion. Elle suggère de définir les spécificités et d'aborder la problématique des rythmes pédagogiques, cette question est prioritaire au niveau du cahier des charges.

M. COLONNA dit que ce sujet est fondamentalement politique. Dans l'immédiat, l'avis émis par **la Collectivité de Corse** demeure consultatif. Il partage le propos de **Mme SANTUCCI**.

Mme BRANCA constate quelques progrès mais elle nourrit l'espoir que l'institution disposera prochainement de la compétence pleine et entière en matière d'éducation. Elle est d'accord avec la suggestion avancée par **M. LUCIANI** concernant la date du 9 décembre 2024. Il y a lieu de tenir compte des rythmes scolaires tout en prenant en considération la culture insulaire.

La Présidente MAUPERTUIS évoque à son tour une décision de nature politique.

M. ARENA plaide pour que le Vendredi Saint soit retenu comme jour férié.

M. LUCIANI réitère son propos concernant la date d'a Festa di a Nazione. Il demande que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** soit mobilisée pour la tenue d'un débat sur cette question.

- **085-1- Vote de l'amendement :**

L'amendement **du Conseil exécutif de Corse** consiste à modifier l'article 2 du projet de délibération ainsi qu'il suit :

En lieu et place de « **APPROUVE** le projet de calendrier scolaire proposé etc... » il y a lieu d'écrire « **PREND acte du projet de calendrier scolaire proposé etc...** ». Le reste est sans changement.

L'amendement est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI et Pierre POLI.

**POUR : 53
CONTRE : 6
ABS. : 0
NP : 0**

- 085-2- Vote du rapport amendé :

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport ainsi amendé.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI et Pierre POLI.

POUR : 53
CONTRE : 6
ABS. : 0
NP : 0

MUZIONE / MOTIONS

- **Motion n° 2024/O1/011** intitulée « Non au RSA conditionné » et déposée par le groupe **Core In Fronte**

La Présidente MAUPERTUIS informe qu'un échange de vue a eu lieu entre le **Conseil exécutif** et les membres du groupe **Core In Fronte** au terme duquel il a été décidé de reporter l'examen de cette motion à la prochaine session.

- **Motion n° 2024/O1/011** intitulée « Maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires » et déposée par **Mme ARRIGHI** et **M. VANNI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**

Mme ARRIGHI évoque la décision récente du Comité européen qui envisage de mettre un terme au statut des sapeurs-pompiers volontaires. Cela met en péril le fonctionnement des services d'incendie et de secours sachant que 80% des effectifs sont composés de volontaires. Il s'agit d'un engagement citoyen. Ces dispositions constituent un réel danger et aboutiraient à terme à un démantèlement des SIS.

Mme PEDINIELLI partage le contenu de cette motion sans réserve ni restriction et mentionne la volonté du groupe **Un Soffiu Novu** de s'y associer.

La Présidente MAUPERTUIS met la motion considérée aux voix.

Sont absents : **Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI et Julia TIBERI.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul**

QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

- **Motion n° 2024/O1/012** intitulée « Soutien aux classes ULIS » et déposée par **M. LE MAO** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**

M. LE MAO présente la motion et rappelle que ces classes sont composées d'élèves en situation de handicap.

M. LUCIANI évoque une incompréhension avec l'administration. Il subsiste un grave problème portant sur le suivi des élèves. Une logique comptable s'applique qui s'avère préjudiciable pour les intéressés.

Le Président SIMEONI émet un avis favorable au nom **du Conseil exécutif de Corse.**

La Présidente MAUPERTUIS appelle les élus à se prononcer sur la présente motion.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier

LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Il est 20 heures 31 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse**, après avoir remercié l'ensemble des participants, constate que l'ordre du jour est épuisé. Elle lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 26 avril 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024

1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 101 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2024.

Rapport n^o 101 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2024.

JEUDI (APRÈS-MIDI)

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET – FINANCES -
FISCALITÉ

Raportu n^u 090 : Rivalutazione di a dutazione di cuntinuità territoriale.

Rapport n^o 090 : Revalorisation de la dotation de continuité territoriale.

Raportu n^u 092 : Rimpattu finanziariu chì permette di ripusiziunà a struttura di e risorse di a Cullettività di Corsica à un livellu paragunevule à quellu di e Regione è Dipartimenti di dirittu cumunu.

Rapport n^u 092 : Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n^u 087 : Pattu è prugramma tarritorialii d'insirzioni di l'attributarii di u rivinutu di solidarietà attiva 2024-2028.

Rapport n^o 087 : Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028.

Raportu n° 088 : Cunvenzione per l'inserzione è l'impiegu pè u 2024.

Rapport n° 088 : Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024.

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

Raportu n° 079 : Designazione di i soci di a cunferenze di u sport è di i finanziatori di u sport.

Rapport n° 079 : Désignation des membres de la conférence du sport et de la conférence des financeurs du sport.

VENDREDI (MATIN)

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 066 : Travaglii di a Cumissione di l'Educazione, di a Cultura, di a Cuesione Sociale è di e Prublematiche Sucetale e di a Cumissione di u Svilupp Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente – Cuntribuzione à u raportu d'orientazione nantu à a pulitica linguistica.

Rapport n° 066 : Travaux de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – Contribution au rapport d'orientation sur la politique linguistique.

Raportu n° 065 : Rilevatu da cunclusionone di a Cumissione di u Svilupp Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a pulitica di sustegnu à u travagliu è a l'impiegu.

Rapport n° 065 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la politique de soutien au travail et à l'emploi.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 095 : Travagliu è Impiegu : da u miglioramentu di i dispusitivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu.

Rapport n° 095 : Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 078 : ODARC - Pianu di maistria 2024/2028 di i malatii capruni principali in Corsica - Prughjettu « Capra Sana ».

Rapport n° 078 : ODARC - Plan de maîtrise 2024/2028 des principales maladies caprines en Corse - Projet « Capra Sana ».

Raportu n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinfurzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina.

Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine.

VENDREDI (APRES-MIDI)

ENERGIA / ENERGIE

Raportu n° 093 : Cuntrattu d'Ogettivi è di Perfurmanza (COP) trà a Cullettività di Corsica (CdC) è l'Agenza d'Urbanisimu è d'Energia di Corsica (AUE) pè u periudu 2024-2028.

Rapport n° 093 : Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse (CdC) et l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) pour la période 2024-2028.

Raportu n° 094 : Avisu in quantu à u prugettu di decretu relativu à e cundizione richieste da chì un prugettu d'impiantu d'energia rinnuvevule sia cunsideratu cum'è una risposta à un mutivu d'interessu magiore.

Rapport n° 094 : Avis concernant le projet de décret relatif aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt majeur.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 091 : Messa à dispusizione da a Cullettività di Corsica à ghjuvure di u Gruppamentu d'Interessu Publicu pè a ricustituzionedi i tituli di prupietà in Corsica (GIRTEC) di lucali situati in Aiacciu, Viali di u Monti Tabor, Centru commerciale Castellani.

Rapport n° 091 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit du Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) de locaux sis à AIACCIU, avenue du Mont Thabor, centre commercial Castellani.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 085 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025.

Rapport n° 085 : Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025.

MUZIONE / MOTIONS



ASSEMBLEA DI
CORSICA



Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI U 25 D'APRILE DI U 2024
SÉANCE DU 25 AVRIL 2024

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 25 D'APRILE DI U 2024
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 25 AVRIL 2024

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2024/O1/009	PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PTPGD)	Pierre POLI	Avanzemu	1
2024/O1/022	LIGNE MARITIME TOULON-L'ISULA, UN RISQUE POUR LA DSP MARITIME	Véronique PIETRI	Core in Fronte	2
2024/O1/019	PREDATION AUTOUR DU PATRIMOINE BATHISTORIQUE	Anne-Laure SANTUCCI	Fà Populu Inseme	3
2024/O1/018	PATRIMONIU CORSU : DA A DIFESA TURREGIANA A L'ESIGENZA DI MEMORIA NAZIUNALE	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	4
2024/O1/012	BILAN DU SCHEMA MONTAGNE	Catherine COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	5
2024/O1/017	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	Julia TIBERI	Avanzemu	6
2024/O1/021	À QUAND LA FIN DE LA REPRESSION EN CORSE ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	7
2024/O1/020	DYSFONCTIONNEMENT AU NIVEAU DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE VIGHJANEDDU	François SORBA	Fà Populu Inseme	8
2024/O1/013	REFECTION DU RADIER DE SARTENE	Chantal PEDINIELLI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	9
2024/O1/023	AIUTU A UN AGRUCULTORI DOPU A TIMPESTA CIARAN : À CHI NE SIMU ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	10
2024/O1/014	PTIC	Xavier LACOMBE	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	11
2024/O1/015	PROBLEMATIQUE DE LA CIRCULATION A OLMETO	Georges MELA	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	12
2024/O1/024	I SOLDI CORSI A CHI NE SIMU ORAMAI ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	13
2024/O1/016	ÉTAT DES ROUTES EN BALAGNE ET RESPECT DES ENGAGEMENTS VOTES EN ASSEMBLEE	Pierre GUIDONI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	14



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/009

**Question orale déposée par M. Pierre POLI
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS (PTPGD)**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Je partirai d'un bilan de la politique Déchets menée depuis plus de 20 ans en Corse : avec les financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, la collecte sélective a été implantée sur l'ensemble du territoire insulaire sans pour autant réussir à diminuer la mise en décharge des déchets produits en Corse chaque année.

Bien sûr, nous devons continuer l'effort de diminution à la source des déchets grâce, notamment, à la généralisation du tri et au recyclage. Néanmoins, si j'en crois les chiffres du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, même dans la perspective la plus optimiste, dans 10 ans il restera à gérer 357 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (OM + DAE).

Ces déchets devront être gérés en Corse en réduisant au maximum le recours à l'enfouissement dans les décharges.

Pour ce faire, il apparait dans le PTPGD une analyse très favorable aux Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Or, les CSR ne sont que des déchets sur-triés et transformés en granulats qui seront brûlés dans des cimenteries sur le Continent ou dans des « chaufferies » qu'il faudra construire en Corse. Ces chaufferies spécifiques devront par ailleurs accueillir 50% de combustibles autres que les CSR. La technologie des CSR apparaît donc doublement coûteuse : construire et exploiter des installations de sur-tri pour mettre sous forme de granulats des déchets qui seront brûlés dans des fours qu'il faudra également construire et exploiter. Seules 2 unités sont actuellement en exploitation sur le Continent : la première depuis 2017 à Laval pour une coopérative agricole, couplée au réseau de chaleur local, une autre en Alsace dans une papeterie.

Ce processus produit de l'énergie renouvelable, mais également plusieurs types de résidus dont des mâchefers essentiellement composés de cendres qui seront stockés en décharges de type Viggianello et des suies qui seront stockés dans des installations spécifiques sur le Continent. Les coûts de transports des déchets seront donc toujours importants et pèseront toujours sur nos intercommunalités qui les répercutent, in fine, sur l'utilisateur, notamment via les taxes afférentes.

Après ce constat, la question que je vous pose est la suivante :

Pourquoi le PTPGD que vous présentez soutient le recours aux CSR très coûteux et peu expérimentés, n'avons-nous pas d'autres possibilités dans le traitement et la gestion des déchets de notre territoire ?

En supplément et en lien direct avec la problématique, le projet de Monte avance. Après les multiples déclarations depuis son lancement, pourriez-vous clarifier votre position sur ce projet ?



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/022

**Question orale déposée par Mme Veronique PIETRI
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

**OBJET : LIGNE MARITIME TOULON-L'ISULA, UN RISQUE POUR LA DSP
MARITIME?**

Mme la Présidente de l'OTC,
M.le Président de l'Exécutif,

Ces dernières semaines, le dossier maritime est revenu, de nouveau, sur le devant de l'actualité.

En février dernier, nous avons appris avec l'ouverture d'une enquête approfondie, par la Commission Européenne, sur le contrat 2023-2029.

Bruxelles veut ainsi vérifier "*si l'inclusion du transport de marchandises remorquées et des chauffeurs routiers dans les contrats est justifiée par un besoin de service public, compte tenu de l'existence déjà sur le marché d'une offre commerciale*", notamment au départ de Toulon.

Même si cette enquête ne préjuge en rien de son issue, elle est de nature de jeter le trouble, alors même que la même Commission Européenne avait rassuré la Collectivité de Corse par une lettre de confort, fin 2022, sur l'actuelle DSP Corse-Marseille.

C'est dans ce contexte que l'un des délégataires du service public, La Méridionale, a ouvert, le 6 avril, une nouvelle ligne, sous OSP, Toulon-L'Isula avec une extension vers Livourne dans le cadre d'une rotation triangulaire.

Cette situation n'est pas sans inquiéter les syndicats de marins, STC, CGT, SAMMM, que vous avez reçu le lundi 19 février.

L'inquiétude syndicale est légitime car l'ouverture de cette ligne, louable au demeurant d'un point de vue commercial, peut avoir un effet politique inverse auprès de Bruxelles et de la Commission Européenne.

En effet, nous avons un actuel délégataire de service public qui peut démontrer que l'on peut, peut-être, faire gratuitement, à Toulon via le système des OSP, ce qui se fait, par voie subventionnée, en DSP, à 50 kilomètres plus à l'ouest, à Marseille.

Un risque de disparition d'une DSP maritime pour la Corse n'est pas à exclure et, avec elle, une casse sociale pour des centaines d'emplois.

La Méridionale a indiqué que la clientèle majoritaire, de la ligne Toulon-L'Isula, serait des passagers et qu'aucun fret ne serait, pour l'heure, embarqué à Toulon.

Sauf à considérer que la ligne Toulon-L'Isula disparaîtra après le 31 décembre 2024, cette situation de non prise de fret sera difficilement tenable, d'un point de vue économique, pour La Méridionale.

Le fret sera obligatoirement la variable d'ajustement de cette ligne, pour être à l'équilibre, notamment en période hivernale.

Le fret a, d'ailleurs, un potentiel important pour le port de Toulon.

En basse saison, la Corsica Ferries transporte, par semaine, près de 7000 mètres linéaires de fret roulant vers Ajaccio et Bastia.

Comme vous le savez, Il y a, dans le Var, la présence de la centrale d'achat d'une des enseignes principales de la grande distribution. Cette dernière possède une dizaine d'hypermarchés en Corse.

Enfin, le principe de la triangulaire Toulon-L'Isula-Livourne a été conçu sur l'idée d'une autoroute de la mer, pour l'acheminement des poids-lourds, entre la France et l'Italie. Ce service régulier à la fois rapide et fiable, pour un prix attractif par rapport à son équivalent par la route, se généralise au sein de l'UE.

Mme la Présidente de l'OTC, M.le Président de l'Exécutif, nous avons, donc, plusieurs interrogations : Avez-vous, d'une part, des nouvelles à apporter, à l'ensemble de l'Assemblée de Corse, sur l'ouverture de l'enquête de la Commission Européenne? D'autre part, si la ligne Toulon-L'Isula venait à être pérennisée en 2025, avec du transport de fret, par un actuel délégataire de service public, cela pourrait-il constituer un risque, à terme, sur l'avenir d'une DSP maritime pour la Corse ?

À ringrazià vi.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/019

Question orale déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI
Au nom du groupe « FA POPULU INSEME »

OBJET : PREDATION AUTOUR DU PATRIMOINE BATI HISTORIQUE

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La tour génoise du XVI ème siècle de Tuminu a fait l'objet d'un projet d'acquisition par des tiers extérieurs à l'île, qui ont concomitamment déposé une demande administrative de transformation en meublé de tourisme.

Le Conseil municipal de Tuminu s'est exprimé à l'unanimité contre ce projet. La commune souhaite que le bien intègre le patrimoine public.

Cette tour est en effet, un élément important de l'histoire du village et de la Corse. La prise de position de du Conseil municipal de Tuminu et les nombreux appels à la mobilisation ont empêché ce projet d'aboutir.

La municipalité ne disposant pas en l'état, d'un Plan Local d'Urbanisme ni de plan d'occupation des sols ne peut pas faire usage du droit de préemption urbain. Et quand bien même, compte tenu du prix de vente affiché - de l'ordre de 215.000 euros. Elle serait dans l'incapacité d'assumer une telle charge financière.

Ce projet de vente, qui n'est malheureusement pas une exception, a démontré une nouvelle fois, la nécessité absolue d'un statut d'autonomie et d'un pouvoir législatif qui permettra de stopper les logiques de spéculation et de dépossession.

En attendant, de disposer d'un véritable statut d'autonomie qui garantisse les intérêts du peuple corse sur sa terre, la Cullettività di Corsica doit jouer un rôle crucial dans la protection du patrimoine et du foncier, surtout face à la pression croissante liée à la spéculation immobilière.

Il nous semble essentiel de mettre en œuvre des politiques et des réglementations strictes qui préservent ces biens de grande valeur culturelle et historique.

Au-delà d'altérer l'intégrité architecturale et historique des bâtiments, la transformation de certains biens patrimoniaux en logements touristiques provoque une hausse des prix immobiliers, rendant les zones inaccessibles pour les résidents Corses.

Nous nous souvenons des intentions de prédation sur le Couvent santa Catalina de Siscu, ces derniers jours la tour de Tuminu qui a été ciblée... Nous pouvons malheureusement supposer que d'autres édifices emblématiques de notre patrimoine pourraient aiguïser des appétits spéculatifs. Pour éviter que ces biens soient à nouveau menacés par la dépossession et la spéculation, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous nous informer sur les moyens dont dispose la Cullettività di Corsica pour enrayer ces phénomènes et préserver notre bien commun ?

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/018

Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
Au nom du groupe « AVANZEMU »

**UGHJETTU : PATRIMONIU CORSU : DA A DIFESA TURREGIANA A
L'ESIGENZA DI MEMORIA NAZIUNALE**

Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

A simana scorsa, si sò intese tante reazzione pulitiche ingiru à a vendita è u scopu d'appigiunamentu di a torra di Tuminu. Parechji partiti, sindacati è associi anu sustenutu a deliberazione curagiosa di a cumuna di Tuminu chì s'hè opposta di pettu à stu prugettu privatu.

Megliu cusì, ma ci sia cuncessa d'interrugacci per sapè à quale tuccherà a prussima volta.

Chì per avà, nisun' cullettività ùn hà propiu i mezi, ghjuridichi quant'è finanziariii, d'impedisce o d'acquistà tanti è tanti bè oramai ruvine, à guaru, o prupietà private, for' di u patrimoniu naziunale, forse per via di scosse vechje, erede d'una storia paisana forse trascurata, intrecciata, inturcinata, intrisicata o sippuru trascurata.

Quì si tratta d'un edificiu storicu è militarescu, specificu d'un puntu di vista memuriale è architeturale. Di questi, n'hè pienu u nostru paese. Ma impatruniscesi di ste petre chì palesa i seculi di lotte è di vita d'un populu in qu'à è in là, à spizzichi, ùn basta propiu micca. A sapemu noi tutti calati in st'emiciculu cum'è a si pensanu eletti, militenti associativi o pulitichi fora, cum'è a ponu bramà tant'altri, cittadini o paisani, chì pratendenu à u mantenimentu è à u spannamentu di a ricchezza patrimoniale, storica, culturale è ambientale.

Ma ùn ne simu digià più à u simbulu di Tuminu, n'è mancu à ramentà a difesa torregiana ! Capimuci bè per capisceci megliu : Ancu s'è l'acqua passata ùn macina

più, ci pare utule per ricurdà à tutti a necessità di riacquistà, riabilità è mette in valore, inghjilocu, in Capicorsu o in altrò, stu patrimoniu materiale è immateriale. ne vogliu vene à ricurdà solu fundami sacri, chì dicenu ch'ella ci hè quì una nazione ch'hà da rinasce, è ch'hà bisognu d'una strategia subbitagna, à nome di resistenza è d'esistenza d'un populu vivu.

Abbisogna quì è avà l'ambizione d'una strada per turnà à impatrunisceci di a memoria, cù ogettivi è mezi finanziari d'altu livellu.

L'attesa hè vechja ma u tempu corre è ùn aspetta...

O sgiò presidente, intantu, u bisognu d'eschezza hè à mezu chjosu : chì cuntate di fà, prima à titulu cusì dettu cunsirvatoriu, ma, più in là, allocc'à a mudifica bramata è sperata d'un statutu d'autunumia, per dà un avviu decisu è putente à l'operata patrimoniale ?

U Riacquistu cantava in lu 1979 « sta Terra hè a nostra, nisun ci pò pretende, ormai ùn hè à vende, ùn vale à pattighjà ». Sin'à quandu ?



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/012

Question orale déposée par Mme CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : BILAN DU SCHEMA MONTAGNE

Merci Madame la Présidente,

Le schéma d'aménagement de la montagne, corrélé au comité de massif, avait été adopté en 2017 pour se terminer au 31 décembre 23. On ne voit pas poindre de schéma révisé pour en prendre le relai, ni de bilan de ce septennat. Un dossier important revient de manière récurrente dans les discussions depuis peut être la création de l'Assemblée de Corse, c'est la question de la revitalisation de l'intérieur.

Chaque mandature a eu son lot d'initiatives en faveur de l'intérieur, du réseau routier secondaire, de la politique des meublés de tourisme, de la politique en matière d'hydroélectricité avec les retombées que l'on connaît pour les sites d'implantation, du développement rural et agropastoral avec l'institution du PDRC, le fameux programme de développement agricole de la Corse. Je pense aussi aux mesures engagées au profit des communes pour favoriser la réhabilitation du foncier bâti existant et sa transformation en logements communaux ou sociaux en mesure d'accueillir de nouveaux habitants en milieu rural.

Des mesures certes disparates mais bien réelles et ciblées sur le monde rural qui témoigne de l'implication constante de notre institution sur cette question. Le schéma de 2017 arrive à son terme. Il est temps d'en mesurer ses effets, de mettre en perspective ce qui était prévu et ce qu'il en est ressorti effectivement. Ne reproduisons pas le syndrome du PADDUC dont on attend le bilan depuis octobre 2021...

Bien sûr il y a dû y avoir des évolutions sur certains sujets, je pense au numérique et au déploiement de la fibre qui a pu, grâce au concours du Fonds de Solidarité Numérique, se concrétiser plus rapidement que prévu.

Le financement prévu s'avérait conséquent, si tant est que les sommes prévues aient été effectivement affectées, et à des projets structurants. 182,3 millions d'euros sur 7 ans, soit une moyenne annuelle de 26 M€ par an. Et sur les 182,3 millions, le fonds montagne avait été établi à 49,5 M€, soit 7 M€ par an.

Initialement, votre solution était de recourir aux reliquats de la DCT, en espérant la réévaluation de l'enveloppe FNADT allouée à la CTC de l'époque au titre du massif de Corse, qui devait passer de 150 000 euros à 7 millions d'euros par syllogisme avec des massifs comparables comme les Vosges ou le Jura. Qu'en a-t-il été exactement ? Un point budgétaire global nous permettrait d'y voir plus clair.

Donc, nous souhaiterions un bilan financier global, dans les grandes masses, et un rapport détaillé, à l'occasion d'une prochaine session, faisant état des opérations réalisées au titre du schéma montagne entre 2017 et 2023.

Il va sans dire que nous partageons tous l'objectif de soutenir la montagne, et d'y développer des activités pour y maintenir tout simplement la vie, d'y favoriser même l'accueil de nouveaux habitants par la pérennisation des services publics... Ce monde rural, notre montagne, la Corse de l'intérieur constituent nos racines, c'est notre ancrage. Et ça ne doit pas se concevoir au passé mais bien devenir notre présent et notre avenir.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/017

**Question orale déposée par Mme Julia TIBERI
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

OBJET : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Monsieur le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,

Lors de la dernière séance des questions orales de notre Assemblée, je vous interrogeais sur l'économie bleue en tenant compte de la transversalité du sujet, lequel concerne plusieurs domaines.

Pour élaborer cette question, ayant déjà en tête mon projet de ce jour, j'ai fait le choix d'avoir recours à un logiciel d'Intelligence Artificielle qui a totalement généré et rédigé le document.

Nous pouvons qualifier le résultat de très satisfaisant. Malgré la nécessité de compiler des paramètres relativement complexes au regard de l'étendue du sujet, le logiciel a su synthétiser la problématique et proposer une rédaction d'une qualité ne dénotant pas des autres questions posées ce jour-là.

Cette anecdote n'est qu'une facette de la révolution technologique en marche.

Vous l'avez compris, je souhaite évoquer avec vous le développement de l'Intelligence Artificielle, les perspectives que cela offre pour notre territoire et la nécessaire adaptation que cela impose.

L'Intelligence Artificielle peut être, pour un territoire comme la Corse, une véritable opportunité de développement économique. En effet, dans ce domaine, au contraire de nombreux autres, la Corse ne pâtira que marginalement des handicaps liés à

l'insularité. Nous considérons cet état de fait pour l'ensemble du secteur du numérique.

Quelques entreprises locales sont d'ailleurs d'ores et déjà positionnées sur le développement de l'IA et de ses outils. Nous sommes en mesure de faire de la Corse un territoire d'excellence dans ce domaine.

Au-delà des acteurs du développement de l'IA, nous pouvons considérer que la révolution technologique va impacter l'ensemble des entreprises et institutions au même titre que l'avènement d'Internet a pu le faire.

La technologie peut alors être perçue comme une formidable opportunité de croissance, d'innovation, d'optimisation pour les entreprises mais aussi comme une menace pour les salariés avec des tâches toujours plus nombreuses pouvant être assurées par les machines.

Un important défi de transition s'annonce. Celle-ci doit être accompagnée afin d'en tirer le meilleur et de conserver l'équilibre social.

La Collectivité de Corse ne fera pas exception et ne saurait, elle-même, demeurer en retrait de cette vague de progrès. Il conviendra d'adapter son organisation et de tirer avantage des nouvelles possibilités offertes par l'IA afin d'optimiser le service public alors même que les moyens financiers se raréfient.

Tout ceci doit s'anticiper dès aujourd'hui. La Collectivité de Corse a un rôle majeur à jouer dans l'avènement de l'IA et les opportunités qu'elle pourrait offrir à la Corse et aux corses.

Cette question envisage donc trois niveaux d'action et d'anticipation :

Quelles mesures comptez-vous adopter pour accompagner les acteurs économiques de l'IA dans le développement de l'outil ?

Comment envisagez-vous d'accompagner l'ensemble du tissu socio-économique corse dans la transition technologique induite par l'IA ?

Comment appréhendez-vous cette transition au sein même de l'organisation des services de la CdC et de ses satellites ?



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/021

**Question orale déposée par Mme Serena BATTISTINI
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

OBJET : À QUAND LA FIN DE LA REPRESSION EN CORSE ?

Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse,

Depuis plusieurs mois, la répression politique contre les militants nationalistes s'amplifie. Celle-ci est prégnante au quotidien et multiforme avec notamment :

- Des arrestations spectaculaires et des emprisonnements de patriotes corses, avec des méthodes violentes d'intervention que l'on imaginait révolues ;
- Une multiplication des procès FIJAIT, contre les anciens prisonniers politiques, qui assimile les nationalistes corses à des terroristes islamistes. Pour la première fois, le 26 mars dernier un militant de Core In Fronte est passé en procès en récidive légale ;
- Les comptes bancaires d'un ancien prisonnier ont été, dernièrement, bloqués pour un retard de paiement de quelques jours, sur une amende liée à son engagement politique. Les amendes concernant les anciens prisonniers s'élèvent toujours à plusieurs millions d'Euro.
- Une jeunesse condamnée à de lourdes amendes pécuniaires dans des procédures liées aux manifestations populaires suite à l'assassinat d'Yvan Colonna. Dans le même temps, les plaintes des victimes des violences policières ne sont pratiquement pas instruites ;

- Des assignations à résidence qui éloignent des militants nationalistes de leur famille.

Nous le disons clairement : La répression ne sera jamais une réponse à la question nationale corse. Elle est incompatible avec l'actuel processus de discussions entre les élus corses et le Gouvernement. Elle permet, probablement, à l'Etat français de ne pas s'engager sur la voie de l'apaisement et d'une véritable solution politique globale en Corse.

En effet, les engagements du Président de la République, notamment, sur les anciens prisonniers politiques ne sont pas tenus.

C'est en sens, qu'en février dernier, Core In Fronte avait tenu une conférence de presse à Centuri devant la maison secondaire du Ministre de la Justice, Eric Dupond Moretti.

Dans ce contexte, l'arrestation de Stéphane Ori est intervenue.

Core In Fronte a organisé un rassemblement, le 7 avril, à Coti Chjavari, devant la résidence secondaire familiale du 1er Ministre, Gabriel Attal, pour signifier son refus de la répression.

Il s'avère, M.Le Président de l'Exécutif, que vous avez rencontré Gabriel Attal, le lundi 8 avril à Paris.

Depuis cette date peu de choses ont filtré de cette réunion mis à part un communiqué lapidaire de Matignon.

Notre question sera la suivante : M.Le Président, pouvez-vous nous indiquer si vous avez parlé de la question de la répression avec M.Attal? Si la réponse est oui, pouvez-vous informer la représentation élue de l'Assemblée de Corse sur le contenu de ce point de discussion ?

À ringrazià vi.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/020

**Question orale déposée par M. François SORBA
Au nom du groupe « FA POPULU INSEME »**

**OBJET : DYSFONCTIONNEMENT AU NIVEAU DE L'INSTALLATION DE
STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE VIGHJANEDDU**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 27 Mars 2024, la Commune de Vighjaneddu a adressé une sommation interpellative avec constat d'huissier au SYVADEC relative à des « dysfonctionnements graves » concernant notamment le traitement des lixiviats de l'ancien ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de « Viggianello 1 », aujourd'hui fermé, relevant de la compétence et de la responsabilité du syndicat.

Cette sommation a été faite suite à une suspicion de déversement de lixiviats en dehors des bassins prévus pour leur récupération. S'inquiétant des risques sanitaires pouvant impacter les populations de Vighjaneddu et de Prupjà, la Commune de Vighjaneddu a déposé plainte au pénal contre le SYVADEC le 9 avril 2024.

À cela s'ajoutent, les récriminations et inquiétudes de la population de la micro-région au sujet des nuisances olfactives récurrentes qui émanent du site tout au long de l'année et cela même au cœur de Prupjà, donc bien loin de Teparredda.... Inquiétudes aussi quant à la présence, en aval de l'installation, de stations de pompage alimentant les communes de Viaghjaneddu, Prupjà et Belvidè è Campumoru, dans lesquelles est captée l'eau pour la consommation. Une infiltration de lixiviat dans les nappes phréatiques pourrait s'avérer catastrophique.

Sans préjuger des suites de la procédure en cours, et malgré les explications apportées par le SYVADEC depuis, la population du Valincu est en droit de s'interroger sur les mesures de contrôle et de surveillance de l'ancien ISDND ainsi que sur les risques à court, moyen et long terme pour la santé de tous, et notamment des générations futures.

D'autre part, la chaîne de tri de l'Ecopôle avait pour objectif de trier 60 % des déchets entrants pour 30 % de déchets valorisés selon le pétitionnaire. Or, suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale par la société exploitant le site pour la modification substantielle apportée à l'exploitation de l'installation de l'ISDND dit « Viggianello 2 », les commissaires enquêteurs ont relevé dans leur rapport qu'en 2022, seulement 0,32% de déchets ont été effectivement triés et valorisés en 2022, soit pour 83 928 tonnes de déchets entrants : 268 tonnes valorisés, le reste étant enfouis. Nous sommes donc loin des objectifs.

Ainsi, considérant les dysfonctionnements relevés à Vighjaneddu, Monsieur le Président du Conseil exécutif, de quelles informations dispose l'Office de l'Environnement de la Corse à ce jour sur cette problématique ?

Vi ringraziau.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/013

**Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : REFECTION DU RADIER DE SARTENE

Monsieur le Président,

Je me dois de vous interpeler sur le désenclavement d'une zone agricole située au pont génois de Sartène en raison de la submersion récurrente du seul accès actuel.

Il s'agit du passage à gué appelé « le radier » qui dessert cette zone agricole protégée où plusieurs jeunes agriculteurs se sont récemment installés. En cas de crue, le passage à gué est submergé.

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) interdit de nettoyer les buses et d'enlever le sable en mettant en avant des arguments écologiques. La DDTM interdit l'utilisation d'engins mécaniques dans les cours d'eau.

Afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'un autre accès, il avait été question que l'ODARC finance la création d'une piste. Je souhaiterais savoir si c'est envisagé par vos services, et si oui, savoir si c'était réalisable avant l'automne prochain.

Sans compter qu'il n'y a pas que les agriculteurs mais aussi plusieurs riverains. Les habitants de la rive droite du Rizzanese sont obligés de laisser leurs véhicules aux abords de la RD268 et de regagner leur domicile à pied en marchant plusieurs kilomètres.

Ironie du sort, agriculteurs et riverains ne peuvent pas accéder à leurs terrains à la première pluie, alors que l'on avance sur l'irrigation de la vallée du Rizzanese.

La question de cet accès est capitale pour les usagers de ce tronçon de voirie départementale qui, je le rappelle, est le seul moyen de rejoindre la rive droite. Il est impératif que la Collectivité ainsi que l'ODARC apportent une solution d'accès alternative.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/023

Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »

UGHJETTU : AIUTU A UN AGRUCULTORI DOPU A TIMPESTA CIARAN : À CHI NE SIMU?

Sgiò Prisedenti in carica di l'agricultura,

“I boia si liani pà i corra, l'omini pà a parola”

U 2 di nuvembri di u 2023, a Corsica patia d'un novu fenomenu climaticu mediterraniu è distruttori numinatu “Ciaran”.

S'hè supratuttu cuncintratu nant'a costa di u Punenti di a Corsica, incù pricipitazioni misurati di 300 millilitri à u metru quadratu. Stu ghjornu u fiumu Portu hà avutu una piena di 5 metra è 80.

Parrechji splutazioni agriculi sò stati tocchi è una particularmenti hà persu tuttu i so infrastrutturi.

Subitu, subitu hè stata missa in piazza un oparata paisana è sulidaria pà aiutà à a ricustruzioni

In stu cuntestu di mossa populari, s'hè presentatu u Prisedenti di l'Asicutivu par custatà tutti i danni, assicurandu l'allivatori di u so sustegnu par via di l'ODARC è dicendu *“qu'il faut l'accompagner à la reconstruction dans les plus brefs délais”*.

In stu casu quì, l'aiutu aspittatu concerneghja a ricustruzioni di a strada, di i sarrendi è di u purcili chì sò stati strutti.

Da tandu 6 mesi so passati è à chì ne simu? Sempri à nudda.

Ùn vi la diciaremu mai abbastanza : i paroli so beddi è boni ma ùn valini l'atti.

Aghjustaremu chì st'allivatori, stimatu pà u so travaddu, u so cori è a so vulintà, mai ùn hà sviatu di u so parcursu prufessiunali, pruvendu incù stintu à metta i so tarri di famidda in cultura è manten'u so castagnetu.

In stu frà tempu, cuntatti sò stati presi incù i vosci sirvizi è i rispunsevuli par ramintà sta parola data. Chivi dinò s'hè intesu vani prumessi.

U mudellu di sucità chì vo vantati ùn pò metta da cantu quiddi chì à l'usu paisanu volini campà è travaddà in tarra soia, fora di i logichi di a dipendenza è di l'assistanatu.

Oghji, par eddu, ùn vulemu chì l'affari lunghi diventanu sarpi.

Vi dumandemu dunqua :

A parola data vali sempri o nò? È si rispundetevi di sì, quandu hè chi sarà tinuta?

Postu chì in stu casu, u paisanu toccu hè à caternu.

Vi ringrazieremu quandu l'affari sarà viradimenti regulatu.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/014

Question orale déposée par M. Xavier LACOMBE
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : PTIC

Dans son discours à Bastia le 7 février 2018, le Président de la République a annoncé un Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), amené à se substituer dès 2021 et jusqu'en 2027 au Plan Exceptionnel d'Investissement.

L'objectif de ce nouveau dispositif financier était de poursuivre l'accompagnement des projets structurants.

Je rappelle que son montant initial était de 500M€ pour être finalement porté à 550M€. Plusieurs territoires ont sollicité ce financement et ont même pour certains d'entre d'eux formalisé cet engagement par des contrats de projet.

Je citerai pour rappel l'aménagement du Port de Plaisance de Porto-Vecchio, la réalisation de la Place du Diamant à Ajaccio, la reconstruction du pôle d'enseignement de Prunelli di Fiumorbu ou la couverture des tribunes du Stade Armand-Césari de Furiani.

Sans vouloir faire de prosélytisme ou de chauvinisme, je suis également fier de rappeler que la Communauté du Pays Ajaccien a signé deux contrats de projet avec l'Etat, pour le financement du Téléporté Angelo et du Pole d'échanges multimodal de Mezzana.

Pour les collectivités que nous administrons cela témoigne à la fois de la vision structurante de nos territoires respectifs, de la maturité des projets que nous portons et de notre capacité financière à les engager.

Ils constituent l'essentiel de la consommation des crédits dédiés (11,5 M€ en 2021, 30 M€ en 2022 et 50 M€ en 2023). L'Etat tablait d'ailleurs sur une consommation de 70 M€/an.

A l'exclusion de projets hydrauliques portés par l'OEHC et de la réfection de l'apponement St Joseph à Ajaccio, dont l'urgence n'était plus à démontrer par ailleurs, je ne trouve nulle trace d'une consommation ou d'une programmation d'opérations structurantes sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Aussi Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse ma question sera simple.

En l'absence regrettable de Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour notre collectivité qui nous prive de visibilité sur votre action, pouvez-vous informer notre Assemblée du choix des prochaines opérations structurantes ou la Collectivité de Corse souhaite solliciter le PTIC et selon quel calendrier opérationnel ?

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/015

**Question orale déposée par M. Georges MELA
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : PROBLEMATIQUE DE LA CIRCULATION A OLMETO

Monsieur le Président,

La traversée d'Olmeto reste le point noir de la RT40, avec depuis des années, un alternat par feux pour gérer le flux de véhicules.

La commune est contrainte d'employer par ses propres moyens, notamment en personnel, pour organiser et faciliter, durant chaque période estivale, la fluidité du trafic sur la portion de Route Territoriale n°40 traversant l'agglomération d'Olmeto. Entre 2015 et 2022, la Collectivité de Corse a consenti à allouer à la commune d'Olmeto, dans le cadre de deux conventions biennales et d'une quadriennale, une dotation permettant la prise en charge intégrale des dépenses résultant, dans la limite de 35 000€ TTC annuels.

Cet axe revêt donc une utilité territoriale incontestable, or depuis 2022 et malgré les demandes de la commune, la Collectivité de Corse n'a pas renouvelé cette prise en charge.

Nous avons cru comprendre que l'arrêt prématuré de l'expérimentation de rétablissement du double sens, à l'initiative de la commune, puisse en être un motif. Cette interruption prématurée de l'expérimentation, réalisée par la Collectivité de Corse entre le 13 et le 22 février 2023, ne constitue pas une entrave à la procédure d'élaboration du projet de déviation, mais représente au contraire un résultat formel : la densité du trafic actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des riverains au cœur de la traversée d'Olmeto, quelques soient les aménagements de voirie envisagés, seule une déviation permettra de résorber l'encombrement routier que connaît cette portion de route territoriale.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons quel avenir envisagez-vous pour la prise en charge de cette dépense annuelle, indispensable pour limiter l'encombrement que rencontre la RT40 au niveau de la traversée du village d'Olmeto en période estivale ?



Figure 1 : photographie du 17/04/2024 à 11h



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/024

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

OBJET : I SOLDI CORSI A CHI NE SIMU ORAMAI?

Susciter la création puis la circulation, dans l'économie réelle de notre pays, d'une monnaie spécifique corse participe d'un encouragement à disposer, au cœur du système imposé, d'une monnaie complémentaire.

De nombreux exemples européens attestent de la pertinence d'une telle initiative, même si le système refuse par ses principes de l'incorporer dans la redistribution des richesses.

Prenons pour illustrer l'argument la mise en place, au Pays basque, de l'Eusko qui, depuis 2013, favorise autant l'économie du territoire que sa culture et sa langue.

À l'évidence, les monnaies dites locales sont un outil concret d'économie sociale et solidaire. Elles contribuent à valoriser les circuits courts et l'échange régional.

La Corse devrait bénéficier aujourd'hui de sa propre monnaie. Cette possibilité est, d'ailleurs, inscrite dans le Plan d'Aménagement de Développement Durable pour la Corse acté en octobre 2015.

À cette même époque, l'ADEC lance un appel à projet. C'est celui de l'association "Corsica Prumuzione" qui est retenu. Des esquisses de billets ont même été présentées, en 2016, représentant des figures et emblèmes de notre histoire. Puis, l'association était passée par la suite à une tentative d'expérimentation dématérialisée, à l'instar du Sardex en Sardaigne. Cela sans succès.

En 2019, une autre initiative de monnaie locale virtuelle est annoncée par “Move.Corsica”, avec pour objectif d’officialiser une monnaie locale de la Corse.

Actuellement le constat met en évidence que ces initiatives n’ont pas eu les effets escomptés. Elles posent la question du rôle et du soutien de nos institutions à leur égard.

On peut certes toujours argumenter comme il a été précisé il y a quelques années, par le responsable de l’ADEC que *“les conditions de sécurité techniques et juridiques et économiques n’ont malheureusement pas pu être réunies”*, mais cela pose avec acuité l’interrogation de l’alternative politique prétendument mise en place depuis 2015, qui, quelques soient les composantes de sa majorité, n’ont pas la détermination d’actions novatrices au rang des comportements attendus.

En 2016, la création d’une monnaie locale était un projet phare des nationalistes nouvellement au pouvoir.

8 ans après, celui-ci n’est toujours pas effectif.

Nous vous demandons donc, aujourd’hui, quelle est votre appréciation du rôle et de la place d’une monnaie locale dans l’économie de notre pays ?

Si cette initiative est, pour vous, toujours d’actualité, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour que l’I Soldi Corsi soient enfin une réalité, dans le développement économique et social durable de la Corse ?

Nous vous remercions.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/016

Question orale déposée par M. Pierre GUIDONI
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : ÉTAT DES ROUTES EN BALAGNE ET RESPECT DES ENGAGEMENTS
VOTES EN ASSEMBLEE

Monsieur le Président,

J'ai été conseiller général entre 2008 et 2014 du canton de Calenzana, et croyez-moi, la gestion du réseau routier faisait partie de mon quotidien. Avec le regretté Jean Guglielmacci, nous avions une proximité avec les services départementaux qui faisaient qu'on alertait sur les besoins, générant des renforts en mesure d'assumer les urgences qu'il y avait à gérer.

Six années après la fusion et la création de la Collectivité unique, le constat d'échec est palpable sur ce point. J'en veux pour preuve l'état des routes en Balagne, où, sur le périmètre des deux intercommunalités, il y a 500 kilomètres de linéaire routier.

Si l'effectif du personnel à L'Ile Rousse est tout juste admissible, il en va différemment à Calvi où l'antenne fonctionne avec seulement 4 agents au lieu de 10 prévus. Conformément à la norme d'un agent pour environ 15 kilomètres, comme c'est le cas dans d'autres subdivisions, il manque entre 16 et 18 agents en Balagne. Dans toute la région de Galéria, une seule personne est affectée alors qu'il devrait y en avoir au moins deux pour garantir des conditions de travail sécurisées. Il est clair que le service souffre d'un déficit en personnel sur ce secteur, et cela sans compter l'absence de secrétariat.

Il n'y a qu'à voir l'état des routes et des fossés qui ne sont pas entretenus, avec des trous et des affaissements de chaussées.

Sur la nationale à Lumio, ça fait 18 mois qu'il y a un affaissement, pourtant signalé.
Sur la D81 qui permet d'accéder à Bonifatu, les racines d'arbres soulèvent la voie.

La liaison Calvi-Galeria est quasiment fermée avec de la végétation qui empiète sur le goudron de chaque côté de la route, et lorsqu'il pleut, la chaussée n'est plus praticable de façon sécurisée avec un risque d'aquaplaning élevé.

A ce jour, la maintenance des routes en Balagne, plus précisément dans la région calvaie, pose un défi insurmontable malgré les efforts louables du personnel. La taille conséquente du réseau routier rend impossible une intervention efficace de la part d'un nombre limité d'agents. Cette difficulté est particulièrement prégnante sur les voies départementales, avec les implications que cela comporte en termes de sécurité et d'accessibilité.

Au-delà de l'entretien, il y a les investissements structurants sur la RT 30 qui dessert un territoire fréquenté, la Balagne étant une région dont l'attractivité est et l'affluence sont importantes en période estivale. Et si l'on regarde les opérations prévues dans le PPI de 2017, on voit bien qu'hormis les trois « tourne à gauche », ni le contournement de L'île Rousse, ni le giratoire de Palasca, ni la traverse de Lumio n'ont été engagés. Peut-être que ces opérations ne sont plus à l'ordre du jour, que la direction des routes a d'autres solutions à proposer, mais encore faut-il le savoir, les élus locaux sont laissés en déshérence. On est à mille lieux de la politique de proximité des départements que nous sommes nombreux à regretter. L'état de nos routes en est le symbole...

Donc il faut revoir les engagements de la Collectivité s'ils sont à corriger, ça passe par l'actualisation du schéma directeur des routes, et bien sûr les tenir lorsque ceux-ci sont votés, le plus souvent avec un prévisionnel et un calendrier de réalisation. Siégeant à l'association des maires de Haute-Corse, je ne compte plus les maires qui attendent et espèrent que des engagements, travaux, arrêtés attributifs soient honorés alors que c'est de droit.

Je ne vous prendrai qu'un exemple, celui de notre collègue Marie-Thérèse Mariotti. Depuis 2015, la commune de Taglio-Isolaccio alerte la CDC sur l'extrême dangerosité du croisement de la RT 10 et la RD 30 et sur l'urgence à aménager ce carrefour. En juillet 2019, soit près de 4 ans après, l'Assemblée de Corse approuvait le projet d'aménagement du carrefour. Il a fallu attendre septembre 2021 pour que soit pris l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique et depuis qu'une réunion de travail se soit tenu l'an dernier, la commune n'a plus eu aucune nouvelle, soit 10 ans d'échanges et de procédures sans résultat concret... Ce qui n'est pas convenable dans le paysage institutionnel actuel où la Collectivité est désormais le seul interlocuteur local des communes et concentre bon nombre de compétences, dont le réseau routier.

Je vous remercie pour votre écoute et pour vos réponses.



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 25 E 26 D'APRILE DI 2024
SESSION DES 25 ET 26 AVRIL 2024**



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/009

**Question orale déposée par M. Pierre POLI
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS (PTPGD)**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Je partirai d'un bilan de la politique Déchets menée depuis plus de 20 ans en Corse : avec les financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, la collecte sélective a été implantée sur l'ensemble du territoire insulaire sans pour autant réussir à diminuer la mise en décharge des déchets produits en Corse chaque année.

Bien sûr, nous devons continuer l'effort de diminution à la source des déchets grâce, notamment, à la généralisation du tri et au recyclage. Néanmoins, si j'en crois les chiffres du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, même dans la perspective la plus optimiste, dans 10 ans il restera à gérer 357 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (OM + DAE).

Ces déchets devront être gérés en Corse en réduisant au maximum le recours à l'enfouissement dans les décharges.

Pour ce faire, il apparaît dans le PTPGD une analyse très favorable aux Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Or, les CSR ne sont que des déchets sur-triés et transformés en granulats qui seront brûlés dans des cimenteries sur le Continent ou dans des « chaufferies » qu'il faudra construire en Corse. Ces chaufferies spécifiques devront par ailleurs accueillir 50% de combustibles autres que les CSR. La technologie des CSR apparaît donc doublement coûteuse : construire et exploiter des installations de sur-tri pour mettre sous forme de granulats des déchets qui seront brûlés dans des fours qu'il faudra également construire et exploiter. Seules 2 unités sont actuellement en exploitation sur le Continent : la première depuis 2017 à Laval pour une coopérative agricole, couplée au réseau de chaleur local, une autre en Alsace dans une papeterie.

Ce processus produit de l'énergie renouvelable, mais également plusieurs types de résidus dont des mâchefers essentiellement composés de cendres qui seront stockés en décharges de type Viggianello et des suies qui seront stockés dans des installations spécifiques sur le Continent. Les coûts de transports des déchets seront donc toujours importants et pèseront toujours sur nos intercommunalités qui les répercutent, in fine, sur l'utilisateur, notamment via les taxes afférentes.

Après ce constat, la question que je vous pose est la suivante :

Pourquoi le PTPGD que vous présentez soutient le recours aux CSR très coûteux et peu expérimentés, n'avons-nous pas d'autres possibilités dans le traitement et la gestion des déchets de notre territoire ?

En supplément et en lien direct avec la problématique, le projet de Monte avance. Après les multiples déclarations depuis son lancement, pourriez-vous clarifier votre position sur ce projet ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/009

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)

Madama a Presidente,
Caru Cunsiglieru,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda.

Le constat sur la répartition des modes de traitement en Corse est édifiant : en 2023, 62% des déchets ménagers et assimilés ont été traités par enfouissement sur les deux centres en exploitation dont dispose l'île. Plus de 130 000 tonnes de ces déchets ont donc été enfouis, avec une nécessité de réquisition.

Associer, à l'échelle insulaire, une politique volontariste de gestion des déchets à un processus de transition vers une économie circulaire, favorisant une utilisation efficiente des ressources, la protection de la biodiversité et du climat, tout en demeurant un

moteur de croissance économique est un axe stratégique et incontournable pour une planification responsable des déchets. Le Conseil exécutif de Corse a inscrit, au premier rang de son action, cette dynamique forte afin d'engager la Corse sur une trajectoire vertueuse et répondre aux défis de demain.

Vous m'interrogez sur deux sujets, intimement liés et éminemment d'actualité : La création du centre de tri, de valorisation et de production de CSR de Monte – dont je rappelle qu'il ne serait pas le seul à pouvoir produire des CSR en Corse puisque des infrastructures en produisent d'ores et déjà - et l'opportunité de créer une filière locale de leur valorisation énergétique en Corse.

Je vous répondrai en deux temps et, dans la continuité de la ligne d'action, largement concertée au niveau des territoires, qui a guidé l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) :

1. Le strict respect du cadre réglementaire national et européen qui garantit la sécurisation juridique du plan dès sa mise en application. En particulier, la loi de transition énergétique pour une croissance verte et la loi AGEC nous engagent à développer une économie circulaire, à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer notre indépendance énergétique.
2. La nécessité absolue de réduire la part des déchets destinée à l'enfouissement, non seulement, par un soutien, sans failles, aux acteurs de proximité pour déployer les organisations de tri nécessaires à un captage optimisé des déchets et également par le besoin impérieux de créer, en Corse, les infrastructures de traitement, inexistantes à ce jour, qui permettront d'améliorer, considérablement la part de la valorisation matière, organique et énergétique.

Dans cet objectif, le projet de PTPGD établit explicitement :

- La nécessité de respecter la hiérarchie des modes de traitement :

Socle juridique européen, qui impose de privilégier l'évitement, puis le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique puis l'élimination ultime, il s'agit d'une notion fondamentale, prévue à l'article L541-1 du Code de l'environnement, qui établit, expressément, « d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière et qui résultent d'une opération de tri réalisée à la source ou dans une installation de production ».

Il est important de rappeler que, dans une première version du plan, le préfet de Corse, en juillet 2021, avait, très clairement, évoqué ce sujet et nous avait dit de que « la notion de revalorisation énergétique n'est pas incluse dans le Plan, elle est à même de le faire tomber au TA, c'est le recours que j'engagerai » .

En matière de planification, la Collectivité de Corse est dans l'impossibilité de déroger à la hiérarchie des modes de traitement. Aucun plan ne peut déroger à la hiérarchie des modes de traitement.

La nécessité d'ériger le tri à la source comme pierre angulaire d'une action territoriale de gestion des déchets engagée et volontariste reste notre priorité

La Collectivité de Corse incite les EPCI à développer le tri à la source et à se fixer des objectifs ambitieux de réduction drastique des déchets ultimes à enfouir et au-delà des déchets produits. Ainsi, la Collectivité de Corse n'élude pas le besoin évident en infrastructures de tri et de valorisation des collectes sélectives avec le triple objectif d'accroître le recyclage des matières, de réduire l'impact des transports (tant terrestres que maritimes) et de limiter les coûts de gestion des déchets.

L'action et les choix de la Collectivité de Corse, en matière de gestion des déchets, visent donc en permanence à concilier deux temporalités de nature différente :

- La temporalité du moyen et long terme, qui doit permettre à la Collectivité de Corse, à travers ses choix, de faire émerger un nouveau système de gestion des déchets, vertueux, respectueux des objectifs fixés par la loi nationale et européenne, et intégrant les contraintes spécifiques de la Corse,
- La temporalité du court terme, qui doit permettre d'éviter toute crise des déchets, pendant le temps de la montée en puissance des décisions structurelles prises en faveur de l'émergence du nouveau système. Je vous rappelle que nos deux centres ont une capacité de durée de vie qui n'excédera pas les deux années qui arrivent.

Cette dialectique se retrouve, par exemple, dans le positionnement de la Collectivité de Corse par rapport au centre de tri et de valorisation de Monte.

La Collectivité de Corse considère que la réalisation de ce centre est indispensable pour permettre de ne pas conduire à l'enfouissement près de 60 000 tonnes de déchets. C'est la réduction et la valorisation qui nous permettra d'éviter d'enfouir 60 000 tonnes de déchets et cela sera fait par le centre de Monte.

Grâce à cette filière de valorisation alliant, conjointement, recyclage matière et production de combustibles, la Corse réduirait sensiblement sa dépendance à l'enfouissement. En la complétant par une filière territoriale de valorisation énergétique, la stratégie fixée par le PTPGD affirmerait cette synergie infrastructurelle comme une solution efficace et pérenne à la décarbonation énergétique et à la limitation des impacts environnementaux générés par l'enfouissement.

- La valorisation énergétique imposée par l'Europe, source potentielle de croissance verte :

La tension actuelle sur les prix de l'énergie, la nécessité de réduire drastiquement l'enfouissement des déchets et d'évoluer vers des sources d'énergie alternatives, moins carbonées, oblige la Collectivité de Corse à s'interroger, d'une part, sur la pertinence d'une valorisation locale des combustibles solides de récupération (CSR) produits par les centres de tri du territoire et, d'autre part, sur le développement des énergies renouvelables dans une perspective d'autonomie énergétique.

À l'initiative de l'OEC, et en synergie avec l'AUE et la SAEML Bois énergie, une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à déterminer les conditions d'opportunité pour la création d'une filière territoriale de valorisation énergétique biomasse/CSR a été attribuée et va permettre le lancement d'un programme poussé d'études dont les possibilités de montage juridique favoriseront une gestion publique, une définition affinée des flux à valoriser et une modélisation technique des installations et de leurs impacts environnementaux et sanitaires.

En dimensionnant les unités au plus juste des besoins et en veillant à une haute performance environnementale, il s'agira, également, de s'assurer de leur pertinence financière – je crois qu'aujourd'hui, le combat que nous avons à mener ensemble est de réduire la facture des intercommunalités, et indirectement de nos contribuables, je ne vais pas alourdir le débat. A titre d'exemple, la facture va augmenter de 17M d'euros jusqu'à ce que Monte soit réalisé, on serait sur une hausse constante à près de 2% par an, nous avons donc un travail à faire, nous avons besoin d'y réfléchir tous ensemble - Il s'agira également de s'assurer de la pertinence financière et de leur soutenabilité économique.

Des plans de financement optimisés, s'appuyant sur des recettes de production énergétique et une éligibilité maximale aux soutiens financiers de l'Etat et de l'Europe seront élaborés. L'Etat mobilise près de 300 millions d'euros pour accompagner les projets de territoires valorisant les CSR.

À l'horizon 2030, selon l'ADEME, près de 4 millions de tonnes de CSR seront produits sur le territoire national. La Collectivité de Corse, comme d'autres territoires métropolitains (le Syndicat tarnais Tryfil, l'agglomération Dracénie Provence Verdon, des territoires vendéens et mosellans..) ou ultra-marins (la Réunion, la Guadeloupe), se doit de participer au développement contrôlé de sa filière locale de valorisation énergétique des CSR destinée à devenir un maillon essentiel du respect des modes de traitement et à répondre à ses enjeux énergétiques et environnementaux. En étudiant l'opportunité de la valorisation énergétique de la biomasse et des CSR, en Corse.

C'est en déployant un PTAEC ambitieux et un PTPGD renforcé, intégrant une nouvelle définition des besoins infrastructurels que la Corse pourra s'engager dans une gestion pérenne, responsable et à coûts maîtrisés de ses déchets.

À défaut, la situation telle que nous la connaissons depuis de nombreuses années, nous amène aujourd'hui vers deux centres d'enfouissement ; la Collectivité de Corse a travaillé sur le sujet, un autre centre est à l'étude, afin d'essayer ceux qui le font déjà depuis longtemps.

Il est donc un enjeu majeur d'initier le plan d'actions prévues au PTPGD et au PTAEC pour s'engager dans des voies de prévention, de réemploi et de recyclage des déchets, mais également de promouvoir les modèles « économiques » visant à la réduction du gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies.

Je vous remercie !



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/022

**Question orale déposée par Mme Veronique PIETRI
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

**OBJET : LIGNE MARITIME TOULON-L'ISULA, UN RISQUE POUR LA DSP
MARITIME?**

Mme la Présidente de l'OTC,
M.le Président de l'Exécutif,

Ces dernières semaines, le dossier maritime est revenu, de nouveau, sur le devant de l'actualité.

En février dernier, nous avons appris avec l'ouverture d'une enquête approfondie, par la Commission Européenne, sur le contrat 2023-2029.

Bruxelles veut ainsi vérifier "*si l'inclusion du transport de marchandises remorquées et des chauffeurs routiers dans les contrats est justifiée par un besoin de service public, compte tenu de l'existence déjà sur le marché d'une offre commerciale*", notamment au départ de Toulon.

Même si cette enquête ne préjuge en rien de son issue, elle est de nature de jeter le trouble, alors même que la même Commission Européenne avait rassuré la Collectivité de Corse par une lettre de confort, fin 2022, sur l'actuelle DSP Corse-Marseille.

C'est dans ce contexte que l'un des délégataires du service public, La Méridionale, a ouvert, le 6 avril, une nouvelle ligne, sous OSP, Toulon-L'Isula avec une extension vers Livourne dans le cadre d'une rotation triangulaire.

Cette situation n'est pas sans inquiéter les syndicats de marins, STC, CGT, SAMMM, que vous avez reçu le lundi 19 février.

L'inquiétude syndicale est légitime car l'ouverture de cette ligne, louable au demeurant d'un point de vue commercial, peut avoir un effet politique inverse auprès de Bruxelles et de la Commission Européenne.

En effet, nous avons un actuel délégataire de service public qui peut démontrer que l'on peut, peut-être, faire gratuitement, à Toulon via le système des OSP, ce qui se fait, par voie subventionnée, en DSP, à 50 kilomètres plus à l'ouest, à Marseille.

Un risque de disparition d'une DSP maritime pour la Corse n'est pas à exclure et, avec elle, une casse sociale pour des centaines d'emplois.

La Méridionale a indiqué que la clientèle majoritaire, de la ligne Toulon-L'Isula, serait des passagers et qu'aucun fret ne serait, pour l'heure, embarqué à Toulon.

Sauf à considérer que la ligne Toulon-L'Isula disparaîtra après le 31 décembre 2024, cette situation de non prise de fret sera difficilement tenable, d'un point de vue économique, pour La Méridionale.

Le fret sera obligatoirement la variable d'ajustement de cette ligne, pour être à l'équilibre, notamment en période hivernale.

Le fret a, d'ailleurs, un potentiel important pour le port de Toulon.

En basse saison, la Corsica Ferries transporte, par semaine, près de 7000 mètres linéaires de fret roulant vers Ajaccio et Bastia.

Comme vous le savez, Il y a, dans le Var, la présence de la centrale d'achat d'une des enseignes principales de la grande distribution. Cette dernière possède une dizaine d'hypermarchés en Corse.

Enfin, le principe de la triangulaire Toulon-L'Isula-Livourne a été conçu sur l'idée d'une autoroute de la mer, pour l'acheminement des poids-lourds, entre la France et l'Italie. Ce service régulier à la fois rapide et fiable, pour un prix attractif par rapport à son équivalent par la route, se généralise au sein de l'UE.

Mme la Présidente de l'OTC, M.le Président de l'Exécutif, nous avons, donc, plusieurs interrogations : Avez-vous, d'une part, des nouvelles à apporter, à l'ensemble de l'Assemblée de Corse, sur l'ouverture de l'enquête de la Commission Européenne? D'autre part, si la ligne Toulon-L'Isula venait à être pérennisée en 2025, avec du transport de fret, par un actuel délégataire de service public, cela pourrait-il constituer un risque, à terme, sur l'avenir d'une DSP maritime pour la Corse ?

À ringrazià vi.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / 01/022

**REPONSE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI
AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Ligne maritime Toulon- L'Isula, un risque pour la DSP maritime

Merci pour votre question qui me permet de faire le point sur deux volets du dossier maritime.

Le premier porte sur les contentieux ou précontentieux actuellement en cours, et le second porte sur l'état actuel de la desserte maritime de la Corse et hors périmètre des délégations de service public.

Sur le premier volet, vous avez rappelé l'ouverture d'une procédure d'enquête formelle par la Commission européenne suite à une nouvelle plainte déposée par la Corsica Ferries qui poursuit depuis plusieurs décennies, une stratégie de guérilla juridique contre la Collectivité de Corse depuis 2015 ; je rappelle que nous avons remporté la quasi-

totalité des contentieux y compris dans le cadre de ce qui est désormais le nouveau contrat des délégations de service public 2021-2028.

La Corsica ferries avait introduit plusieurs référés précontractuels pour remettre en cause le périmètre de service public que nous avons défini aux termes de longs échanges avec la Commission européenne, afin d'être intégré dans le cahier des charges de la future DSP, ces référés ont été plaidés devant le Tribunal administratif de Bastia puis devant le Conseil d'Etat, et la Collectivité de Corse a eu gain de cause, et donc le périmètre de service public a été validé par les juridictions nationales. N'empêchant pas la Corsica Ferries d'introduire une nouvelle procédure, un des principaux arguments développé par cette compagnie repose sur l'idée d'une substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon. Cet argument a été largement débattu devant la Commission européenne et nous avons démontré, notamment auprès des professionnels, à travers des analyses économiques, qu'il n'y avait pas de substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon, d'où le périmètre actuel de service public.

La procédure est donc en cours, nous espérons que ce dossier sera clôturé dans un sens favorable à la Collectivité de Corse, si possible avant le renouvellement des instances, c'est-à-dire avant septembre 2024.

Sur le deuxième volet, l'ouverture de cette ligne Toulon – L'Isula a donné lieu à des prises de positions publiques, notamment par les différentes organisations syndicales des marins ; je les ai reçues, et le discours que j'ai pu leur tenir à cette occasion sera le même que vais développer en réponse à votre question orale.

D'abord, en rappelant l'état du droit en matière de desserte maritime de la Corse. Nous avons d'un côté, une délégation de service public entre le port de Marseille et les ports de Corse, puis à côté de celle-ci, nous avons un régime d'obligations de service public concernant les trois ports de Nice, Toulon et Marseille, à destination des ports de Corse. Dans le cadre de ce régime d'obligations de service public qui a été fixé par une délibération de 2018 de l'Assemblée de Corse : toute compagnie qui veut assurer la desserte entre la Corse et le continent à partir d'un des ports et à destination d'un ou plusieurs port(s) de Corse doit faire une déclaration auprès de l'Office des transports de la Corse et assurer un service minimal qui est de deux à trois fois par semaine. Il y a donc actuellement la Corsica ferries qui assure les dessertes dans le cadre de l'obligation de service public, mais cette possibilité est ouverte aux compagnies qui sont titulaires d'un contrat de délégation de service public ; nous n'avons aucune prise sur ce choix qu'a fait la CMA-CGM en décidant d'ouvrir une ligne entre Toulon et l'Isula dans le cadre de ce régime d'obligation de service public.

La seule contrainte qui pèse sur CMA-CGM est de respecter le régime des obligations de service public, tel qu'il a été fixé par la délibération de l'Assemblée de Corse.

En ce qui concerne l'idée d'un fret, cela relève du libre choix de la compagnie, ou de toute autre compagnie ; nous, nous n'organisons pas notre régime de délégation de service

public et notre régime d'obligation de service public par rapport aux attentes ou aux demandes des opérateurs. Nous le définissons par rapport aux besoins de la Corse, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, qui a conduit à démontrer qu'il n'y a pas de substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon, c'est-à-dire que la quasi-totalité du fret qui est compensé dans le cadre de la délégation de service public passe par Marseille et ne peut pas passer ailleurs que par Marseille dans le cadre des ports continentaux ; à côté de cela, il y a un fret dit « résiduel » qui est le fret tracté et qui représente entre 20 et 25% du fret global qui se fait à partir de Toulon. Aujourd'hui, ce fret est pris en charge par la Corsica Ferries ; s'il y a une concurrence entre un ou plusieurs opérateurs autour de ce fret, la Collectivité de Corse n'a pas son mot à dire.

J'ai envie de vous dire que si la ligne n'est pas rentable, c'est le problème de CMA-CGM, qui doit alors en discuter avec ses actionnaires et ses organisations syndicales, ce qui fait que nous, nous ne pouvons pas aller au-delà de cela ; venir dire que nous ne voudrions pas d'une ouverture de fret car nous aurions peur que ce fret fasse concurrence à un fret qui vient de Marseille reviendrait à développer l'argument dont nous avons démontré précisément qu'il est inopérant ; nous, nous avons mis un contrat de délégation de service public à partir de Marseille, car le fret, à titre principal et dont a besoin la Corse, vient de Marseille et à travers la structure de l'organisation de la distribution ne peut pas passer par ailleurs.

A côté de cela, nous sommes soucieux que nos délégataires de service public entretiennent le dialogue social, nous sommes soucieux que nos délégataires de service public respectent les obligations qui sont à leur charge, et nous avons conscience aussi que tout cela doit se faire dans le parfait respect du contrat mais également des règles de droit de l'Union européenne, et nous sommes vigilants à ce que cela soit le cas.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/019

**Question orale déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI
Au nom du groupe « FA POPULU INSEME »**

OBJET : PREDATION AUTOUR DU PATRIMOINE BATI HISTORIQUE

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La tour génoise du XVI ème siècle de Tuminu a fait l'objet d'un projet d'acquisition par des tiers extérieurs à l'île, qui ont concomitamment déposé une demande administrative de transformation en meublé de tourisme.

Le Conseil municipal de Tuminu s'est exprimé à l'unanimité contre ce projet. La commune souhaite que le bien intègre le patrimoine public.

Cette tour est en effet, un élément important de l'histoire du village et de la Corse. La prise de position de du Conseil municipal de Tuminu et les nombreux appels à la mobilisation ont empêché ce projet d'aboutir.

La municipalité ne disposant pas en l'état, d'un Plan Local d'Urbanisme ni de plan d'occupation des sols ne peut pas faire usage du droit de préemption urbain. Et quand bien même, compte tenu du prix de vente affiché - de l'ordre de 215.000 euros. Elle serait dans l'incapacité d'assumer une telle charge financière.

Ce projet de vente, qui n'est malheureusement pas une exception, a démontré une nouvelle fois, la nécessité absolue d'un statut d'autonomie et d'un pouvoir législatif qui permettra de stopper les logiques de spéculation et de dépossession.

En attendant, de disposer d'un véritable statut d'autonomie qui garantisse les intérêts du peuple corse sur sa terre, la Cullettività di Corsica doit jouer un rôle crucial dans la protection du patrimoine et du foncier, surtout face à la pression croissante liée à la spéculation immobilière.

Il nous semble essentiel de mettre en œuvre des politiques et des réglementations strictes qui préservent ces biens de grande valeur culturelle et historique.

Au-delà d'altérer l'intégrité architecturale et historique des bâtiments, la transformation de certains biens patrimoniaux en logements touristiques provoque une hausse des prix immobiliers, rendant les zones inaccessibles pour les résidents Corses.

Nous nous souvenons des intentions de prédation sur le Couvent santa Catalina de Siscu, ces derniers jours la tour de Tuminu qui a été ciblée... Nous pouvons malheureusement supposer que d'autres édifices emblématiques de notre patrimoine pourraient aiguïser des appétits spéculatifs. Pour éviter que ces biens soient à nouveau menacés par la dépossession et la spéculation, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous nous informer sur les moyens dont dispose la Cullettività di Corsica pour enrayer ces phénomènes et préserver notre bien commun ?

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/018

Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
Au nom du groupe « AVANZEMU »

**UGHJETTU : PATRIMONIU CORSU : DA A DIFESA TURREGIANA A
L'ESIGENZA DI MEMORIA NAZIUNALE**

Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

A simana scorsa, si sò intese tante reazzione pulitiche ingiru à a vendita è u scopu d'appigiunamentu di a torra di Tuminu. Parechji partiti, sindacati è associi anu sustenutu a deliberazione curagiosa di a cumuna di Tuminu chì s'hè opposta di pettu à stu prugettu privatu.

Megliu cusì, ma ci sia cuncessa d'interrugacci per sapè à quale tuccherà a prussima volta.

Chì per avà, nisun' cullettività ùn hà propiu i mezi, ghjuridichi quant'è finanziarii, d'impedisce o d'acquistà tanti è tanti bè oramai ruvine, à guaru, o prupietà private, for' di u patrimoniu naziunale, forse per via di scosse vechje, erede d'una storia paisana forse trascurata, intrecciata, inturcinata, intrisicata o sippuru trascurata.

Quì si tratta d'un edificiu storicu è militarescu, specificu d'un puntu di vista memuriale è architetturale. Di questi, n'hè pienu u nostru paese. Ma impatruniscesi di ste petre chì palesa i seculi di lotte è di vita d'un populu in qu'à è in là, à spizzichi, ùn basta propiu micca. A sapemu noi tutti calati in st'emiciculu cum'è a si pensanu eletti, militenti associativi o pulitichi fora, cum'è a ponu bramà tant'altri, cittadini o paisani, chì pratendenu à u mantenimentu è à u spannamentu di a ricchezza patrimoniale, storica, culturale è ambientale.

Ma ùn ne simu digià più à u simbulu di Tuminu, n'è mancu à ramentà a difesa torregiana ! Capimuci bè per capisceci megliu : Ancu s'è l'acqua passata ùn macina

più, ci pare utile per ricordà à tutti a necessità di riacquistà, riabilità è mette in valore, inghjilocu, in Capicorsu o in altrò, stu patrimoniu materiale è immateriale. ne vogliu vene à ricordà solu fundami sacri, chì dicenu ch'ella ci hè quì una nazione ch'hà da rinasce, è ch'hà bisognu d'una strategia subbitagna, à nome di resistenza è d'esistenza d'un populu vivu.

Abbisogna quì è avà l'ambizione d'una strada per turnà à impatrunisceci di a memoria, cù ogettivi è mezi finanziari d'altu livellu.

L'attesa hè vechja ma u tempu corre è ùn aspetta...

O sgiò presidente, intantu, u bisognu d'eschezza hè à mezu chjosu : chì cuntate di fà, prima à titulu cusì dettu cunsirvatoriu, ma, più in là, allocc'à a mudifica bramata è sperata d'un statutu d'autunumia, per dà un avviu decisu è putente à l'operata patrimoniale ?

U Riacquistu cantava in lu 1979 « sta Terra hè a nostra, nisun ci pò pretende, ormai ùn hè à vende, ùn vale à pattighjà ». Sin'à quandu ?

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/019

2024 / O1/019

**REPONSES DE MADAME ANTONIA LUCIANI ET DE MONSIEUR LE
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE AUX QUESTIONS
DEPOSEES PAR MADAME ANNE-LAURE SANTUCCI AU NOM DU
GROUPE FA POPULU INSEME ET MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM
DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Prédation autour du patrimoine bâti historique / Patrimoniu Corsu : da a difesa turregiana a l'esigenza di memoria nazionale

Réponse de Madame Antonia Luciani :

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,

Je vous remercie pour ces questions, dont le sujet, le patrimoine architectural de notre île et les inquiétudes que vous avez exprimées touchent de nombreux Corses.

Vos questions font écho à l'actualité de ces derniers jours avec la polémique sur la tour de Poghju située dans la commune de Tuminu.

Concernant cet édifice, il est important d'indiquer dans un premier temps qu'il n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques, il n'entre pas non plus dans notre programme des tours littorales, et pourtant le sujet a beaucoup mobilisé et mérite toute notre attention.

Je tiens avant de développer mon propos à rappeler notre engagement depuis plusieurs années en faveur du patrimoine à travers notamment l'investissement de près de 4 millions d'euros sur les tours dites « génoises » propriétés de la Collectivité de Corse.

Nous pourrions citer la restauration de la tour de Fautea, la tour de Nonza, la tour de Capu di Muru sur la commune de Coti Chjavari ou encore la tour de Capitellu, commune de Grussetu Prugna et la liste n'est pas exhaustive.

Concernant la tour de Tuminu et plus largement sur les outils dont nous disposons pour répondre à la protection de notre patrimoine, du point de vue du territoire de la commune, et dans la mesure où elle n'est pas dotée d'un document d'urbanisme, ce sont les dispositions combinées du Code de l'urbanisme et du Code du patrimoine qui pourraient trouver à s'appliquer.

Afin de protéger les éléments patrimoniaux culturels, le Code du patrimoine prévoit des mesures spécifiques, principalement l'expropriation pour cause d'utilité publique et le droit de préemption.

Cette option n'est pas ouverte car comme je vous le disais cette tour n'est pas classée.

Par ailleurs, il pourrait aussi être envisagé de lancer, au niveau de la Collectivité de Corse la procédure aboutissant au classement des tours aux Monuments Historiques, afin de permettre, le cas échéant, l'expropriation.

Du point de vue de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, l'application sur le terrain de la politique patrimoniale de la Collectivité de Corse s'opère par le biais des outils dont elle dispose dans le cadre de ses compétences en matière de patrimoine.

Cette politique se décline en quatre grandes actions :

- Inventorier et connaître à travers l'inventaire général du patrimoine,
- La deuxième action est de protéger à travers le Conseil des sites de Corse, sa formation du patrimoine étant coprésidée par le représentant de l'Etat et le Président du conseil exécutif de Corse. La Collectivité de Corse y décline une politique volontariste en termes de protection visant à valoriser la diversité du patrimoine de Corse,
- La troisième est de conserver, restaurer et mettre en valeur.

La Collectivité de Corse assure la maîtrise d'ouvrage directe des projets de conservation, restauration et mise en valeur du patrimoine architectural lui appartenant. De grands programmes sont en cours sur la cathédrale d'Aiacciu, la citadelle de Corti ou encore, comme déjà évoqué, les tours littorales.

- Enfin, quatrième action, l'action foncière, la Collectivité de Corse peut être à l'initiative d'actions volontaristes en matière d'acquisition foncière aux fins de sauvegarde et de conservation du patrimoine architectural.

Cette action foncière peut se décliner pour son propre compte, comme cela a été le cas avec le portage par l'Office Foncier de Corse de l'opération d'acquisition du Palazzu Stoppielle à Centuri qui est, parmi les quelques 200 « maisons d'américains », celle qui présente le plus grand intérêt scientifique et historique.

On pense également au transfert récent du couvent d'Orezza. Pour autant, nous considérons que la situation n'est pas satisfaisante, et que nous devons aller plus loin.

Pour intervenir sur le phénomène de spéculation foncière et de dépossession avec un changement de destination prévu pour la tour duquel nous devons nous prémunir et pour lequel le droit constant ne nous permet pas d'aboutir à une solution satisfaisante, c'est la raison pour laquelle nous réaffirmons que la compétence Culture et patrimoine doit revenir entièrement à la Collectivité de Corse pour permettre la maîtrise totale, la protection et la valorisation du patrimoine corse dans le cadre de l'autonomie.

Aujourd'hui, nous pourrions imaginer, comme c'est le cas en Polynésie française, que le droit de préemption permette à la Collectivité de Corse autonome de surveiller et de mettre à déclaration toutes les ventes qui se feraient en Corse et finalement protéger le patrimoine et faire en sorte qu'il puisse revenir dans notre giron et éviter les phénomènes de dépossession.

Enfin, l'outil fiscal pourrait être mobilisé, permettant de récupérer tout ou partie de la rente générée par la puissance publique, avec un fléchage de la recette vers le financement des politiques publiques patrimoniales.

Vous l'avez compris, chers conseillers, notre volonté est d'aboutir à un transfert total de la compétence patrimoine à la Collectivité afin d'éviter que des cas comme celui de la Tour de Tuminu ne se reproduise.

Je vous remercie.

Réponse du Président Gilles Simeoni :

Au-delà de l'aspect technique, cette affaire de la Tour de Tuminu a souligné la nécessité d'une démarche politique, historique, patrimoniale et institutionnelle.

D'abord, je souhaiterais rendre hommage au maire de Tuminu, François Orlandi et au conseil municipal, et qui par délibération a fait savoir ce refus d'une vente à caractère économique, voire spéculatif, puisqu'il s'agissait de vendre le bien à un tiers acquéreur, mais également de le vendre en meublé de tourisme, il y a donc eu une opposition du maire et du conseil municipal. Merci d'avoir fait connaître cette problématique ! Ensuite, le mouvement Femu a Corsica a relayé le refus et la nécessité d'une réflexion collective et il y a eu une mobilisation très large permettant de dissuader les acquéreurs et de laisser les choses en l'état.

Issue positive qui n'est seulement conservatoire puisque le problème de fond, au-delà des tours, pour l'ensemble des biens à valeur patrimoniale, reste entier.

Concernant le constat du droit actuel, c'est un droit fragmenté entre l'Etat, la Collectivité de Corse et certaines institutions, mais c'est également un droit inadapté à une réponse politique d'ensemble.

La commune de Tuminu était impuissante : pas de PLU, ni de droit de préemption, et même si elle avait eu un droit de préemption, elle aurait été dans l'incapacité totale d'acquérir le bien au prix du marché.

La Collectivité de Corse et l'Office foncier ont été invités afin de se saisir juridiquement du dossier ; à droit constant, nous n'avons pas la possibilité d'intervenir. L'Office foncier peut intervenir en accompagnement, pour porter des projets, mais il n'a aucune possibilité de préemption, la Collectivité de Corse n'en avait pas plus, elle aurait pu l'avoir si la tour était sise sur une parcelle classée dans un espace naturel sensible ; mais nous n'aurions pu exercer ce droit de préemption qu'à condition d'avoir un projet d'aménagement économique.

Il y a, aujourd'hui, un gouffre entre ce qu'il faudrait faire en matière d'exercice du droit de préemption et nos capacités budgétaires et financières.

Vous rappelez l'exemple de Stoppielle, château acquis par l'Office foncier, à la demande de la mairie qui avait un projet, mais la mairie n'a pas eu les moyens de porter le projet. Aujourd'hui, l'acquisition de Stoppielle dont je continue à penser qu'elle était nécessaire et indispensable pèse lourdement y compris sur l'Office foncier. Il y a donc un problème de nature systémique.

Néanmoins, nous ne sommes pas restés sans rien faire, un travail a été initié par la Conseillère exécutive et par les services de la Collectivité de Corse notamment sur le patrimoine, avec une cartographie des tours littorales ; nous intervenons également à travers le programme ambitieux « Grit'Access », grâce auquel nous sommes en train de rénover les 11 tours.

On nous demande à quoi pourrait servir l'économie de façon concrète, d'abord sur le principe de l'acquisition puis ensuite sur les moyens budgétaires de l'acquisition.

Sur le principe de l'acquisition, il y a par exemple, en Polynésie, un droit de préemption élargi autour de la notion de bien ; aujourd'hui il y a des régimes très différents, et la gestion des procédures relève à titre principal de l'Etat. Dans un statut d'autonomie, on pourrait penser que la Collectivité de Corse a la possibilité de définir une catégorie de biens immobiliers ou mobiliers qui présentant un intérêt d'un point de vue de l'histoire, de l'art, de la science, de la technique etc., rendant désirable ou nécessaire la préservation. On a donc un régime unique défini par la loi de Corse qui permettra d'intervenir.

En Polynésie, ce droit de préemption général est reconnu à la commune et à la collectivité ; concernant les moyens, avec l'autonomie, nous aurons vocation à fixer une fiscalité qui sera liée à l'immobilier et qui sera dissuasive vis-à-vis de la spéculation, et le produit de cette fiscalité peut venir alimenter notre politique de logement ainsi que notre politique d'acquisition des terrains agricoles.

On peut également penser à des mécanismes fiscaux, avec un dispositif d'avoir fiscal permettant aux tiers envisageant de vendre, de retrouver à travers un avoir fiscal, un intérêt à la vente.

Je pense donc que cet exemple qui a conduit à se mobiliser avec succès, pour assurer que la tour de Tuminu ne fasse pas l'objet d'une vente spéculative, nous a permis de démontrer par l'exemple de la mobilisation démocratique payée, et, qu'y compris dans des domaines concrets, un statut d'autonomie nous permettrait de construire et de mettre en œuvre des solutions opérationnelles au profit de la Corse, du peuple corse, et de l'intérêt général.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/012

Question orale déposée par Mme CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : BILAN DU SCHEMA MONTAGNE

Merci Madame la Présidente,

Le schéma d'aménagement de la montagne, corrélé au comité de massif, avait été adopté en 2017 pour se terminer au 31 décembre 23. On ne voit pas poindre de schéma révisé pour en prendre le relai, ni de bilan de ce septennat. Un dossier important revient de manière récurrente dans les discussions depuis peut être la création de l'Assemblée de Corse, c'est la question de la revitalisation de l'intérieur.

Chaque mandature a eu son lot d'initiatives en faveur de l'intérieur, du réseau routier secondaire, de la politique des meublés de tourisme, de la politique en matière d'hydroélectricité avec les retombées que l'on connaît pour les sites d'implantation, du développement rural et agropastoral avec l'institution du PDRC, le fameux programme de développement agricole de la Corse. Je pense aussi aux mesures engagées au profit des communes pour favoriser la réhabilitation du foncier bâti existant et sa transformation en logements communaux ou sociaux en mesure d'accueillir de nouveaux habitants en milieu rural.

Des mesures certes disparates mais bien réelles et ciblées sur le monde rural qui témoigne de l'implication constante de notre institution sur cette question. Le schéma de 2017 arrive à son terme. Il est temps d'en mesurer ses effets, de mettre en perspective ce qui était prévu et ce qu'il en est ressorti effectivement. Ne reproduisons pas le syndrome du PADDUC dont on attend le bilan depuis octobre 2021...

Bien sûr il y a dû y avoir des évolutions sur certains sujets, je pense au numérique et au déploiement de la fibre qui a pu, grâce au concours du Fonds de Solidarité Numérique, se concrétiser plus rapidement que prévu.

Le financement prévu s'avérait conséquent, si tant est que les sommes prévues aient été effectivement affectées, et à des projets structurants. 182,3 millions d'euros sur 7 ans, soit une moyenne annuelle de 26 M€ par an. Et sur les 182,3 millions, le fonds montagne avait été établi à 49,5 M€, soit 7 M€ par an.

Initialement, votre solution était de recourir aux reliquats de la DCT, en espérant la réévaluation de l'enveloppe FNADT allouée à la CTC de l'époque au titre du massif de Corse, qui devait passer de 150 000 euros à 7 millions d'euros par syllogisme avec des massifs comparables comme les Vosges ou le Jura. Qu'en a-t-il été exactement ? Un point budgétaire global nous permettrait d'y voir plus clair.

Donc, nous souhaiterions un bilan financier global, dans les grandes masses, et un rapport détaillé, à l'occasion d'une prochaine session, faisant état des opérations réalisées au titre du schéma montagne entre 2017 et 2023.

Il va sans dire que nous partageons tous l'objectif de soutenir la montagne, et d'y développer des activités pour y maintenir tout simplement la vie, d'y favoriser même l'accueil de nouveaux habitants par la pérennisation des services publics... Ce monde rural, notre montagne, la Corse de l'intérieur constituent nos racines, c'est notre ancrage. Et ça ne doit pas se concevoir au passé mais bien devenir notre présent et notre avenir.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / 01/012

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES GIOVANNANGELI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Bilan du schéma montagne

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question, qui permet d'affirmer un choix stratégique de la Collectivité, de notre majorité, qui est celui du soutien aux territoires de montagne. C'est un choix politique fort, c'est également un choix budgétaire qui est à contre-courant du modèle habituel que l'on retrouve souvent ailleurs, c'est-à-dire du soutien aux grands bassins de population, voire aux territoires littoraux.

Nous avons fait le choix d'une orientation vers l'intérieur (le rural et la montagne), nous avons fait le choix de lutter contre les fractures territoriales, pour plus d'équilibre territorial, en soutenant les politiques du logement, de développement économique et agricole, ou encore en soutenant les politiques de santé et les infrastructures.

Nous le faisons grâce à des dispositifs d'aides qui sont, vous le savez, lorsqu'il s'agit d'intervenir dans ces territoires où les contraintes sont plus fortes, avec des taux d'intervention plus importants ; entre 2018 et 2023, c'est plus de 200M d'euros qui ont été affectés aux politiques en faveur des territoires de montagne, en soutenant plus de 5000 projets.

Souvent, les oppositions nous reprochent de manquer de marqueur, là, vous avez un marqueur fort de la majorité, qui est celui des aides aux territoires, notamment aux territoires de montagne, et je pense que cela représente un investissement majeur et indispensable pour la Corse.

A ces dispositifs d'aides, s'ajoute la réactivation du Comité de massif, au sein duquel, dès 2017, a été voté le principe du schéma montagne et du fonds montagne.

La première question que vous me posez est la suivante : où en est la révision ? Je m'étonne de cette question, Madame la Conseillère, car lors de la réunion des Assises de la montagne en février 2023 à Zicavu, un bilan a été présenté du fonds montagne : 100M d'euros ont été investis, 50M de fonds montagne, sachant que ce fonds a un effet puissant de levier, lorsque l'on injecte 50M d'euros, derrière, on lève des fonds de la Collectivité de Corse via des dispositifs d'aides, mais on lève aussi les fonds d'Etat, ce qui fait que les porteurs de projets qui sont souvent les communes se retrouvent avec une quote-part relative autour de 10%, et encore, avec la récupération du FCTVA nous sommes plutôt sur 5%, donc vous voyez là l'effort conséquent que cela représente.

Récapitulons les efforts financiers engagés par axe :

- Sur l'axe infrastructures et assainissement, pratiquement 190 projets ont été financés, 36M d'euros dont 18M de fonds montagne,

- Sur l'axe relatif à l'amélioration aux services de base (maisons de santé, équipements de déneigement etc.), c'est à peu près 20M d'euros, dont 8M d'euros de fonds montagne,

- Concernant l'axe relatif au développement du tourisme de montagne, on retiendra les itinéraires patrimoniaux dont « A Strada Paolina », et vous avez cité le projet porté par votre commune, celle de Merusaglia qui est celui de la rénovation du Couvent de Merusaglia ; cette rénovation, c'est 2,5M d'euros, dont 1,7M d'euros par le fonds montagne, mais au-delà de l'intervention de la direction du patrimoine, de l'intervention de l'Etat, ce qui fait que votre commune bénéficie d'une participation de 10%.

- S'agissant enfin de l'axe relatif au développement agricole (filère bois, financement de l'autonomie alimentaire, des circuits courts, etc.), 16M d'euros ont été consacrés dont 10M de fonds montagne.

Vous pouvez donc constater l'effort conséquent réalisé, qui démontre tout l'intérêt porté par l'Exécutif en mobilisant un tel fonds.

Ce bilan a été présenté aux Assises, mais également à la Chambre des Territoires.

Sur l'évaluation et les révisions, lors des Assises de Zicavu, un comité de suivi et d'évaluation a été mis en place ; ce travail est en train d'être mené et va aboutir dans les semaines à venir, et un rapport sera présenté lors d'une prochaine session avec le principe de révision du schéma.

Votre deuxième question concerne celle du financement du Plan montagne : les massifs de France sont financés en particulier grâce à l'intervention du FNADT, allant de 5 à 10M d'euros selon les massifs, pour la Corse, c'est 150.000 euros qui servent uniquement à financer le soutien aux foires rurales, c'est pour cela que dès 2016 il y a eu un amendement concernant l'affectation du reliquat de la DCT qui nous a permis de déspecialiser ce reliquat, et cette déspecialisation a permis, entre autres, d'abonder le financement du Comité de massif, je pense que c'était une bonne chose, lorsqu'aujourd'hui nous voyons le résultat, nous voyons bien la pertinence de cette démarche.

Cela dit, on sait aussi aujourd'hui que, parce que cette DCT n'a jamais été réévaluée depuis 2009, on se retrouve aujourd'hui sans reliquat, mais nous avons fait le choix de maintenir une politique forte de soutien aux territoires de montagne, et dans la présentation budgétaire qui vous a été faite, lors du vote du BP 2024, nous avons fléché des financements qui permettront de continuer à soutenir cette politique de manière forte.

Pour autant, dans le cadre du travail qui va être mené avec l'Etat sur un nouveau pacte financier fiscal et budgétaire, travail qui sera aussi produit en commission des finances, nous devons introduire cette nécessité d'avoir pour la Corse un fonds montagne spécifique.

Pour conclure, nous sommes là aussi dans un cas d'école de ce que pourrait nous apporter l'autonomie, elle nous permettrait de franchir un palier, car vous le savez, dans le projet d'autonomie, il y a bien sur la question des territoires, l'organisation infra-territoriale avec la question des périmètres à redéfinir, car on voit aujourd'hui combien ils sont incohérents et peuvent être pénalisants pour les communes de montagne ; la question des compétences qu'il faudra conforter, voire développer et bien entendu la question des moyens qu'il faudra affecter, pour une politique de la montagne ambitieuse.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/017

**Question orale déposée par Mme Julia TIBERI
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

OBJET : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Monsieur le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,

Lors de la dernière séance des questions orales de notre Assemblée, je vous interrogeais sur l'économie bleue en tenant compte de la transversalité du sujet, lequel concerne plusieurs domaines.

Pour élaborer cette question, ayant déjà en tête mon projet de ce jour, j'ai fait le choix d'avoir recours à un logiciel d'Intelligence Artificielle qui a totalement généré et rédigé le document.

Nous pouvons qualifier le résultat de très satisfaisant. Malgré la nécessité de compiler des paramètres relativement complexes au regard de l'étendue du sujet, le logiciel a su synthétiser la problématique et proposer une rédaction d'une qualité ne dénotant pas des autres questions posées ce jour-là.

Cette anecdote n'est qu'une facette de la révolution technologique en marche.

Vous l'avez compris, je souhaite évoquer avec vous le développement de l'Intelligence Artificielle, les perspectives que cela offre pour notre territoire et la nécessaire adaptation que cela impose.

L'Intelligence Artificielle peut être, pour un territoire comme la Corse, une véritable opportunité de développement économique. En effet, dans ce domaine, au contraire de nombreux autres, la Corse ne pâtira que marginalement des handicaps liés à

l'insularité. Nous considérons cet état de fait pour l'ensemble du secteur du numérique.

Quelques entreprises locales sont d'ailleurs d'ores et déjà positionnées sur le développement de l'IA et de ses outils. Nous sommes en mesure de faire de la Corse un territoire d'excellence dans ce domaine.

Au-delà des acteurs du développement de l'IA, nous pouvons considérer que la révolution technologique va impacter l'ensemble des entreprises et institutions au même titre que l'avènement d'Internet a pu le faire.

La technologie peut alors être perçue comme une formidable opportunité de croissance, d'innovation, d'optimisation pour les entreprises mais aussi comme une menace pour les salariés avec des tâches toujours plus nombreuses pouvant être assurées par les machines.

Un important défi de transition s'annonce. Celle-ci doit être accompagnée afin d'en tirer le meilleur et de conserver l'équilibre social.

La Collectivité de Corse ne fera pas exception et ne saurait, elle-même, demeurer en retrait de cette vague de progrès. Il conviendra d'adapter son organisation et de tirer avantage des nouvelles possibilités offertes par l'IA afin d'optimiser le service public alors même que les moyens financiers se raréfient.

Tout ceci doit s'anticiper dès aujourd'hui. La Collectivité de Corse a un rôle majeur à jouer dans l'avènement de l'IA et les opportunités qu'elle pourrait offrir à la Corse et aux corses.

Cette question envisage donc trois niveaux d'action et d'anticipation :

Quelles mesures comptez-vous adopter pour accompagner les acteurs économiques de l'IA dans le développement de l'outil ?

Comment envisagez-vous d'accompagner l'ensemble du tissu socio-économique corse dans la transition technologique induite par l'IA ?

Comment appréhendez-vous cette transition au sein même de l'organisation des services de la CdC et de ses satellites ?

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/017

**REPONSE DE MONSIEUR ALEXANDRE VINCIGUERRA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME JULIA TIBERI
AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Intelligence artificielle

Madame la Conseillère,

Vous m'interrogez sur les enjeux que représente l'intelligence artificielle pour la Corse et les initiatives que nous comptons prendre dans ce domaine. Je vous remercie vivement pour cette question qui nous projette dans l'économie de demain.

Tout d'abord je tiens à vous affirmer que cette réponse n'a pas été rédigée par une intelligence artificielle mais par une main humaine.

Plus sérieusement, l'Intelligence artificielle fait partie de nos points d'attention dans le domaine économique et numérique et bien sûr nous sommes sensibilisés à ses enjeux.

Même s'il est difficile d'en appréhender les contours, nous suivons de très près l'actualité chargée de l'intelligence artificielle qui, ces derniers mois, a été caractérisée

par l'apparition d'outils aux performances inédites et de progrès technologiques inattendus, plus particulièrement avec la diffusion à grande échelle d'environnements d'IA génératives généralistes, dont le plus connu est ChatGpt.

Cette apparition de l'IA dans les débats et dans la société a provoqué un emballement médiatique, des polémiques sur les réseaux sociaux avec les pour et les contre, et une forte pression commerciale des grands acteurs industriels de ce secteur essentiellement anglo-saxons.

L'Europe a su proposer un premier cadre réglementaire qui fixe un cap : l'IA Act. Il pose les questions que nous devons aussi nous poser face aux défis économiques et sociétaux causés par l'IA :

-Comment garantir que les solutions utilisant l'Intelligence artificielle respectent la vie privée de leurs utilisateurs ?

-Comment s'assurer que les IA génératives, qui « consomment » un grand nombre de données, respectent les droits sur les données et notamment les droits d'auteurs ?

-Comment éviter que des données sensibles ne soient « captées » et diffusées par un outil reposant sur l'IA ?

-Comment faire en sorte que les consommateurs sachent que tel ou tel contenu (texte, audio, vidéo...) a, ou non, été généré par des systèmes d'IA ?

Bien évidemment, ces questions interrogent notre action publique.

Notre volonté est de nous emparer du sujet pour créer en Corse un écosystème de compétences autour de l'IA qui soit en mesure de stimuler l'innovation et qui nous permette de relever les défis d'un développement durable raisonné et émancipateur plus particulièrement dans le cadre de l'autonomie.

Depuis 2021, plusieurs initiatives ont été prises et répondent à vos trois questions.

En matière de Recherche et de formation, l'Université de Corse, que nous soutenons à travers une nouvelle convention triennale, s'est engagée résolument dans l'IA par ses programmes de recherche et au travers de projets financés par les programmes d'excellence européens (Horizon Europe) ou nationaux, opérés par l'Agence Nationale de la Recherche pour France 2030. Plusieurs enseignants-chercheurs sont impliqués dans des programmes d'IA comme par exemple ceux liant mathématiques et santé ou encore informatique et feux de forêt ...

En matière de formation, après PAOLITECH, c'est MIRA, une école privée d'ingénieurs, qui recevra en septembre prochain sa première promotion. Elle a obtenu, avec notre soutien, l'habilitation à délivrer des titres d'ingénieurs et sera spécialisée en robotique et informatique, avec une forte dominante en IA.

En matière de transferts de technologie, le projet de POLE EUROPEEN D'INNOVATION NUMERIQUE, que nous soutenons, été retenu en octobre 2022 par la Commission européenne pour faire partie des 136 pôles européens et des 17 pôles français.

Le consortium portant le pôle réunit 5 partenaires, l'entreprise Aflokkat, CampusPlex 2.0, Femu Qui Ventures, la SITEC et l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles avec 2 consultants, la startup AGRID et IB Consult.

Ce pôle européen permet d'ores et déjà d'apporter un soutien aux entreprises insulaires dans leur projet d'innovation en IA et en robotique par la mise à disposition d'une offre de services articulée autour de 4 axes :

- le développement des compétences par la formation,
- le prototypage dans le domaine de l'IA,
- l'aide à la recherche de fonds pour le développement de projets innovants,
- la création et animation d'un écosystème autour de l'intelligence artificielle en Corse.

Je souligne que ce pôle attire déjà des entreprises continentales qui souhaitent développer leurs centres de recherche en Corse.

Mais, grâce à l'effort soutenu conjoint d'INIZIA et de l'ADEC, les start-up corses dans le domaine de l'IA sont de plus en plus nombreuses, tant dans le segment applicatif, utilisant l'IA pour résoudre des problématiques fonctionnelles que dans le segment plus amont proposant des services / produits / technologies utiles et spécifiques pour la création d'applications à base d'IA. Je citerais comme exemple les sociétés Agrid, Neural Vision, DeltaGee, Biophonia, MidGard. D'ailleurs, à ce jour, toutes les candidatures au dispositif territorialisé de France 2030 en Corse se positionnent dans le domaine de l'IA.

Enfin, en matière d'action publique, la Collectivité de Corse s'engage sur plusieurs chantiers autour de l'intelligence artificielle :

- Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, SMART ISULA, une charte de la donnée est en cours d'élaboration. Elle aborde aussi la définition des principes d'une IA éthique pour la Corse. Les travaux ont débuté en décembre 2023. La charte sera présentée à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.
- Parallèlement, la Collectivité de Corse lance une démarche exploratoire de l'IA dans l'action publique autour de 3 axes :
 1. L'apport de l'IA dans l'action publique notamment dans la constitution de délibérations, rapports et documents administratifs,
 2. L'apport de l'IA dans la gestion publique de ressources de type énergie, eau, déchets,
 3. L'apport de l'IA dans l'action publique en faveur de l'aménagement du territoire et de l'espace territorial.

Le retour d'expériences sera formalisé et restitué sous forme d'un rapport d'information présenté également à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

L'information et la sensibilisation à ces changements sont importantes.

En Corse, nous soutenons de nombreux évènements et manifestations qui abordent le sujet de l'IA. Des conférences ont eu lieu au CESEC, à l'Université, au parc Galea, ou encore le 23 mai sur Aiacciu ; nous nous associons à une journée dédiée à l'IA et à la donnée.

Pour finir et vous l'avez compris, ce mouvement de la Corse vers l'IA nécessite une action coordonnée car il s'adresse à l'ensemble de nos secteurs économiques culturels, sociaux, les sphères publiques comme privées, le monde professionnel comme la vie quotidienne.

La tâche est ardue car nous devons veiller à une IA maîtrisée, au service de tous. Nous devons éviter de céder à la tentation et à l'attrait d'outils IA alléchants derrière lesquels se cachent parfois des dérives liés à l'utilisation de données non fiables, opaques, ou orientées.

Nous travaillons à un livret spécifique consacré à l'IA pour aligner l'ensemble des initiatives et règlements d'aides relatifs à ce secteur. Tout comme nous réalisons une veille active sur les appels à projet et appels à manifestation nationaux et européens dans le domaine de l'IA.

Madame la conseillère, notre ambition est la vôtre : c'est réussir cette transition vers l'intelligence artificielle et l'économie de demain.

Je vous remercie.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/021

Question orale déposée par Mme Serena BATESTINI
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »

OBJET : À QUAND LA FIN DE LA REPRESSION EN CORSE?

Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse,

Depuis plusieurs mois, la répression politique contre les militants nationalistes s'amplifie. Celle-ci est prégnante au quotidien et multiforme avec notamment :

- Des arrestations spectaculaires et des emprisonnements de patriotes corses, avec des méthodes violentes d'intervention que l'on imaginait révolues ;
- Une multiplication des procès FIJAÏT, contre les anciens prisonniers politiques, qui assimile les nationalistes corses à des terroristes islamistes. Pour la première fois, le 26 mars dernier un militant de Core In Fronte est passé en procès en récidive légale ;
- Les comptes bancaires d'un ancien prisonnier ont été, dernièrement, bloqués pour un retard de paiement de quelques jours, sur une amende liée à son engagement politique. Les amendes concernant les anciens prisonniers s'élèvent toujours à plusieurs millions d'Euro.
- Une jeunesse condamnée à de lourdes amendes pécuniaires dans des procédures liées aux manifestations populaires suite à l'assassinat d'Yvan Colonna. Dans le même temps, les plaintes des victimes des violences policières ne sont pratiquement pas instruites ;

- Des assignations à résidence qui éloignent des militants nationalistes de leur famille.

Nous le disons clairement : La répression ne sera jamais une réponse à la question nationale corse. Elle est incompatible avec l'actuel processus de discussions entre les élus corses et le Gouvernement. Elle permet, probablement, à l'Etat français de ne pas s'engager sur la voie de l'apaisement et d'une véritable solution politique globale en Corse.

En effet, les engagements du Président de la République, notamment, sur les anciens prisonniers politiques ne sont pas tenus.

C'est en sens, qu'en février dernier, Core In Fronte avait tenu une conférence de presse à Centuri devant la maison secondaire du Ministre de la Justice, Eric Dupond Moretti.

Dans ce contexte, l'arrestation de Stéphane Ori est intervenue.

Core In Fronte a organisé un rassemblement, le 7 avril, à Coti Chjavari, devant la résidence secondaire familiale du 1er Ministre, Gabriel Attal, pour signifier son refus de la répression.

Il s'avère, M.Le Président de l'Exécutif, que vous avez rencontré Gabriel Attal, le lundi 8 avril à Paris.

Depuis cette date peu de choses ont filtré de cette réunion mis à part un communiqué lapidaire de Matignon.

Notre question sera la suivante : M.Le Président, pouvez-vous nous indiquer si vous avez parlé de la question de la répression avec M.Attal? Si la réponse est oui, pouvez-vous informer la représentation élue de l'Assemblée de Corse sur le contenu de ce point de discussion ?

À ringrazià vi.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

2024 / O1/021

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SERENA BATTESTINI
AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : A quand la fin de la répression en Corse ?

Madame la Conseillère,

Concernant les griefs que vous évoquiez dans votre question orale, j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant l'Assemblée de Corse concernant les méthodes d'interpellation, notamment le fait de faire exploser des portes ou à se livrer à des perquisitions brutales.

Ce n'est pas l'esprit ni la lettre du Code de procédure pénale, mais ce n'est également pas l'esprit et la lettre du processus en cours, c'est donc à la fois incompréhensible et inquiétant.

Au-delà des méthodes d'interpellation et d'un certain nombre de procédures en cours, la question des prisonniers politiques a toujours été incluse dans le périmètre des champs de discussion avec le gouvernement et doit donc être définitivement réglée.

Je rappelle tout d'abord que notre objectif commun doit être d'enraciner la paix dans l'île, signifiant la fin définitive de la violence clandestine qui est une nécessité absolue, non pas dans le rapport à l'Etat, mais dans le rapport des Corses à eux-mêmes, y compris pour la jeunesse.

Nous savons également qu'au-delà de cette volonté commune de construire et d'enraciner la paix, le moyen le plus sûr de faire que la violence politique disparaisse définitivement, n'est ni la répression policière, ni la réponse policière. Le moyen le plus sûr de priver de toute légitimité le recours à la violence, qu'elle soit clandestine ou publique, est la construction d'une solution politique, et c'est ce à quoi nous sommes fermement attachés.

Dans cet esprit, nous avons souhaité que la question du fichier « fijait », ainsi que celles des amendes et dommages et intérêts, des poursuites pénales et civiles y compris contre les jeunes qui ont eu à connaître de convocation ou de déferrement devant la justice suite aux manifestations liées à l'assassinat d'Yvan Colonna, nous souhaitons que l'ensemble de ces points soient traités dans le cadre du processus en cours. C'est ce que nous avons rappelé ensemble et séparément, en diverses occasions, y compris à nos interlocuteurs au plus haut niveau de l'Etat. Il y a urgence à le faire car le temps joue contre nous dans ce domaine, et que chaque risque de dérapage peut conduire à des situations qui pourraient nous engager collectivement dans des logiques que la Corse ne connaît que trop.

Il y a urgence, nous en parlerons dès cette session, à passer à la deuxième phase du processus et lui permettre de se concrétiser, mais il y a également urgence en ce que nous ayons des réponses singulièrement sur la question du fijait et la question des amendes et dommages et intérêts dont on nous a dit qu'elles étaient solutionnables d'un point de vue technique dès lors qu'il y a la volonté politique.

Une volonté politique a été exprimée, il faut maintenant qu'elle se concrétise à travers des décisions qui permettront de vérifier que les engagements sur le principe desquels l'Etat a été clair, commencent enfin à connaître une concrétisation.

En ce qui concerne mon entretien avec le Premier Ministre, j'en ai fait une restitution publique, ne donnant pas lieu à communication. Il s'agissait d'une prise de contact, il m'a confirmé sa volonté que le processus réussisse, il m'a également confirmé sa volonté que le Parlement, l'Assemblée Nationale, et le Sénat puissent débattre du projet d'écriture constitutionnelle qui a été débattu, voté et adopté par l'Assemblée de Corse en suite des réunions de Beauvau, et qu'en ce qui le concernait il serait pleinement engagé dans cette réussite, en subordonnant toutefois la suite opérationnelle au Président de la République ; je vous rappelle que Gérard Darmanin nous a dit que le Président de la République aurait l'occasion d'inviter les élus de la Corse sous une forme qui reste à déterminer, afin que nous discussions de la deuxième phase du processus, c'est-à-dire la saisine de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans la perspective de la révision constitutionnelle.

Voilà donc ce que je pouvais vous dire à ce stade-là.

Par ailleurs, je pense que nous nous connaissons bien les uns et les autres, je ne pense pas que la question des prisonniers doive donner lieu à quelque instrumentalisation que ce soit. Nous avons su nous mobiliser y compris au-delà des nationalistes dans des dossiers extrêmement douloureux, je pense notamment au rapprochement d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri, et de façon unanime. Nous avons su nous mobiliser de façon collective et unanime pour exiger la justice et la vérité pour Yvan Colonna, je pense que nous devons également de façon unanime, rappeler qu'il ne peut pas y avoir de solution avec une logique répressive risquant de nous entraîner dans des mécaniques fondamentalement dangereuses.

L'équation est complexe, elle reste soluble, à nous de nous donner les moyens de la résoudre.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/020

**Question orale déposée par M. François SORBA
Au nom du groupe « FA POPULU INSEME »**

**OBJET : DYSFONCTIONNEMENT AU NIVEAU DE L'INSTALLATION DE
STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE VIGHJANEDDU**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 27 Mars 2024, la Commune de Vighjaneddu a adressé une sommation interpellative avec constat d'huissier au SYVADEC relative à des « dysfonctionnements graves » concernant notamment le traitement des lixiviats de l'ancien ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de « Viggianello 1 », aujourd'hui fermé, relevant de la compétence et de la responsabilité du syndicat.

Cette sommation a été faite suite à une suspicion de déversement de lixiviats en dehors des bassins prévus pour leur récupération. S'inquiétant des risques sanitaires pouvant impacter les populations de Vighjaneddu et de Prupjà, la Commune de Vighjaneddu a déposé plainte au pénal contre le SYVADEC le 9 avril 2024.

À cela s'ajoutent, les récriminations et inquiétudes de la population de la micro-région au sujet des nuisances olfactives récurrentes qui émanent du site tout au long de l'année et cela même au cœur de Prupjà, donc bien loin de Teparredda.... Inquiétudes aussi quant à la présence, en aval de l'installation, de stations de pompage alimentant les communes de Viaghjaneddu, Prupjà et Belvidè è Campumoru, dans lesquelles est captée l'eau pour la consommation. Une infiltration de lixiviat dans les nappes phréatiques pourrait s'avérer catastrophique.

Sans préjuger des suites de la procédure en cours, et malgré les explications apportées par le SYVADEC depuis, la population du Valincu est en droit de s'interroger sur les mesures de contrôle et de surveillance de l'ancien ISDND ainsi que sur les risques à court, moyen et long terme pour la santé de tous, et notamment des générations futures.

D'autre part, la chaîne de tri de l'Ecopôle avait pour objectif de trier 60 % des déchets entrants pour 30 % de déchets valorisés selon le pétitionnaire. Or, suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale par la société exploitant le site pour la modification substantielle apportée à l'exploitation de l'installation de l'ISDND dit « Viggianello 2 », les commissaires enquêteurs ont relevé dans leur rapport qu'en 2022, seulement 0,32% de déchets ont été effectivement triés et valorisés en 2022, soit pour 83 928 tonnes de déchets entrants : 268 tonnes valorisés, le reste étant enfouis. Nous sommes donc loin des objectifs.

Ainsi, considérant les dysfonctionnements relevés à Vighjaneddu, Monsieur le Président du Conseil exécutif, de quelles informations dispose l'Office de l'Environnement de la Corse à ce jour sur cette problématique ?

Vi ringraziau.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/020

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MONSIEUR FRANCOIS SORBA
AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : Dysfonctionnement au niveau de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu

Madama a Presidente,
Caru Cunsiglieru,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda.

Vous l'avez évoqué et la procédure est en cours concernant ce sujet: dans le domaine des déchets, la Corse doit faire face à des défis majeurs, particulièrement complexes et dont les conséquences techniques, financières et structurelles constituent, sans aucun doute, les enjeux incontournables des années à venir. Ces enjeux qui relèvent, notamment, d'une problématique environnementale et sanitaire, trouvent un écho dans les préoccupations légitimes de la population du

Valincu qui accueille l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu.

Si ce type d'infrastructure classée ne relève pas du champ de compétences de la Collectivité de Corse et de l'Office de l'Environnement, les informations relatives à un dysfonctionnement pouvant occasionner une pollution ont, bien évidemment, attiré mon attention.

La démarche entreprise par la commune semble pertinente et, plus largement, l'inquiétude de la population de la micro-région mérite une réponse claire des acteurs compétents. Je suis d'ailleurs en relation avec Jean Pereney, et indirectement avec Monsieur Pucci, le maire, et j'ai pu avoir les documents me permettant de faire une évaluation de la situation, mais une fois de plus, je ne peux pas me prononcer sur le sujet.

À ce titre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir vendredi dernier avec le Préfet de Corse sur différents sujets, et deux ont pu retenir mon attention :

- Concernant Vighjaneddu 1, mais nous n'avons pas, à l'heure où l'on se parle, de réponse de l'Etat, ni de la DREAL; je me suis donc permis de faire part de notre inquiétude au Préfet, puisqu'en tant que Président de l'Office de l'Environnement, je me devais d'avoir les documents et que les inquiétudes sur le risque d'une infiltration dans les nappes phréatiques semblent pendantes et nous interpellent,

- Concernant Vighjaneddu 2, à l'époque où les choses ont été mises en route, nous avons évoqué le sujet d'une Ecopôle qui mettrait en route une unité de tri en système entrant qui permettrait de réduire la volumétrie à l'enfouissement, et l'enquête publique, pour la constitution de cette unité nous amène à nous rendre compte qu'au final, n'est trié seulement que 0,32% de ce qui rentre sur le site, ce qui est une interpellation forte, car la chaîne de tri déployée pour l'Ecopôle doit nous amener à une réduction de l'enfouissement, j'ai donc alerté le Préfet sur le sujet.

Au-delà des réponses fondamentales attendues sur cette affaire, la seule perspective viable pour la population de Vighjaneddu, au même titre que celle de Prunelli di Fium'Orbu, s'inscrit, j'en suis convaincu, dans la mise en oeuvre de ce que le PTPDG doit déployer, tout aussi bien en matière de tri que d'infrastructures afin d'aller au plus vite vers le moins d'enfouissement possible ; en 2035 nous ne pourrions enfouir que 10% de ce que nous faisons aujourd'hui, donc 14.000 tonnes.

Nous devons donc contribuer à l'évolution des comportements vers une économie circularisée ; la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement poursuivent, sans détour, l'objectif de faire des déchets une ressource, une source de développement économique et d'emplois, et non plus une contrainte ou, encore, une inquiétude pour les Corses.

Je vous remercie,

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/013

**Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : REFECTION DU RADIER DE SARTENE

Monsieur le Président,

Je me dois de vous interpeler sur le désenclavement d'une zone agricole située au pont génois de Sartène en raison de la submersion récurrente du seul accès actuel.

Il s'agit du passage à gué appelé « le radier » qui dessert cette zone agricole protégée où plusieurs jeunes agriculteurs se sont récemment installés. En cas de crue, le passage à gué est submergé.

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) interdit de nettoyer les buses et d'enlever le sable en mettant en avant des arguments écologiques. La DDTM interdit l'utilisation d'engins mécaniques dans les cours d'eau.

Afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'un autre accès, il avait été question que l'ODARC finance la création d'une piste. Je souhaiterais savoir si c'est envisagé par vos services, et si oui, savoir si c'était réalisable avant l'automne prochain.

Sans compter qu'il n'y a pas que les agriculteurs mais aussi plusieurs riverains. Les habitants de la rive droite du Rizzanese sont obligés de laisser leurs véhicules aux abords de la RD268 et de regagner leur domicile à pied en marchant plusieurs kilomètres.

Ironie du sort, agriculteurs et riverains ne peuvent pas accéder à leurs terrains à la première pluie, alors que l'on avance sur l'irrigation de la vallée du Rizzanese.

La question de cet accès est capitale pour les usagers de ce tronçon de voirie départementale qui, je le rappelle, est le seul moyen de rejoindre la rive droite. Il est impératif que la Collectivité ainsi que l'ODARC apportent une solution d'accès alternative.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/013

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME CHANTAL PEDINIELLI
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Réfection du radier de Sartè

Merci Madame la Présidente.

Madama a Cunsigliera, à ringrazià vi pè 'ssa questione.

Effectivement, aujourd'hui, une partie de la rive droite du Rizzanese est à certains moments de l'année, enclavée du fait que le radier dont vous parlez soit submergé et rende impraticable son utilisation, obligeant les riverains et usagers à emprunter à pied l'antique pont.

Ce radier, composé de multiples buses bétonnées réhaussées par un tablier bétonné, existe depuis plus de 30 ans et a été refait et amélioré il y a une dizaine d'années. Situé juste à l'aval du pont de Spin'à Cavaddu, le radier enjambe le Rizzanese, rejoignant les

communes de Sartè et d'Arbiddara et désenclavant aussi des terrains de la commune de Vighjaneddu.

Au fil du temps, les buses longues de plus de 5 mètres se sont remplies de matériaux charriés par le fleuve (sable, galets, bois...) et se retrouvent donc obstruées, ne jouant plus leur rôle. Le niveau d'eau s'est donc élevé, et rogne les rives de l'ouvrage où une marche de près de 20 cm apparaît au départ du radier sur chacune des berges, rendant difficile l'accès au radier, même à sec, avec un véhicule normal.

Une convention liant la commune de Sartè et EDF, relative « aux conditions de gestion, surveillance et entretien du passage à gué au lieu-dit « Spin' à Cavaddu » sur le lit du cours d'eau Rizzanesi à l'aval de l'aménagement hydroélectrique d'EDF », prévoit que la gestion, l'entretien, la surveillance, la maintenance et les réparations, pour l'intégralité de l'ouvrage, soient assurés par la commune.

Mais comme vous le soulignez dans votre question, à partir du moment où l'ONEMA interdit le nettoyage des buses, seul moyen technique de retrouver un fonctionnement normal de l'équipement, on se trouve dans une situation très difficile.

Afin de trouver des solutions alternatives, les services de l'ODARC ont participé à une réunion concernant ce sujet spécifique, en mairie de Vighjaneddu, le 29 mars dernier.

L'une des propositions que nos services ont pu apporter, sous réserve de l'accord des différents propriétaires fonciers, est d'essayer de mettre en place une desserte alternative rejoignant le centre d'enfouissement. Si cette option était retenue, il faudrait maîtriser le foncier sur le tracé, et si possible porter l'action collectivement, c'est pourquoi nous avons également proposé la mise en place d'une association syndicale libre (ASL) sur la zone concernée.

Afin de creuser ces possibilités, une réunion est prévue le 14 mai prochain à Vighjaneddu.

D'autres itinéraires, par le Nord ou par l'Est, et même l'abandon du passage à gué comme le préconisent les services de l'Etat, pourraient être envisagés mais ne semblent pas recueillir l'accord des riverains et usagers.

Une dernière option pourrait être la déclaration d'utilité publique de la piste par le maire.

Dans tous les cas, toutes ces solutions seront étudiées par les acteurs du territoire et les services de l'ODARC et de la Collectivité, et se tiendront à leurs côtés, dès la réunion du 14 mai prochain, pour les accompagner et trouver la solution la plus adaptée, la plus sécurisée et la plus rapide.

A ringrazià vi.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/023

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

**UGHJETTU : AIUTU A UN AGRUCULTORI DOPU A TIMPESTA CIARAN : À CHI
NE SIMU?**

Sgiò Prisedenti in carica di l'agricultura,

“I boia si liani pà i corra, l'omini pà a parola”

U 2 di nuvembri di u 2023, a Corsica patia d'un novu fenomenu climaticu mediterraniu è distruttori numinatu “Ciaran”.

S'hè supratuttu cuncinratu nant'a costa di u Punenti di a Corsica, incù pricipitazioni misurati di 300 millilitri à u metru quadratu. Stu ghjornu u fiumu Portu hà avutu una piena di 5 metra è 80.

Parrechji splutazioni agriculi sò stati tocchi è una particularmenti hà persu tuttu i so infrastrutturi.

Subitu, subitu hè stata missa in piazza un oparata paisana è sulidaria pà aiutà à a ricustruzioni

In stu cuntestu di mossa populari, s'hè presentatu u Prisedenti di l'Asicutivu par custatà tutti i danni, assicurandu l'allivatori di u so sustegnu par via di l'ODARC è dicendu *“qu'il faut l'accompagner à la reconstruction dans les plus brefs délais”*.

In stu casu quì, l'aiutu aspittatu concerneghja a ricustruzioni di a strada, di i sarrendi è di u purcili chì sò stati strutti.

Da tandu 6 mesi so passati è à chì ne simu? Sempri à nudda.

Ùn vi la diciaremu mai abbastanza : i paroli so beddi è boni ma ùn valini l'atti.

Aghjustaremu chì st'allivatori, stimatu pà u so travaddu, u so cori è a so vulintà, mai ùn hà sviatu di u so parcursu prufessiunali, pruvendu incù stintu à metta i so tarri di famidda in cultura è manten'u so castagnetu.

In stu frà tempu, cuntatti sò stati presi incù i vosci sirvizi è i rispunsevuli par ramintà sta parola data. Chivi dinò s'hè intesu vani prumessi.

U mudellu di sucità chì vo vantati ùn pò metta da cantu quiddi chì à l'usu paisanu volini campà è travaddà in tarra soia, fora di i logichi di a dipendenza è di l'assistanatu.

Oghji, par eddu, ùn vulemu chì l'affari lunghi diventanu sarpi.

Vi dumandemu dunqua :

A parola data vali sempri o nò? È si rispundetevi di sì, quandu hè chi sarà tinuta?

Postu chì in stu casu, u paisanu toccu hè à caternu.

Vi ringrazieremu quandu l'affari sarà viradimenti regulatu.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/023

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA
AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Aiutu a un agriculatori dopu a timlpesta Ciaran : à chì ne simu ?

Marie Claude, vi ringraziau pà a vostra dumanda. M'eti avezzu à più di rispettu cù i vostri dumandi à bocca.

Ùn pensu micca d'essa un omu senza parolla, soprattuttu quandu s'agisci di una disgrazia chì cuncerna un agriculatori. Cù u Presidenti di l'esecutivu, emu chjamatu in persona l'agriculatori in quistioni.

Aghju presu ingaghjamenti. Oghji a problematica, a ricustruzioni di una pista è di a splutazioni d'issu agriculatori vi permettini di traparlà. Hè vera, sei mesi sò passati. L'ingaghjamentu di i soldi publichi ùn si faci micca cusì...

Du 1er au 5 Novembre 2023, la Corse du Sud ainsi que la Plaine orientale ont été durement touchées par des intempéries dont l'ampleur et l'intensité ont engendré inondations et coulées de boue générant d'importants dégâts sur l'ensemble de l'île.

Si l'ensemble de la population insulaire a été impacté par cet épisode climatique, les exploitants agricoles ont été au premier rang des victimes. En effet, bon nombre d'entre eux ont vu leur outil de travail endommagé par cette catastrophe climatique : clôtures arrachées, pistes d'accès noyées et détruites, systèmes d'irrigation emportés, arbres fruitiers déracinés, etc.

Au lendemain de ces événements, l'ODARC a mis en place un recensement dans les meilleurs délais des exploitations concernées. En effet, au-delà de l'indemnisation des pertes de revenu que ces événements climatiques provoquent et qui relève du dispositif « calamités agricoles » mis en œuvre par les services de l'Etat, la Collectivité de Corse a mis en place un dispositif de soutien à ces agriculteurs. Ce dispositif portait sur la reconstruction de leur outil de production dès lors qu'il s'agissait d'investissements non couverts par leur police d'assurance et notamment, la reconstruction de clôtures à hauteur de 80% de subvention.

Concernant l'exploitation agricole que vous mettez en avant dans votre question, celle-ci a également bénéficié d'une aide exceptionnelle dite « de minimis » basée sur le RÈGLEMENT (UE) 2019/316 DE LA COMMISSION du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et permettant d'octroyer 20 000€ maximum d'aide par exploitation sur une période de trois années. Cette aide exceptionnelle a permis de couvrir plus de 18 300€ des pertes de production subies par cet exploitant.

Par ailleurs, comme vous le précisez, cette exploitation a également subi des dégâts importants au niveau d'une piste. Cependant, compte-tenu des contraintes réglementaires liées à la maîtrise du foncier et au regard du coût estimé par l'exploitant pour la réfection de cette piste, à savoir plus de 90 000€, le financement de ces travaux n'a pas pu encore aboutir.

Sans avis technique et autorisation des services de l'Etat, nous ne pouvons engager cet argent.

En effet, il n'existe pas de dispositif réglementaire permettant d'intervenir sur du foncier non maîtrisé et encore moins à 100%. De ce fait, j'ai sollicité les forestiers sapeurs de la Collectivité qui pourront ainsi intervenir et refaire la piste de cette exploitation si les discussions n'aboutissent pas avec l'Etat.

Com'è a pudeti veda, circhemu suluzioni ma miraculi ùn si ni pò micca fà. Allora, iè, a vi dicu, circaremu di fà una riunioni in a simana o quill'altra cù l'agricultori, i sirvizzii di u Statu è l'ODARC, pà truvà una suluzioni à 'ssa problematica.

Je vous remercie !



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/014

Question orale déposée par M. Xavier LACOMBE
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : PTIC

Dans son discours à Bastia le 7 février 2018, le Président de la République a annoncé un Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), amené à se substituer dès 2021 et jusqu'en 2027 au Plan Exceptionnel d'Investissement.

L'objectif de ce nouveau dispositif financier était de poursuivre l'accompagnement des projets structurants.

Je rappelle que son montant initial était de 500M€ pour être finalement porté à 550M€. Plusieurs territoires ont sollicité ce financement et ont même pour certains d'entre d'eux formalisé cet engagement par des contrats de projet.

Je citerai pour rappel l'aménagement du Port de Plaisance de Porto-Vecchio, la réalisation de la Place du Diamant à Ajaccio, la reconstruction du pôle d'enseignement de Prunelli di Fiumorbu ou la couverture des tribunes du Stade Armand-Césari de Furiani.

Sans vouloir faire de prosélytisme ou de chauvinisme, je suis également fier de rappeler que la Communauté du Pays Ajaccien a signé deux contrats de projet avec l'Etat, pour le financement du Téléporté Angelo et du Pole d'échanges multimodal de Mezzana.

Pour les collectivités que nous administrons cela témoigne à la fois de la vision structurante de nos territoires respectifs, de la maturité des projets que nous portons et de notre capacité financière à les engager.

Ils constituent l'essentiel de la consommation des crédits dédiés (11,5 M€ en 2021, 30 M€ en 2022 et 50 M€ en 2023). L'Etat tablait d'ailleurs sur une consommation de 70 M€/an.

A l'exclusion de projets hydrauliques portés par l'OEHC et de la réfection de l'apponement St Joseph à Ajaccio, dont l'urgence n'était plus à démontrer par ailleurs, je ne trouve nulle trace d'une consommation ou d'une programmation d'opérations structurantes sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Aussi Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse ma question sera simple.

En l'absence regrettable de Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour notre collectivité qui nous prive de visibilité sur votre action, pouvez-vous informer notre Assemblée du choix des prochaines opérations structurantes ou la Collectivité de Corse souhaite solliciter le PTIC et selon quel calendrier opérationnel ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/014

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR XAVIER LACOMBE
AU NOM GROUPE DU UN SOFFIU NOVU**

Objet : Plan de Transformation et d'Investissement de la Corse (PTIC)

Monsieur le Conseiller,

Vous me donnez l'occasion de revenir sur un dossier sur lequel je pense que le Conseil exécutif et la majorité territoriale sont "costauds".

Vous qui êtes attaché à la rationalité, à la cohérence et à la vision stratégique et planifiée des investissements, je pense que vous ne pourrez que partager mon constat en disant que dans cette affaire, la Collectivité de Corse est irréprochable, et que, la méthode préconisée depuis le début du PTIC a été mise de côté par l'Etat, et que ce que nous prévoyions depuis 2021 s'est réalisé, notamment au détriment de la Collectivité de Corse, mais également des communes et territoires ; le constat étant d'ailleurs partagé et majoré par la Cour des comptes.

Très brièvement, le PTIC c'est 500M d'euros, et non pas 550M d'euros.

Le Conseil exécutif et la majorité territoriale, appuyés par le groupe Core in Fronte, ont pu réussir à obtenir 50M d'euros de prise en charge par l'Etat, d'une condamnation à 93M d'euros consécutive aux errements d'une majorité précédente, avec l'accord et le soutien explicite de l'Etat, dans le cadre de jugements et décisions que je considère totalement infondés. Mais nous y avons été seuls pour obtenir la prise en charge de l'Etat ! Quand il fallait que vous soyez auprès de nous, vous n'y avez pas été, et si l'on avait compté sur vous, ces 50M d'euros nous ne les aurions pas eus ! Le vecteur juridique a été le PTIC pour des raisons internes à l'Etat mais cela ne concerne pas l'objet même du PTIC. Pour ces 50M d'euros, 3 contrats de projet sont en cours : pour 62,5M d'euros de coût d'opération, 50M d'euros proviennent du PTIC, les opérations ont été menées avant fin 2023. Cela a pu servir à la mise en oeuvre de travaux routiers, d'achat de véhicules notamment pour la lutte contre les incendies, mais également à des travaux sur des établissements publics d'enseignement, donc cela on l'écarte.

Il reste 500M d'euros, et pour son affectation, l'Etat a remis en cause unilatéralement la méthode validée depuis 2002, qui reposait fondamentalement sur une concertation entre la Collectivité de Corse, une Collectivité disposant d'une compétence exclusive en matière d'aménagement stratégique. Au contraire, les financements sont attribués non pas par axes, ni par thématiques, non pas dans le cadre d'une programmation, mais uniquement par projets ! Et ces derniers sont répartis entre le bloc communal, (communes et intercommunalités) et la Collectivité de Corse, c'est la méthode choisie par l'Etat.

Nous avons dit que cette méthode allait conduire à d'énormes difficultés, et nous y sommes aujourd'hui ! Effectivement, a posteriori, on nous a dit " il y a une clé de répartition, 250M d'euros pour les communes et intercommunalités et 250M d'euros pour les projets portés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et/ou ses Agences et Offices"; moi, j'ai toujours refusé d'opposer les communes, les intercommunalités et la Collectivité de Corse.

Prenons la part qui est consacrée aux communes et intercommunalités : 250M d'euros nous dit-on. L'Etat a discuté avec chaque commune et intercommunalité ; lorsque la Collectivité de Corse a demandé à s'associer à ces discussions, on nous a dit "circulez, il n'y a rien à voir". Au moment où je parle, je n'ai pas de liste des engagements pris avec l'Etat, ni à quelle hauteur, le problème c'est que l'Etat s'est engagé avec beaucoup de communes et intercommunalités et bien au-delà des 250M d'euros qu'il a décidé d'affecter à l'enveloppe "projets des communes et intercommunalités". Les communes se sont engagées quelques fois à hauteur d'un financement, qui devrait être à 80%, mais comme on a promis à plus de communes pour plus de projets qu'on avait de financement disponible, quelquefois, on finance leurs projets à 70, voire 50 ou bien à même 40%.

Ce qui est certain, c'est que lorsque nous diminuons le taux de financement initialement annoncé par l'Etat, les maires ou président d'intercommunalités, n'ont pas capacité à majorer leur part d'auto-financement, donc ils se retournent vers la Collectivité de Corse

en disant : “vous devez mettre une part” sur des projets auxquels nous n’avons jamais été associés ! L’Assemblée de Corse avait pourtant voté une délibération pour proposer une méthode, mais la délibération de 2021 a été écartée par le Préfet de l’époque. Ma difficulté ,c’est que je ne sais pas qui je vais devoir aider, et selon quel calendrier.

Vous avez pris l’exemple du plateau scolaire et sportif du Prunelli di Fium’Orbu, se traduisant par 40% d’aide de la Collectivité, soit 7,1M d’euros ! Le problème c’est qu’entre le moment où j’ai pris cette décision, 3 demandes identiques ont été transmises à la CDC portant le même type de projet, avec le même type de demande, mais que la Collectivité n’a absolument pas pu prévoir !

Nous avons donc un vrai problème de prévisibilité ! Vous ne pouvez pas venir me dire d’un côté “vous ne faites rien, il n’y a pas assez de vision stratégique” et puis, de l’autre, me reprocher de ne pas financer au fil de l’eau l’ensemble des projets portés par les communes et intercommunalités.

Je souligne que, s’agissant de la part de la Collectivité de Corse, nous avons 30M d’euros de crédits de paiement à mobiliser par an sur l’enveloppe PTIC. Nous repartons des orientations qui ont été débattues en Assemblée de Corse, puis effectuons un arbitrage en fonction de la maturité des projets. Exemple : pour 2022, nous avons fait 3 contrats de projets, nous avons financé 5 projets, qui ont pu contribuer à sécuriser le réseau d’irrigation de la Plaine orientale, à sécuriser l’approvisionnement de la ville de Calvi en eau potable, et à optimiser le barrage di E Cotule. Nous avons reproduit cette méthode en 2023, toujours selon cette même logique d’équité territoriale, cette fois-ci nous avons pris en compte 4 projets, dont deux concernent la sécurisation de la ressource en eau et deux autres la sécurisation des barrages de Figari et I Peri.

Concernant le domaine routier, le doublement de créneaux de dépassement a été privilégié, parmi des opérations qui étaient prêtes à démarrer et en fonction de la priorisation ; en outre, une opération patrimoniale a été programmée, à savoir la réfection du toit de la caserne génoise de la citadelle Montlaur à Bunifaziu.

Enfin, a été programmée la réfection de l’apponement St Joseph à Aiacciu, où il y avait une urgence absolue ; au total, nous sommes à l’enveloppe de 30M d’euros pour 2023.

Vous m’interrogez sur la programmation pluriannuelle des investissements : oui, nous allons avoir une PPI très rapidement, je ne pense pas ceci étant qu’elle puisse se limiter à la PPI routière, je pense qu’il faut avoir une PPI sur l’ensemble des infrastructures. Nous avons besoin d’une discussion de fond, il nous reste quelques dizaines de millions d’euros. Je rappelle que pour l’identification des projets, nous avons pour 7 ou 8M d’euros de projets sous maîtrise d’ouvrage Collectivité de Corse, pour lesquels nous n’avons pas le financement. Nous avons eu une discussion en conférence des présidents sur le nouveau pacte budgétaire fiscal et financier. Il y a une urgence de court terme car beaucoup d’opérations ont été validées dans le cadre du PTIC et au titre desquelles nous devons revoir les plans de financement. J’ai besoin d’avoir un accès global à tout ce que l’Etat a pu prévoir. Sinon, je ne peux pas construire ma programmation budgétaire en complément de subventions, en interventions ou en maîtrise d’ouvrage directe.

Nous aurons notre PPI, nous aurons des discussions avec l'Etat y compris sur le besoin d'un grand plan, nous devons discuter de façon sereine afin de ne pas opposer les communes et intercommunalités et la Collectivité de Corse ; il faudra définir des critères, une procédure, une vision pluriannuelle secteur par secteur ; il faudra avoir une discussion sur le fond, avec des instruments qui peuvent nous faire défaut. Il nous faut avoir une vision globale, ce ne sera pas la présentation par le Conseil exécutif d'une décision de PPI, ce sera un document discuté avec la Commission des finances de l'Assemblée, puis débattu et éventuellement amendé par l'Assemblée de Corse. Et puis nous devons avoir une discussion avec l'Etat de manière à sécuriser les financements, donc à l'heure actuelle, vous l'avez compris, nous sommes loin du compte.

Je vous remercie .



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/015

**Question orale déposée par M. Georges MELA
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : PROBLEMATIQUE DE LA CIRCULATION A OLMETO

Monsieur le Président,

La traversée d'Olmeto reste le point noir de la RT40, avec depuis des années, un alternat par feux pour gérer le flux de véhicules.

La commune est contrainte d'employer par ses propres moyens, notamment en personnel, pour organiser et faciliter, durant chaque période estivale, la fluidité du trafic sur la portion de Route Territoriale n°40 traversant l'agglomération d'Olmeto. Entre 2015 et 2022, la Collectivité de Corse a consenti à allouer à la commune d'Olmeto, dans le cadre de deux conventions biennales et d'une quadriennale, une dotation permettant la prise en charge intégrale des dépenses résultant, dans la limite de 35 000€ TTC annuels.

Cet axe revêt donc une utilité territoriale incontestable, or depuis 2022 et malgré les demandes de la commune, la Collectivité de Corse n'a pas renouvelé cette prise en charge.

Nous avons cru comprendre que l'arrêt prématuré de l'expérimentation de rétablissement du double sens, à l'initiative de la commune, puisse en être un motif. Cette interruption prématurée de l'expérimentation, réalisée par la Collectivité de Corse entre le 13 et le 22 février 2023, ne constitue pas une entrave à la procédure d'élaboration du projet de déviation, mais représente au contraire un résultat formel : la densité du trafic actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des riverains au cœur de la traversée d'Olmeto, quelques soient les aménagements de voirie envisagés, seule une déviation permettra de résorber l'encombrement routier que connaît cette portion de route territoriale.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons quel avenir envisagez-vous pour la prise en charge de cette dépense annuelle, indispensable pour limiter l'encombrement que rencontre la RT40 au niveau de la traversée du village d'Olmeto en période estivale ?



Figure 1 : photographie du 17/04/2024 à 11h

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U

2024

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / 01/015

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR GEORGES MELA
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Problématique de la circulation à Ulmetu

Monsieur le Conseiller,

Moi je prends ma part lorsque les choses ne vont pas. Mais, quand les choses vont de la part de la Collectivité de Corse, il faut, à mon avis, le reconnaître.

Et si l'on resitue la déviation d'Ulmetu dans sa perspective historique, je pense que celles et ceux qui sont exaspérés, vont mieux comprendre pourquoi nous essayons du mieux que nous pouvons à mettre en place des solutions satisfaisantes.

Tout d'abord, les premières traces du dossier de la déviation d'Ulmetu datent de 1997 ; il y a eu d'emblée de nombreuses solutions envisagées, à chaque fois écartées, car trop coûteuses ou trop difficiles techniquement.

En 2011, le schéma directeur des routes territoriales de Corse préconisait une déviation avec un coût de 10M d'euros ; il s'agissait d'aménager la voie nouvelle et de raccorder la route territoriale à l'ex route départementale 257 au nord d'Ulmetu avec un itinéraire bis ; coût : 10M d'euros ; contournement envisagé, opposition notamment des propriétaires agricoles, on renonce à ce projet alors qu'il est faisable techniquement, juridiquement et budgétairement.

En 2013, une nouvelle phase de concertation : est envisagé un deuxième itinéraire avec deux variantes, 16M d'euros au lieu de 10M ; les budgets sont là, les deux propositions sont rejetées par la population, et on abandonne le projet de déviation qui est, à ce moment-là, réalisable.

Lorsque nous arrivons aux responsabilités en 2016, nous engageons des études et nous étudions deux nouvelles variantes, présentées en 2019 ; ces dernières ont un coût de 70 à 80M d'euros et de 60 à 70M d'euros. Cela devient totalement impossible budgétairement dans le cadre qui est le nôtre. Mais ce n'est également plus possible juridiquement, notamment au titre de l'article 411-2 du Code de l'environnement et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, avec des exigences environnementales beaucoup plus fortes, imposant, pour qu'une nouvelle route soit créée, que l'autorité, maître d'ouvrage démontre de façon précise et opérationnelle que le triptyque "éviter, réduire, compenser" a été mis en œuvre ; autrement dit, il faut faire la démonstration positive, argumentée, technique que l'état actuel du réseau ne permet pas pendant une durée annuelle d'assurer la gestion des flux. Si vous ne faites pas ça, l'opération est soumise à la certitude d'annulation, dès lors qu'un tiers fait un recours ; à titre d'exemple, le Conseil départemental de Dordogne a été condamné avec des astreintes sur un projet de déviation, alors que les travaux avaient été engagés et que le coût de démolition s'élevait à 40M d'euros.

A l'époque, la commune d'Ulmetu dit qu'elle est prête à supprimer le feu rouge si elle réalise des places de parking. Une convention datant de 2008 prévoit la réalisation de 3 parkings pour un montant de 2.8M d'euros HT ; l'engagement conventionnel qui est pris avec la commune est le suivant : on fait les 3 parkings et on pourra alors retirer le stationnement sur la route qui traverse Ulmetu et retourner à une double circulation.

Le premier de ces parkings est réalisé avant notre arrivée aux responsabilités ; les 2 autres seront aménagés ensuite, notamment le parking dit de "la salle des fêtes", avec un coût de 1.8M d'euros pour 39 places supplémentaires.

En 2021, le maire m'écrivait en me disant que *"seule la réalisation et la dernière phase du parking dit de "La Poste" est susceptible d'apporter une solution permettant d'envisager la suppression du feu rouge actuel, et le rétablissement du double sens de circulation sur ce tronçon"*. En l'état de la réalisation, on supprime le feu rouge, et on doit donc ouvrir une période d'une année qui doit nous permettre de démontrer que l'on ne peut pas faire face ; parallèlement, nous avons engagé des études pour réfléchir à engager deux déviations, sous réserve de trouver les financements. Le problème est que

le maire, 8 jours après la suppression du feu me fait part du fait qu'il considère que c'est trop dangereux, et qu'en vertu de son pouvoir de police, il supprime la double circulation.

Il va donc falloir revoir le dossier, y compris avec les services de l'Etat, afin de savoir si l'on peut considérer que le dossier est suffisant.

Enfin, nous avons comme document de référence la convention ; il y a le feu rouge ; il y a eu une irritation, y compris dans les services, se sentant désavoués, dans la mesure où ils avaient travaillé longuement à la construction de cet ensemble.

Il faut donc avoir une programmation et une discussion avec l'Etat, c'est également aussi pour cela que notre PPI ne peut pas uniquement se concentrer sur les routes.

Je vous remercie .



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/024

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

OBJET : I SOLDI CORSI A CHI NE SIMU ORAMAI?

Susciter la création puis la circulation, dans l'économie réelle de notre pays, d'une monnaie spécifique corse participe d'un encouragement à disposer, au cœur du système imposé, d'une monnaie complémentaire.

De nombreux exemples européens attestent de la pertinence d'une telle initiative, même si le système refuse par ses principes de l'incorporer dans la redistribution des richesses.

Prenons pour illustrer l'argument la mise en place, au Pays basque, de l'Eusko qui, depuis 2013, favorise autant l'économie du territoire que sa culture et sa langue.

À l'évidence, les monnaies dites locales sont un outil concret d'économie sociale et solidaire. Elles contribuent à valoriser les circuits courts et l'échange régional.

La Corse devrait bénéficier aujourd'hui de sa propre monnaie. Cette possibilité est, d'ailleurs, inscrite dans le Plan d'Aménagement de Développement Durable pour la Corse acté en octobre 2015.

À cette même époque, l'ADEC lance un appel à projet. C'est celui de l'association "Corsica Prumuzione" qui est retenu. Des esquisses de billets ont même été présentées, en 2016, représentant des figures et emblèmes de notre histoire. Puis, l'association était passée par la suite à une tentative d'expérimentation dématérialisée, à l'instar du Sardex en Sardaigne. Cela sans succès.

En 2019, une autre initiative de monnaie locale virtuelle est annoncée par “Move.Corsica”, avec pour objectif d’officialiser une monnaie locale de la Corse.

Actuellement le constat met en évidence que ces initiatives n’ont pas eu les effets escomptés. Elles posent la question du rôle et du soutien de nos institutions à leur égard.

On peut certes toujours argumenter comme il a été précisé il y a quelques années, par le responsable de l’ADEC que *“les conditions de sécurité techniques et juridiques et économiques n’ont malheureusement pas pu être réunies”*, mais cela pose avec acuité l’interrogation de l’alternative politique prétendument mise en place depuis 2015, qui, quelques soient les composantes de sa majorité, n’ont pas la détermination d’actions novatrices au rang des comportements attendus.

En 2016, la création d’une monnaie locale était un projet phare des nationalistes nouvellement au pouvoir.

8 ans après, celui-ci n’est toujours pas effectif.

Nous vous demandons donc, aujourd’hui, quelle est votre appréciation du rôle et de la place d’une monnaie locale dans l’économie de notre pays ?

Si cette initiative est, pour vous, toujours d’actualité, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour que l’I Soldi Corsi soient enfin une réalité, dans le développement économique et social durable de la Corse ?

Nous vous remercions.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024**

RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / 01/024

**REPONSE DE MONSIEUR ALEXANDRE VINCIGUERRA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI
AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : I soldi corsi à chì ne simu oramai ?

La possibilité de déployer des Monnaies Locales Complémentaires (MLC) en Corse a été abordée par le PADDUC dans sa première rédaction de 2015 et dans la SRDE2I dans sa première version de 2016.

A cette époque, des initiatives de création de monnaies locales sous forme physique ou numérique avaient été évoquées. Néanmoins, ces projets n'ont pas suscité d'engouement auprès des chefs d'entreprise, à la différence des exemples du Sardex et de l'Eusko qui ont été cités dans votre question et qui ont en commun de ne pas être des initiatives publiques.

Après une première tentative infructueuse de lancer une action sur le sujet, malgré une communication très active, l'ADEC s'était engagée à relancer la réflexion après le vote

d'une délibération sur le financement des entreprises en 2019. Cette action devait avoir lieu au début de l'année 2020. Or la crise COVID, survenue à ce moment, a amené l'ADEC à revoir ses priorités et à concentrer ses financements sur les projets de soutien aux entreprises insulaires fortement impactées par la crise.

Ce contexte n'a pas semblé favorable au déploiement d'une expérience sur les monnaies locales. En effet, ces dispositifs sont basés sur la confiance que se portent mutuellement les acteurs d'un système économique ; or la confiance est la première chose qui disparaît lorsque survient une crise.

Au moment de la révision du SRDE2I en 2022, constatant le peu d'attente des acteurs économiques de l'île concernant cet outil, et soucieuse de concentrer ses moyens sur les sujets susceptibles d'avoir le plus d'impact, l'ADEC n'a pas jugé opportun de remettre les monnaies locales parmi les priorités de son action.

Comme vous le savez, la création d'une monnaie locale ne confère aucun pouvoir monétaire à notre Collectivité, d'autant plus que ces monnaies locales, dans leurs organisations, sont essentiellement des réseaux associatifs qui la font fonctionner.

Néanmoins, nous continuons à penser que les monnaies locales favorisent l'échange, et donc, le commerce au sein de notre île, et si après un appel à manifestation d'intérêt, que nous lancerons, un groupement d'entreprises corses nous soumettait un projet solide, nous l'accompagnerions avec enthousiasme : car nous y verrions une manifestation du dynamisme de notre tissu économique qui, en Corse comme ailleurs, ne réagit pas seulement aux impulsions de la puissance publique, mais sait également se mobiliser à partir de ses propres initiatives.

C'est d'ailleurs le sens premier des monnaies locales : substituer l'initiative des acteurs locaux aux pouvoirs de régulation de ce que vous nommez vous-même « le système ».

En Corse, nous pensons que le seul système qu'incarne la Collectivité est une stratégie centrée sur la production locale pour rendre la Corse autonome.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

N° 2024/O1/016

Question orale déposée par M. Pierre GUIDONI
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : ÉTAT DES ROUTES EN BALAGNE ET RESPECT DES ENGAGEMENTS
VOTES EN ASSEMBLEE

Monsieur le Président,

J'ai été conseiller général entre 2008 et 2014 du canton de Calenzana, et croyez-moi, la gestion du réseau routier faisait partie de mon quotidien. Avec le regretté Jean Guglielmacci, nous avons une proximité avec les services départementaux qui faisaient qu'on alertait sur les besoins, générant des renforts en mesure d'assumer les urgences qu'il y avait à gérer.

Six années après la fusion et la création de la Collectivité unique, le constat d'échec est palpable sur ce point. J'en veux pour preuve l'état des routes en Balagne, où, sur le périmètre des deux intercommunalités, il y a 500 kilomètres de linéaire routier.

Si l'effectif du personnel à L'Ile Rousse est tout juste admissible, il en va différemment à Calvi où l'antenne fonctionne avec seulement 4 agents au lieu de 10 prévus. Conformément à la norme d'un agent pour environ 15 kilomètres, comme c'est le cas dans d'autres subdivisions, il manque entre 16 et 18 agents en Balagne. Dans toute la région de Galéria, une seule personne est affectée alors qu'il devrait y en avoir au moins deux pour garantir des conditions de travail sécurisées. Il est clair que le service souffre d'un déficit en personnel sur ce secteur, et cela sans compter l'absence de secrétariat.

Il n'y a qu'à voir l'état des routes et des fossés qui ne sont pas entretenus, avec des trous et des affaissements de chaussées.

Sur la nationale à Lumio, ça fait 18 mois qu'il y a un affaissement, pourtant signalé.
Sur la D81 qui permet d'accéder à Bonifatu, les racines d'arbres soulèvent la voie.

La liaison Calvi-Galeria est quasiment fermée avec de la végétation qui empiète sur le goudron de chaque côté de la route, et lorsqu'il pleut, la chaussée n'est plus praticable de façon sécurisée avec un risque d'aquaplaning élevé.

A ce jour, la maintenance des routes en Balagne, plus précisément dans la région calvaie, pose un défi insurmontable malgré les efforts louables du personnel. La taille conséquente du réseau routier rend impossible une intervention efficace de la part d'un nombre limité d'agents. Cette difficulté est particulièrement prégnante sur les voies départementales, avec les implications que cela comporte en termes de sécurité et d'accessibilité.

Au-delà de l'entretien, il y a les investissements structurants sur la RT 30 qui dessert un territoire fréquenté, la Balagne étant une région dont l'attractivité est et l'affluence sont importantes en période estivale. Et si l'on regarde les opérations prévues dans le PPI de 2017, on voit bien qu'hormis les trois « tourne à gauche », ni le contournement de L'île Rousse, ni le giratoire de Palasca, ni la traverse de Lumio n'ont été engagés. Peut-être que ces opérations ne sont plus à l'ordre du jour, que la direction des routes a d'autres solutions à proposer, mais encore faut-il le savoir, les élus locaux sont laissés en déshérence. On est à mille lieux de la politique de proximité des départements que nous sommes nombreux à regretter. L'état de nos routes en est le symbole...

Donc il faut revoir les engagements de la Collectivité s'ils sont à corriger, ça passe par l'actualisation du schéma directeur des routes, et bien sûr les tenir lorsque ceux-ci sont votés, le plus souvent avec un prévisionnel et un calendrier de réalisation. Siégeant à l'association des maires de Haute-Corse, je ne compte plus les maires qui attendent et espèrent que des engagements, travaux, arrêtés attributifs soient honorés alors que c'est de droit.

Je ne vous prendrai qu'un exemple, celui de notre collègue Marie-Thérèse Mariotti. Depuis 2015, la commune de Taglio-Isolaccio alerte la CDC sur l'extrême dangerosité du croisement de la RT 10 et la RD 30 et sur l'urgence à aménager ce carrefour. En juillet 2019, soit près de 4 ans après, l'Assemblée de Corse approuvait le projet d'aménagement du carrefour. Il a fallu attendre septembre 2021 pour que soit pris l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique et depuis qu'une réunion de travail se soit tenu l'an dernier, la commune n'a plus eu aucune nouvelle, soit 10 ans d'échanges et de procédures sans résultat concret... Ce qui n'est pas convenable dans le paysage institutionnel actuel où la Collectivité est désormais le seul interlocuteur local des communes et concentre bon nombre de compétences, dont le réseau routier.

Je vous remercie pour votre écoute et pour vos réponses.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024
RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.

2024 / O1/016

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GUIDONI
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Etat des routes en Balagne et respect des engagements votés en Assemblée

Merci pour cette question, Monsieur le Conseiller territorial.

Je pense que vous avez l'occasion d'échanger directement avec de nombreux agents, malgré mes consignes globales auprès des élus qui me sollicitent pour le même type de difficultés, sur les carences et les besoins qu'ils relayent, ce qui est normal. Mais il est vrai que nous essayons de mettre en place une façon de procéder qui veut qu'il n'y ait pas d'intervention directe, notamment des élus de l'Assemblée (majorité ou opposition) dans les circuits des décisions. Cela ne peut fonctionner que selon un circuit organisé sinon cela peut créer une insatisfaction. Je comprends donc les interpellations publiques, comme celle de votre question orale et les doléances que me font

régulièrement remonter les élus notamment de Balagne à titre principal, mais pas que, notamment sur les réseaux routiers.

Il y a d'un côté la question des ressources humaines et de l'autre la question des interventions de leur financement et de leur programmation.

Concernant les ressources humaines, il y a une carence structurelle lourde, on a un besoin évalué par les services de 16 agents supplémentaires, cela vaut en Balagne comme dans beaucoup d'autres régions, cela vaut dans le service des routes, comme cela vaut dans le service des forestiers-sapeurs, et cela vaut également notamment dans les secteurs en tension, je pense par exemple dans le domaine de l'action sociale. Ce n'est pas seulement pour les catégories C, c'est également le cas pour les catégories B et A.

Je vous rappelle également que vous n'avez pas eu de mots assez durs du côté de l'opposition pour pointer l'augmentation des dépenses salariales, alors que cette augmentation est uniquement due au GVT, à la répercussion de décisions nationale ainsi qu'à l'effet mécanique du régime indemnitaire.

Nous sommes en déficit de personnel ; il y a également une vraie question sur la productivité, que nous avons avec l'encadrement supérieur, avec l'encadrement et avec l'ensemble des agents. Il y a des endroits où tout va bien, et d'autres où tout va très mal.

Il faut retrouver des marges, nous avons besoin d'un référentiel en organisation, car la planification stratégique pour les investissements vaut aussi pour la planification stratégique pour les recrutements, nous avons donc besoin de savoir, DGA par DGA ce qu'est l'état des effectifs, nous aurons également besoin de prioriser, il s'agit donc d'un premier point qui nous préoccupe.

Sur l'état du réseau, qu'il s'agisse de maintenance ou d'investissements structurants. Parmi les « avantages » de l'ancien Conseil départemental, il y avait le fait que l'élu départemental, cantonal, était un élu de proximité et qu'il y avait dans ses prérogatives directes, les routes et donc une capacité à faire constater et à faire remonter les choses directement y compris en application d'une pratique administrative qui, sur le principe ne doit pas être celle-ci, normalement, il revient à l'Exécutif d'avoir un contact direct avec les services.

Cela n'existe plus, et nous n'avons pas remplacé ce dispositif de façon satisfaisante ; il faudra donc y réfléchir ; et puis, on idéalise toujours le passé, il y avait aussi au Conseil départemental, y compris dans votre région des zones entières oubliées pendant des décennies.

C'est vrai que l'on revient à la discussion concernant les ratios, mais s'il on fait un ratio en euros par habitant, il y a un surinvestissement dans le Ghjunsani par rapport au reste de la Balagne, mais la politique du Conseil exécutif est de dire que nous ne pouvons pas

nous arrêter à des ratios purement financiers. Lorsqu'il y a des régions qui ont été oubliées pendant des décennies et dans lesquelles nous faisons converger nos dispositifs pour réinstaller la vie, il faut aussi que l'on mette en place des réseaux routiers qui permettent de se rendre à l'école, de faire des tournées, d'avoir des services publics, d'installer des médecins, etc.

Je termine en rappelant qu'en Balagne, des travaux importants ont été réalisés cette année pour près de 2.5M d'euros avec le revêtement de chaussées à Palasca, à Belgudè, à Calinzana, à Montegrossu, à Munticellu, à L'Isula, etc.

Nous avons également soumis en Commission permanente le déclassement de l'ancienne déviation de L'Isula, qui permettra de prioriser les opérations de moindre envergure.

Sur les travaux en cours, l'aménagement de la traverse, la sécurisation et l'élargissement de la RD251 sur la commune de Pigna, l'aménagement de la traverse de Santa Riparata di Balagna, tout cela est en cours. Ces opérations seront également intégrées à la PPI, ce qui nous permettra de disposer d'un document cohérent et visible.

Je me tourne vers Marie-Thérèse Mariotti, il est vrai qu'il y a eu en 2019 le projet d'aménagement en Plaine, mais ce sont des délais de 2-3 ans, aujourd'hui, cette opération qui vous tient à cœur s'inscrit dans le programme de sécurisation des différents carrefours : Tagliu Isulaccia, Talasani, Aleria, Ghisunaccia, Ventiseri.

En ce qui concerne la commune de Tagliu, le DCE est en cours de finalisation, la consultation des entreprises interviendra très rapidement pour un déroulement des travaux au dernier trimestre 2024 / début de 2025.

Je vous remercie.



**1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024**

*1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

**MOTIONS NOUVELLES
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE
DEPOSEES LORS DE LA SESSION AC DE MARS
MAIS NON EXAMINEES**

- **Motion N° 2024/O1/010** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné.
- **Motion N° 2024/O1/011** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI du groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires. (***Motion parvenue hors délai au SG AC***)
- **Motion N° 2024/O1/012** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Ghjuvan'Santu LE MAO du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux classes ULIS. (***Motion parvenue hors délai au SG AC***)

MOTION INSTRUITE PAR LES COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/E3/014** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA Foot.

MOTIONS RENVOYEEES EN COMMISSION

- **Motion N° 2024/O1/001** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation. (***REPORTÉE à la session de Juin 2024 après examen en réunion conjointe CDENATE et CFF***)
- **Motion N° 2024/O1/004** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser. (***RENVOI en CCLRESC et en Conférence des Présidents***)

N^U 2024/O1/010

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : NON AU « RSA CONDITIONNÉ »

CONSIDERANT la « loi plein emploi » promulguée le 18 décembre 2023 par le Parlement français,

CONSIDERANT « l'expérimentation » de cette loi sur 47 départements (29 nouveaux départements l'appliquent depuis le 1^{er} mars 2024),

CONSIDERANT l'article 2 de ladite loi, conditionnant l'octroi ou le maintien du Revenu de Solidarité Active (RSA) à l'obligation d'effectuer quinze heures d'activité hebdomadaire pour ses allocataires,

CONSIDERANT que toute activité professionnelle doit être justement rémunérée, en corrélation avec le droit du travail et les réglementations sociales,

CONSIDERANT que les bénéficiaires des minima sociaux disposent d'ores-et-déjà de droits et de devoirs. Au titre de ces devoirs, les allocataires du RSA doivent par exemple déclarer tous les trois mois leurs revenus, ils sont signataires d'un Contrat d'Engagements Réciproques et ils sont accompagnés dans la mise en œuvre d'actions de réinsertion,

CONSIDERANT que de nombreux bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité ont déjà une activité professionnelle (travailleurs indépendants, salariés à temps partiels...)

CONSIDERANT que le taux de pauvreté demeure plus important en Corse qu'en France ; au sein du peuple corse 18,3 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ce seuil ne dépassant pas 14,4 % en France,

CONSIDERANT que les minima sociaux (Revenu de Solidarité Active « socle », Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique) constituent un moyen de survie essentiel et indispensable pour de nombreux ménages pauvres, en particulier en Corse,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2018 et la fusion des Départements de Haute-Corse, de Corse-du-Sud et de la Collectivité Territoriale de Corse, la Collectivité de Corse exerce la compétence en matière d'aide sociale, autrefois dévolue aux conseils départementaux,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son attachement à la solidarité, à la justice sociale et au refus des inégalités et fractures sociales.

S'INQUIETE des inévitables effets néfastes de la « loi plein emploi » sur la situation sociale de la Corse et sur le risque de paupérisation et de marginalisation croissant qu'elle pourrait entraîner dans la population.

S'INQUIETE de la portée de ladite loi sur le droit du travail et les multiples précédents qu'elle peut engendrer comme l'esclavage « masqué », le travail dissimulé ou « gratuit », les emplois précaires non protégés et la concurrence entre travailleurs pauvres.

DENONCE le caractère résolument discriminatoire, anti-social, voire « anti-pauvres » de ladite loi.

REFUSE d'appliquer cette loi.

DEMANDE un moratoire quant à l'application de la loi « plein emploi » en Corse ; sa généralisation sur l'ensemble du territoire français étant prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

DEMANDE à ce que ce moratoire se prolonge dans l'attente de l'entrée en vigueur de la Collectivité autonome de Corse.

DEMANDE à disposer du pouvoir législatif pour mettre en œuvre les réglementations, amendements ou adaptations inhérentes à la loi plein emploi dans le cadre du statut d'autonomie de la Corse.

N^u 2024/O1/011

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

DEPOSEE PAR : Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : MAINTIEN DU STATUT ACTUEL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

VU la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Europe du 4 novembre 2003 et notamment ses dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail,

VU la Loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique,

VU l'arrêt Ville de Nivelles c / Rudy Matzak de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 février 2018 (affaire C-518/15),

VU l'article L. 112-2 du code de la sécurité intérieure stipulant que l'Etat est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national et qu'il en définit la doctrine et coordonne ses moyens,

VU que selon l'article 721-1 du code de la sécurité intérieure, toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile,

VU l'article L. 1424-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les opérations de secours relèvent du champ régali en termes de commandement par les autorités de police compétentes,

VU le rapport « Mission volontariat – Un élan nouveau pour les sapeurs-pompiers », établi par Mme Catherine Troendlé et MM. Fabien Matras, Olivier Richefou, Éric Faure et Pierre Brajeux, à l'attention du ministre de l'intérieur du 23 mai 2018,

VU l'avis politique émis par la Commission des Affaires Européennes du Sénat relatif aux règles européennes et le statut des sapeurs-pompiers volontaires du 15 novembre 2018,

VU la délibération n°19/395 AC portant adoption d'une motion relative au statut des sapeurs-pompiers volontaires, lors de la séance de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2019,

VU la décision du Comité européen des droits sociaux, organe du Conseil de l'Europe, du 14 février 2024, affirmant que la différence de rémunération en France entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels constitue un traitement discriminatoire au regard de la Charte sociale européenne,

VU le rapport commun de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile sur l'activité des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 19 février 2024,

CONSIDERANT que l'organisation de la sécurité civile ne relève que de la compétence des seuls états de l'Union,

CONSIDERANT que la sécurité civile constitue un fort enjeu sociétal,

CONSIDERANT que la sécurité civile constitue en Corse un véritable enjeu territorial stratégique et sociétal,

CONSIDERANT les positions constantes du président de la République lors du congrès de Marseille en 2021 et de son ministre de l'Intérieur sur la défense et la promotion du volontariat lors du congrès des sapeurs-pompiers de Toulouse en 2023 et encore récemment à l'assemblée nationale,

CONSIDERANT que la décision du Comité Européen des Droits Sociaux ne comporte aucun caractère contraignant et exécutoire,

CONSIDERANT que le volontariat consacre le lien entre les populations et les forces de sécurité civile, singulièrement dans les territoires ruraux dans lesquels les sapeurs-pompiers volontaires restent très souvent le dernier service public présent,

CONSIDERANT que l'activité des sapeurs-pompiers volontaires ne relève pas des dispositions du code du travail, pas plus que d'obligations fiscales et sociales,

CONSIDERANT que l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire au bénéfice du bien public, ne constitue pas un contrat de travail et ne donne pas lieu au versement d'un salaire mais à une indemnisation,

CONSIDERANT que les sapeurs-pompiers volontaires représentent 80% des effectifs et qu'ils assument près de 60% des missions et plus singulièrement 100% en zone rurale,

CONSIDERANT les fortes tensions géopolitiques nécessitant de disposer de forces de sécurité civile performantes au plus près des populations,

CONSIDERANT que les préconisations des deux inspections sont de nature à mettre en grand danger l'organisation des secours,

CONSIDERANT que si une suite favorable serait donnée aux actes précédemment cités, son application induirait :

- une baisse drastique des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires,
- un démantèlement du maillage territorial des centres d'incendie et de secours, singulièrement en zone rurale, contrariant ainsi la politique de revitalisation menée,
- des délais de secours incompatibles avec la sécurité collective et la notion d'urgence,
- des fermetures de centres d'incendie et de secours en zone rurale,
- une explosion des coûts de fonctionnement des SIS ;

CONSIDERANT que les centres d'incendie et de secours sont essentiels à la politique d'aménagement du territoire et renforcent le maintien des populations rurales,

CONSIDERANT le fort engagement exprimé, auprès des maires et des personnels, par la gouvernance des services d'incendies et de secours de Corse de faire du volontariat un axe stratégique pour les établissements publics en termes de sécurité civile et d'engagement citoyen auprès des Corses, valeur clairement revendiquée,

CONSIDERANT l'importance des crédits mis à disposition par la Collectivité de Corse, au travers de plans pluriannuels d'investissement, à destination des deux services d'incendie et de secours de Corse,

CONSIDERANT la spécificité géographique très particulière d'île-montagne de la Corse en Méditerranée, éloignée de renforts extérieurs commodes et rapides, nécessitant un modèle de sécurité civile spécifique et notamment dans le domaine du volontariat,

CONSIDERANT l'accroissement démographique engendré par la fréquentation touristique et nécessitant une prise en compte en termes de réponses opérationnelles notamment par une augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers de garde pour garantir un service public de qualité,

CONSIDERANT que les conséquences du changement climatique entraînant la récurrence de phénomènes violents et la faible démographie médicale en zone rurale imposent de disposer de forces de sécurité civile opérationnelles à tous moments et en tous lieux,

CONSIDERANT les problématiques structurelles majeures généralisées des autres services concourant à la protection et au secours à personnes avec entre autre des services d'urgence de plus en plus saturés, une absence récurrente de prestations de transports sanitaires privés en dehors des grands pôles démographiques mais encore l'élargissement des zones en carence de médecins,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DENONCE les décisions du Comité européen des droits sociaux et du rapport commun de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile sur l'activité des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui sont en contradiction avec les réalités juridiques et du terrain.

AFFIRME que le volontariat est la colonne vertébrale de la politique en matière de sécurité civile et de citoyenneté menée en Corse.

SOUHAITE que le modèle actuel dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers volontaires soit protégé et conforté, notamment à travers la mise en place d'un statut européen des sapeurs-pompiers volontaires.

EXIGE la mise en œuvre au niveau européen d'un cadre juridique sécurisé relatif à l'engagement citoyen afin de lever définitivement tous risques de remise en cause de notre modèle de sécurité civile.

EXIGE que la souveraineté des élus de la Corse et de leurs choix politiques réalisés en pleine responsabilité au sein des conseils d'administration des SIS, dans le domaine de la protection et du secours aux populations, soient respectés et ne puissent jamais être remis en cause par une administration méconnaissant les réalités et les spécificités de notre territoire.

SOUHAITE au regard de la singularité de notre organisation opérationnelle que les SIS de Corse soient classés hors norme et bénéficient ainsi d'un statut juridique propre avec un champ de missions qui sera adapté aux besoins de nos populations et de nos territoires.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement et des différentes institutions européennes.

N^U 2024/O1/012

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

DEPOSEE PAR : M. Ghjuvan Santu LE MAO AU NOM DU GROUPE « FÀ
POPULU INSEME »

OBJET : SOUTIEN AUX CLASSES ULIS.

VU le dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré,

VU la circulaire n°2015-129 du 21-8-2015 parue au BOEN (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports) n°31 du 27/08/2015 : « le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une ULIS collège ou lycée ne dépasse pas dix élèves », « La nécessité actuelle est d'ouvrir des ULIS en nombre suffisant pour accueillir tous les élèves en relevant, de former des coordonnateurs en conséquence, et d'améliorer les conditions de travail et la rémunération des AESH »,

VU la motion proposée par les élus enseignants lors du Conseil d'Administration du Collège du Fium'Orbu le 15/02/2024, et validée à l'unanimité, qui souligne un effectif déjà surchargé ne permettant plus d'augmenter encore, le nombre d'élèves dans la classe,

CONSIDERANT l'augmentation significative de la population en Corse,

CONSIDERANT que l'amélioration de la détection des troubles chez les enfants entraîne une prise en charge plus importante et des besoins croissants,

CONSIDERANT le besoin de classes ULIS en Corse, en particulier dans le rural, entraîne des listes d'attentes importantes aussi bien dans le premier, que dans le second degré,

CONSIDERANT que chaque classe est composée d'un enseignant, peut prévoir un Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH) et, parfois, un AESH individuel en fonction des besoins particuliers,

CONSIDERANT le difficile recrutement, les difficultés inhérentes et la faible valorisation du métier d'AESH,

CONSIDERANT les spécificités de la Corse, les temps de déplacement entre le domicile et l'établissement scolaire, qui accentuent la fatigabilité des enfants,

CONSIDERANT que les effectifs, bien souvent, surchargés dans ces classes, entraînent une disponibilité moindre de l'AESH qui, comme les textes le prévoient, peut accompagner les élèves lors des temps d'accueil dans leurs classes de référence,

CONSIDERANT la situation signalée par les enseignants élus au Conseil d'Administration du Collège du Fium'Orbu, qui relève le contexte socio-économique défavorable des établissements scolaires situés dans les REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire) ruraux,

CONSIDERANT la difficulté pour les établissements situés dans les REP ruraux de mettre en œuvre un projet d'orientation cohérent en raison de leur éloignement,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME son soutien aux enseignants et aux AESH pour leur engagement et leur dévouement aux côtés des enfants en situation de handicap.

SOUHAITE la création de nouvelles classes ULIS en Corse aussi bien dans le premier, que dans le second degré, afin de se conformer à la circulaire 2015-129 du 21-8-2015 et ainsi permettre :

- À chaque élève de trouver, sans attendre, une place dans un dispositif ULIS dans le premier ou le second degré ;
- À chaque élève de trouver une classe à proximité de son domicile, lui évitant aussi bien à lui, qu'à ses parents, de la fatigue et des difficultés supplémentaires ;
- À chaque élève de pouvoir, malgré son handicap, poursuivre une scolarité adaptée.

N° 2023/E3/014

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DÉPOSÉE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CTC et aux départements,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

CONSIDERANT que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

PROPOSE que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

* * *

**RENOYEE à la session de septembre 2023,
à la demande de son auteur**

* * *

REPORTEE à la session des 20 et 21 décembre 2023

* * *

**REPORTEE à la session des 29 février et 1^{er} mars 2024
NON EXAMINÉE LORS DE CETTE SESSION**

* * *

N^U 2024/O1/001

MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DÉPOSÉE PAR : M. Jean-Michel SAVELLI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE VENACO ET PROJET DE DEVIATION

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 4424-21 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse « assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale. La voirie classée en route nationale est transférée dans le patrimoine de la collectivité territoriale »,

CONSIDERANT que depuis vingt ans et la montée en puissance des fonds PEI et CPER dans l'optique de rattraper le retard infrastructurel routier, la RT 20 a fait l'objet de travaux colossaux visant à sécuriser le trafic, à contourner les villages ne se prêtant pas au passage des poids lourds (Bocognano) et à gagner en temps de parcours,

CONSIDERANT qu'à ce jour, Vivario et Venaco restent les deux derniers points noirs de la RT 20,

CONSIDERANT que la délibération n° 14/007 AC de l'Assemblée de Corse du 30 janvier 2014 approuvant le projet d'aménagement de la traverse de Venaco n'a été que très partiellement réalisée, moins de 5 millions d'euros ayant été investis sur les 20 initialement prévus,

CONSIDERANT que pour éviter les croisements difficiles au centre du village, il a été décidé de délester durant la période estivale le trafic fret montant, vers la RD 143 ; et que ce délestage impliquait des élargissements de chaussée en amont du Pont de Noceta qui n'ont jamais été réalisés,

CONSIDERANT que le PPI Transports de 2017 prévoyait, pour 2018, 900 000 euros pour la réalisation de la tranche 1 Venaco-Noceta que l'on attend encore,

CONSIDERANT que si le lot entrée sud a été réalisé jusqu'au virage de la Ciancada, le lot entrée nord est au point mort, tout comme celui du centre du village, ou la sécurisation de la RD 143 qui rejoint la RN 200 et qui s'avère particulièrement dangereux,

CONSIDERANT que la question de la dégradation matérielle est de plus en plus importante au centre du village (murets cassés, barrières de sécurité endommagé, réseau d'eau potable détérioré avec le poids du passage des poids lourds, ...) et que les retombées financières pour la commune et la CdC ne cessent d'augmenter chaque année.

CONSIDERANT que la question du stationnement constitue le nœud gordien du problème de la traverse de Venaco et que plusieurs options restent possibles, la plus simple à effectuer étant la réalisation d'un parking au-dessus de la maison Rinieri rachetée par la CdC, puis de déterminer la faisabilité d'un deuxième parking en lieu et place de la maison Stefani, acquise également par la CdC à cet effet, étant précisé que la commune de Venaco a cédé gracieusement 4/5^{ème} de la maison Stefani ainsi que des terrains à la collectivité pour la réalisation d'un bien public qui n'a jamais été fait, ouvrant droit à la perspective d'une procédure de bien de retour,

CONSIDERANT que Venaco est dotée d'une caserne de pompiers depuis juin 2011, que son implantation sur la RD 340, à environ 150 m de la Place du Pont (niveau du monument aux morts) exige une fluidité totale pour faire face à l'urgence des interventions, que c'est loin d'être le cas, car la RD 340 est souvent encombrée par les véhicules des résidents, et que le passage sur la place du pont est également encombré,

CONSIDERANT que la sécurisation des premiers kilomètres de la RD 143 s'avère irréalisable et que la seule solution viable à terme reste un projet de contournement du village reliant la piscine au virage de la D 143 sous la station d'épuration, projet repoussé pour des raisons budgétaires, mais qui doit nécessairement être reconsidéré pour assurer qu'un des tronçons les plus empruntés de Corse soit sécurisé,

CONSIDERANT que dans l'attente de la réalisation de ce projet d'envergure qui doit être relancé au plus vite, il est impératif de réaliser le parking Rinieri et de procéder aux opérations de sécurisation du centre village entre le lieu-dit Vignale (nord) et celui de la Ciancada (sud) notamment les trottoirs, murets, réfection du pluvial, d'autant plus que le réseau d'eau potable va être intégralement refait d'ici peu, le marché de 3,4 millions d'euros étant en cours et va obliger à ouvrir la chaussée, l'occasion d'une rénovation d'ensemble,

CONSIDERANT que le projet de la maison Stefani doit être réalisé dans un second temps, avant que la déviation attendue depuis des années le soit également dans un troisième temps,

CONSIDERANT que dans sa réponse du 23 novembre 2022 à la question écrite posée par Jean-Michel SAVELLI le 31 août 2022, le Conseil exécutif reconnaît des retards dans les aménagements prévus et « *partage pleinement notre point de*

vue concernant la nécessité de traiter la problématique de la circulation à Venacu et souhaite relancer la réflexion sur l'aménagement de cette traverse. »,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que la traversée des villages de Vivario et de Venaco reste le dernier point sensible de la RT 20 reliant Ajaccio et Bastia, et doit donc constituer une priorité d'aménagement pour la Collectivité de Corse.

VALIDE le principe d'un projet gradué pour aménager la traverse de Venaco puis sa déviation.

PROPOSE le phasage suivant :

- Phase 1 : Réalisation d'un parking près de la place du Pont en mobilisant la maison Rinieri + Opérations de sécurisation entre la pharmacie au nord et la Ciancada au sud + actualisation des études et/ou du prévisionnel budgétaire pour la déviation du village.
- Phase 2 : Réalisation d'un second parking près de la place du Pont en mobilisant la maison Stefani.
- Phase 3 : réalisation de la déviation reliant la piscine au virage de la station d'épuration sur la RD 143.

* * *

REPORTÉE À LA SESSION DE JUIN 2024
après examen en Commission conjointe CDENATE et CFF
le jour de la session des 29 février et 1^{er} mars 2024

* * *

N^U 2024/O1/004

MUZIONE

CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DÉPOSÉE PAR : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

OBJET : DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA CORSE SUR LA LISTE DES TERRITOIRES NON AUTONOMES À DÉCOLONISER

Les discussions en cours entre les élus de l'Assemblée de Corse et le gouvernement français doivent, afin de connaître une nouvelle impulsion, être replacées dans la dynamique historique d'une lutte de plusieurs décennies. Si l'on veut s'acheminer vers une solution politique globale et entrer dans une démarche de résolution du conflit, il convient d'en poser clairement les termes.

Depuis les années 1960, toutes les tendances de cette lutte nationale ont clairement affirmé que la situation faite à la Corse était de nature coloniale, tant le courant indépendantiste que le courant autonomiste.

S'agissant du premier, on peut se reporter au « Petit livre vert » du FLNC (*A libertà o a morte*, 1977) qui est particulièrement clair sur le sujet.

S'agissant du second, parmi de nombreux exemples, on rappellera le plus emblématique : le fameux discours d'Edmond SIMEONI du 17 août 1975 à Corti, préfigurant les événements d'Aleria et de Bastia. Le leader de l'ARC s'adressa ce jour-là aux militants et sympathisants en ces termes : « La Corse est-elle une colonie ? La Corse doit-elle être décolonisée ? » et la foule répondit naturellement et sans hésiter par l'affirmative. Ce point constitue l'un des fondamentaux communs à l'ensemble du mouvement national. L'occasion est aujourd'hui donnée aux nationalistes de l'affirmer dans un cadre institutionnel, se hissant ainsi au niveau des enjeux historiques de la lutte nationale contemporaine.

En ce qui concerne les précédents politiques et juridiques, rappelons que, le 18 août 2011, l'Assemblée de Polynésie vota par 30 voix la résolution demandant la réinscription de la Polynésie sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Des élus de l'Assemblée polynésienne défavorables à la démarche demandèrent l'annulation de la résolution devant le tribunal administratif de Papeete, estimant que l'Assemblée

de Polynésie n'avait aucune compétence en la matière. *Toutefois, ces élus n'obtinrent pas gain de cause* : le président du tribunal administratif écarta leur requête par une ordonnance du 9 février 2012, suivant en cela la position du rapporteur public ayant considéré qu'un tel vœu ne « *constitue pas un acte faisant grief* ». Le 17 mai 2013, la Polynésie était réinscrite sur la liste de l'ONU. Cet épisode conforte la présente démarche sur le plan juridique, puisque le projet de résolution présenté ci-après reprend très exactement, adaptés à la Corse, les termes de la résolution polynésienne.

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1514 (XV) du 14 décembre 1960, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a reconnu le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants et a réaffirmé son rôle pour mettre fin au colonialisme,

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1654 (XVI) du 27 novembre 1961, l'Assemblée Générale des Nations Unies a chargé un comité spécial d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux,

CONSIDERANT qu'aux termes des résolutions des Nations-Unies n° 43/47 du 22 novembre 1988 et n° 55/46 du 8 décembre 2000, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé les périodes 1990-2000 et 2000- 2010 décennies internationales de l'élimination du colonialisme,

CONSIDERANT que l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser participe de cet objectif et qu'il appartient aux membres de l'Assemblée de Corse, élus du peuple corse, d'œuvrer pour l'atteindre,

CONSIDERANT que cet acte doit s'accompagner d'une évolution institutionnelle concertée afin de permettre à la Corse d'atteindre, dans un premier temps, la pleine autonomie,

CONSIDERANT que toute évolution statutaire doit se fonder sur la reconnaissance du peuple corse et de ses droits,

CONSIDERANT que celui-ci, ainsi reconnu, devra à terme pouvoir se déterminer librement,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif pour entamer toutes les démarches nécessaires auprès du secrétaire général des Nations Unies afin de demander d'inscrire la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE les Etats membres de l'Assemblée générale de l'ONU à soutenir cette demande exprimée démocratiquement par les institutions représentatives de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir respecter les obligations internationales de la France en ce qu'elles découlent de l'article 73-e de la Charte des Nations-Unies et en conséquence, à communiquer à l'Assemblée Générale des Nations Unies les informations relatives à la situation de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir faciliter l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE le Président de la République française à donner, à travers la prise en compte de la présente démarche, une nouvelle impulsion aux discussions avec les institutions corses en vue de permettre la conclusion d'accords dans la perspective d'une évolution statutaire.

DEMANDE au Secrétaire Général des Nations-Unies de bien vouloir inscrire cette demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser, à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale.

La présente résolution sera publiée et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Président de la République française, au Secrétaire Général des Nations-Unies, aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Corse.

* * *

RENVoyÉE en CCLRESC
lors de la CP du 31 Janvier 2024

* * *